



Gazette Officielle de Québec

PUBLIÉE PAR AUTORITÉ.

QUEBEC OFFICIAL GAZETTE

PUBLISHED BY AUTHORITY.

PROVINCE DE QUEBEC.

QUÉBEC, SAMEDI, 2 DECEMBRE 1876.

Nominations.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Québec, 29 novembre 1876.

Commissaires et Syndics d'Ecoles.

Son Excellence l'ADMINISTRATEUR de la Province a bien voulu, par ordre en conseil, en date du 25 novembre courant, faire les nominations suivantes, savoir :

Commissaires.

Comté de Beauharnois, ville de Beauharnois.—Le Rév. M. Louis David Charland et MM. Louis Raymond Baker, Cyrille Guimond, Eugène S. Manny et John Sullivan.

Comté de Berthier, Saint-Michel-des-Saints.—Jérémie Laporte, écuyer, en remplacement de Charles Bellarmin Brassard, Hilaire Gendron, écuyer, en remplacement de Louis Narcisse Ferland et Japhet Ferland, écuyer, en remplacement d'Olivier Héti.

Comté de Drummond, Sainte-Fulgence.—Fulgence Préfontaine, écuyer, en remplacement du Rév. M. Thomas Quinn.

Comté d'Hochelaga, Côte Saint-Paul.—MM. Joseph Dunn, Peter Jackson, Godfroy Provost, Célestin Lalonde et François Tary.

Comté de Pontiac, Sainte-Elizabeth de Franktown.—MM. James Dolleham, Thomas Martin, Morgan Kavanagh, John Sloan et Patrick Quinn.

Syndics.

Comté de Shefford, Sainte-Pudentienne.—Charles Leclerc et Charles B. Smith, écuyers. 7239

PROVINCE OF QUEBEC.

QUEBEC, SATURDAY, 2nd DECEMBER, 1876.

Appointments.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.

Quebec, 29th November, 1876.

School Commissioners and Trustees.

His Excellency the ADMINISTRATOR of the province has been pleased, by order in council, dated the 25th of November instant, to make the following appointments, to wit :

Commissioners.

County of Beauharnois, town of Beauharnois.—The Reverend Louis David Charland and Messrs. Louis Raymond Baker, Cyrille Guimond, Eugène S. Manny and John Sullivan.

County of Berthier, Saint Michel des Saints.—Jérémie Laporte, esquire, *vice* Charles Bellarmin Brassard, Hilaire Gendron, esquire, *vice* Louis Narcisse Ferland and Japhet Ferland, esquire, *vice* Olivier Hetu.

County of Drummond, Saint Fulgence.—Fulgence Préfontaine, esquire, *vice* the Reverend Thomas Quinn.

County of Hochelaga, Cote St. Paul.—Messrs. Joseph Dunn, Peter Jackson, Godfroy Provost, Célestin Lalonde and François Tary.

County of Pontiac, Sainte Elizabeth de Franktown.—Messrs. James Dolleham, Thomas Martin, Morgan Kavanagh, John Sloan and Patrick Quinn.

Trustees.

County of Shefford, Sainte-Pudentienne.—Charles Leclaire and Charles B. Smith, esquires. 7240

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 30 novembre 1876.

Il a plu à Son Excellence l'ADMINISTRATEUR du gouvernement de la province de Québec, d'associer les personnes dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir :

Pour le district de Saint-François.—Ira Taylor, du township de Stanstead, dans le comté de Stanstead, écuyer.

Pour le district de Montréal.—Liboire Constant et Emilien Dumesnil, de la paroisse de Saint-Joseph de Soulanges, dans le comté de Soulanges, et Louis Joseph Barré et Stephen Leblanc, de la paroisse de Saint-Zotique, dans le dit comté, écuyers.

7261

BUREAU DU SECRÉTAIRE.

Québec, 25 novembre 1876.

Il a plu à Son Excellence l'ADMINISTRATEUR de la province de Québec, d'associer les personnes dont les noms suivent à la commission de la paix, savoir :

Pour le district de Montréal.—Nathan Mercer, écuyer, et Francis Bernard McNamee, écuyer, tous deux de la cité de Montréal.

Pour le district de Bedford.—David Mair, écuyer, de Cowansville, comté de Missisquoi.

7183

Proclamations.

Canada,
Province de
Québec.
[L. S.]

A. A. DORION.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **A**TTENDU qu'il est à propos
Proc. Génl. } de changer les époques de la
tenue de la Cour de Magistrat pour chacun des
comtés de Saint-Jean, Iberville et Napierville ;

A CES CAUSES, Nous avons ordonné et décrété, et par les présentes ordonnons et décrétons qu'à l'avenir la Cour de Magistrat pour les comtés de Saint-Jean, Iberville et Napierville, respectivement, sera tenue aux époques suivantes, savoir :

La COUR DE MAGISTRAT pour le COMTE DE SAINT-JEAN sera tenue chaque année en la VILLE DE SAINT-JEAN, du DEUXIEME au QUATRIEME jour de chacun des mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement ;

La COUR DE MAGISTRAT pour le COMTE D'IBERVILLE sera tenue chaque année en la VILLE D'IBERVILLE, du ONZIEME au TREIZIEME jour de chacun des dits mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement ;

La COUR DE MAGISTRAT pour le COMTE DE NAPIERVILLE au VILLAGE de NAPIERVILLE, sera tenue chaque année du VINGTIEME au VINGT-TROISIEME jour de chacun des dits mois de JANVIER, MARS, MAI, JUILLET, SEPTEMBRE et NOVEMBRE, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus, nos féaux sujets et tous autres que les présentes pourront concerner, sont par les présentes requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de Québec :

2

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 30th November, 1876.

His Excellency the ADMINISTRATOR of the government of the province of Quebec, to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit :

For the district of Saint Francis.—Ira Taylor, esquire, of township Stanstead, in the county of Stanstead.

For the district of Montreal.—Liboire Constant and Emilien Dumesnil, of the parish of Saint Joseph de Soulanges, in the county of Soulanges, and Louis Joseph Barré and Stephen Leblanc, of the parish of Saint Zotique, in the said county, esquires.

7262

SECRETARY'S OFFICE.

Quebec, 25th November, 1876.

His Excellency the ADMINISTRATOR of the province of Quebec, has been pleased to associate the following gentlemen to the commission of the peace, to wit :

For the district of Montreal.—Nathan Mercer and Francis Bernard McNamee, esquires, both of the city of Montreal.

For the district of Bedford.—David Mair, esquire, of Cowansville, county of Missisquoi.

7184

Proclamations.

Canada,
Province of
Quebec.
[L. S.]

A. A. DORION.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen, Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **W**HEREAS, it is proper to
Atty.-Genl. } change the time of holding
the terms of the Magistrate's Court for each of the
counties of Saint John, Iberville and Napierville.

NOW KNOW YE, That we have ordered and decreed and do now hereby order and decree that in future the Magistrate's Court for the counties of Saint John, Iberville and Napierville, respectively, shall be held at the following times, to wit :

The MAGISTRATE'S COURT for the COUNTY OF SAINT JOHN shall be held every year in the TOWN OF SAINT JOHN, from the SECOND to the FOURTH day of each of the months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusively ;

The MAGISTRATE'S COURT for the COUNTY OF IBERVILLE shall be held every year in the TOWN OF IBERVILLE, from the ELEVENTH to the THIRTEENTH day of each of the said months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusively ;

The MAGISTRATE'S COURT for the COUNTY OF NAPIERVILLE, at the VILLAGE OF NAPIERVILLE, shall be held every year from the TWENTIETH to the TWENTY THIRD day of each of the said months of JANUARY, MARCH, MAY, JULY, SEPTEMBER and NOVEMBER, these days inclusively ;

Of all which our loving subjects and all others whom these presents may concern are hereby required to take notice and to govern themselves accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused these Our Letters to be made Patent, and the Great Seal of Our said Province of Quebec to be hereunto

TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable ANTOINE AIMÉ DORION, Administrateur du Gouvernement de Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce VINGT-DEUXIÈME jour de NOVEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent soixante et seize, et de Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire.

7217

CANADA,
PROVINCE DE
QUÉBEC.
[L. S.]

A. A. DORION.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A tous ceux à qui ces présentes parviendront ou qu'icelles pourront concerner—SALUT :

PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **A**TTENDU qu'il est à propos
Proc.-Génl. } de discontinuer les termes
de la Cour de Magistrat pour le comté de Gaspé,
à la Grande Rivière, à Percé, au Bassin de Gaspé
et à la Rivière au Renard, qui se tiennent dans le
mois de décembre de chaque année respectivement,
et de leur substituer d'autres termes ;

A CES CAUSES, Nous avons ordonné et décrété,
et par les présentes ordonnons et décrétons que
les termes de la Cour de Magistrat pour le comté
de Gaspé qui se tiennent à la Grande Rivière, à
Percé, au Bassin de Gaspé et à la Rivière au Renard,
du premier au troisième jour, du huitième
au dixième, du seizième au dix-huitième, du vingt-
quatrième au vingt-sixième jour, du mois de dé-
cembre, respectivement, soient discontinués, et
qu'à l'avenir un terme de la dite COUR DE MA-
GISTRAT pour le COMTE DE GASPE, aux en-
droits ci-dessus nommés, soit tenu dans le mois de
JANVIER de chaque année, comme suit, savoir :
À la GRANDE RIVIÈRE, du HUIT au ONZE ; à
PERCE, du QUINZE au DIX-SEPT ; au BASSIN
DE GASPE, du VINGT au VINGT-TROIS ; à la
RIVIÈRE AU RENARD, du VINGT-SEPT au
TRENTE, ces jours inclusivement.

De tout ce que dessus tous nos fœux sujets et
tous autres que les présentes pourront concerner,
sont requis de prendre connaissance et de se con-
duire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre
nos présentes Lettres-Patentes, et à
icelles fait apposer le Grand Sceau de
Notre dite Province de Québec : Té-
moins, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable ANTOINE AIMÉ DORION,
Administrateur du Gouvernement de
Notre dite Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en No-
tre Cité de Québec, dans Notre dite
Province de Québec, ce VINGT-
DEUXIÈME jour de NOVEMBRE
dans l'année de Notre-Seigneur, mil
huit cent soixante et seize, et de
Notre Règne la quarantième.

Par ordre,

J. A. CHAPLEAU,

Secrétaire.

7219

affixed : WITNESS, Our Trusty and
Well-Beloved the Honorable ANTOI-
NE AIMÉ DORION, Administrator
of the Government of Our said Pro-
vince of Quebec.

At Our Government House, in Our City
of Quebec, in Our said Province of Que-
bec, this TWENTY SECOND day of
NOVEMBER, in the year of Our
Lord, one thousand eight hundred
and seventy six, and in the Fortieth
year of Our Reign.

By command,

J. A. CHAPLEAU,

Secretary.

7218

CANADA,
PROVINCE OF
QUEBEC.
[L. S.]

A. A. DORION.

VICTORIA, by the Grace of God, of the United
Kingdom of Great Britain and Ireland, Queen,
Defender of the Faith, &c., &c., &c.

To all to whom these presents shall come or whom
the same may concern—GREETING :

A PROCLAMATION.

A. R. ANGERS, } **W**HEREAS, it is proper to
Atty.-Génl. } discontinue the terms of the
Magistrate's Court for the county of Gaspé, at
Grand River, at Percé, at Gaspé Basin and Fox
River, which are held in the month of December
of every year respectively, and to substitute other
terms thereto.

NOW KNOW YE, That we have ordered and
decreed and do hereby order and decree that the
terms of the Magistrate's Court for the county of
Gaspé, which are held at Grand River, Percé,
Gaspé Basin and Fox River, from the first to the
third day, from the eighth to the tenth, from the
sixteenth to the eighteenth, from the twenty
fourth to the twenty sixth day of the month of
December respectively, shall be discontinued and
that in future a term of the said MAGISTRATE'S
COURT for the COUNTY OF GASPE, at the
place hereinabove named, shall be held in the
month of JANUARY of every year, as follows, to
wit : At GRAND RIVER, from the EIGHTH to
the ELEVENTH ; at PERCE, from the FIF-
TEENTH to the SEVENTEENTH ; at GASPE
BASIN, from the TWENTIETH to the TWENTY
THIRD ; at FOX RIVER, from the TWENTY
SEVENTH to the THIRTIETH, these days inclu-
sively.

Of all which our loving subjects and all others
whom these presents may concern are hereby
required to take notice and to govern themselves
accordingly.

IN TESTIMONY WHEREOF, We have caused
these Our Letters to be made Patent,
and the Great Seal of Our said Pro-
vince of Quebec to be hereunto affix-
ed : WITNESS, Our Trusty and Well-
Beloved the Honorable ANTOINE
AIMÉ DORION, Administrator of the
Government of Our said Province of
Quebec.

At Our Government House, in Our City
of Quebec, in Our said Province of
Quebec, this TWENTY SECOND day
of NOVEMBER, in the year of Our
Lord, one thousand eight hundred
and seventy six, and in the Fortieth
year of Our Reign.

By command,

J. A. CHAPLEAU,

Secretary.

7220

Avis du Gouvernement.

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.
 Québec, 29 novembre 1876.
Erections et annexions de Municipalités scolaires.

Il a plu à Son Excellence l'ADMINISTRATEUR de la province, en vertu des pouvoirs qui lui sont conférés par la 30^e clause du chap. 15, des Statuts Refondus du Bas-Canada :

1. D'ériger en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-David, dans le comté de Lévis, avec les limites qui lui ont été assignées pour les fins civiles et rurales, le 14 février dernier (1876), savoir : à l'ouest depuis la cime du cap, la ligne entre les terres de François Bourassa et Benjamin Lemieux jusqu'à la profondeur du premier rang de la dite paroisse, une distance de quarante-deux arpents; de là dans la concession des Allonges, suivant la même ligne sur une longueur de dix arpents huit perches jusqu'à la rencontre de cette ligne avec celle qui divise les Allonges du rang du Pontage ou Petit Saint-Henri; de là, courant vers le sud-ouest, suivant la diteligne de division entre les Allonges et le Petit Saint-Henri jusqu'à la rivière Etchemin, ensuite, suivant les sinuosités de la dite rivière en allant vers l'est jusqu'à la ligne de division entre le Petit Saint-Henri et la paroisse de Saint-Henri de Lauzon; de là suivant cette dernière ligne en allant au nord-est jusqu'au point où cette ligne intersecte la ligne de division entre les numéros cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-onze du plan de la seigneurie de Lauzon; de là en allant vers le nord-ouest environ un arpent deux perches sur la ligne de division entre les dits numéros cent quatre-vingt-neuf et cent quatre-vingt-onze jusqu'à l'encontre de la rivière Pintendre; ensuite suivant les sinuosités de la rivière Pintendre jusqu'à l'intersection de la ligne de division entre le rang Coutance et le village des Coutures; et de là trente arpents vers le nord-ouest, suivant la ligne qui sépare le rang Coutance du Petit Saint-Henri et des dites Allonges, ensuite suivant vers le nord-est une ligne brisée, étant la division entre le premier rang et le rang Coutance jusqu'à la rencontre de la ligne de division entre les terres de Thomas Samson et Augustin Samson jusqu'à la cime du cap, au nord par les limites de la ville de Lévis.

2. D'ériger en municipalité scolaire distincte la paroisse de Saint-Télesphore, dans le comté de Lévis, ne devant néanmoins contenir pour les fins scolaires que la partie qui se trouve en dehors de la ville de Lévis, révoquant par là la proclamation du 17 juin dernier (1876), qui l'érigait dans ses limites comme paroisse.

3. De distraire de la municipalité de Saint-Stanislas de Kostka, dans le comté de Beauharnois, du côté sud de la rivière Saint-Louis, à partir de la terre et résidence de Jérémie Mouette, à venir à la route qui sépare la dite paroisse de Saint-Louis de Gonzague, dans le même comté, cette partie de la paroisse de Saint-Louis de Gonzague du côté sud de la rivière Saint-Louis, dans le huitième rang d'Ormstown, à partir de la terre et non de la résidence de Bellarmin Laberge, inclusivement, jusqu'à la route qui sépare la dite paroisse de celle de Saint-Stanislas de Kostka, cette partie de Saint-Louis de Gonzague, au nord de la rivière Saint-Louis depuis la terre et résidence de M. Narcisse Ménard inclusivement, à venir au chemin Larocque, pour les annexer à la municipalité de Sainte-Cécile, dans le dit comté de Beauharnois, pour les fins scolaires.

4. De distraire de Notre-Dame de Lévis, dans le

Government Notices.

DEPARTMENT OF PUBLIC INSTRUCTION.
 Québec, 29th November, 1876.
Erections and annexations of School Municipalities.

His Excellency the ADMINISTRATOR of the province, has been pleased, in virtue of the powers conferred on him by the 30th clause of chapter 15, of the Consolidated Statutes of Lower Canada.

1. To erect into a distinct school municipality the parish of Saint David, in the county of Lévis, with the limits which have been assigned to it for civil and rural purposes, on the 14th of February last (1876), to wit: On the west from the summit of the Cape the line between the lands of François Bourassa and Benjamin Lemieux as far as the depth of the first range of the said parish, a distance of forty two arpents; thence following the said line a length of ten arpents and eight perches in the concession of the continuations (*allonges*), as far as the meeting of this line with that which divides the said continuations from the range Pontage or petit Saint Henri; thence towards the south west following the said division line between the continuations and the range Pontage or petit Saint Henri as far as the river Etchemin, a distance of twenty arpents; thence following the sinuosités of the said river going towards the east as far as the division line between range Pontage or petit Saint Henri and the parish of Saint Henri de Lauzon; thence following this latter line going towards the north east, twelve arpents and four perches to the point where this line intersects the line of division between the numbers one hundred and eighty nine and one hundred and ninety one, of the plan of the seigniory of Lauzon; thence towards the north west about one arpent two perches on the line of division between the said numbers one hundred and eighty nine and one hundred and ninety one to the intersection of the river Pintendre; then following the sinuosités of the said river Pintendre to the intersection of the division line between the range Coutance and the village des Coutures; thence thirty arpents towards the north west following the line which divides the range Coutance from the said range Pontage or petit Saint Henri and from the said continuations; then following towards the north east an irregular line, being the division between the first range and the range Coutance as far as the intersection of the division line between the lands of Thomas Samson and Augustin Samson to the summit of the Cape, north by the limits of the town of Lévis.

2. To erect into a distinct school municipality the parish of Saint Telesphore, in the county of Lévis, which, however, shall contain for school purposes, only the part which is outside the town of Lévis, revoking thereby the proclamation of the 17th of June last (1876), which erected it with the same limits as those assigned to it as a parish.

3. To detach from the municipality of Saint-Stanislas de Kostka, in the county of Beauharnois, on the south side of the river Saint-Louis, starting from the land and residence of Jeremie Mouette, coming to the road which separates the said parish of Saint Louis de Gonzague, in the same county, that part of the parish of Saint Louis de Gonzague, on the south side of the river Saint Louis, in the eighth range of Ormstown, starting from the land and not from the residence of Bellarmin Laberge inclusively, to the road which separates the said parish from that of Saint Stanislas de Kostka, that part of Saint Louis de Gonzague, north of the river Saint Louis from the land and residence of M. Narcisse Menard inclusively, coming to the Larocque road, to annex them to the municipality of Sainte Cécile, in the said county of Beauharnois, for school purposes.

4. To detach from Notre-Dame de Lévis, in the

comté du même nom, la partie ci-après décrite : bornée à l'est par le village de Bienville, au sud par le terrain du gouvernement, à l'ouest et au nord par la ville de Lévis, pour l'annexer à la ville de Lévis pour les fins scolaires.

7237

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.
(Adjs. 1450, 1451, 1452 et 1453.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que les ventes et locations de terre ci-après mentionnées ont été révoquées sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements.

Canton Woodbridge.

(5e rang.)

Vente du lot No. 1, faite à Joseph Bouchard.

Canton Viger.

(6e rang.)

Vente du lot No. 10, faite à Joseph Ouellet.

Vente de la $\frac{1}{2}$ N. E. du lot No. 12, faite à Paschal Ouellet.*Canton Whitworth.*

(Rang sud.—Chemin Témiscouata.)

Location du lot No. 22, faite à William Ferguson.

(Rang nord.—Chemin Témiscouata.)

Location du lot No. 27, faite à J. Bte. Bélanger.

Canton Lepage.

(1er rang.—Chemin Matapédia.)

Location du lot No. 14, faite à Paul Terriault.

" " No. 15, " à Theod. Terriault.

" " No. 16, " à Paul Terriault.

" " No. 20, " à Eusèbe Francœur.

" " No. 21, " à Thos. Francœur.

" " No. 22, " à Ignace Francœur.

" " No. 17, " à André Roussel.

" " No. 18, " à Jacob Rioux.

" " No. 19, " à Olivier Rioux.

" " No. 87, " à Melchior Rioux.

" " No. 33, " à Frs. Thibault.

Canton Casupscull.

(1er rang.—Chemin Matapédia.)

Location du lot No. 2, fait à Farquhar R. McLennan.

Location du lot No. 16, faite à Al. J. Adams.

" " No. 32, " Ed. Ducharme.

" " No. 33, " Thos. Galant.

" " No. 34, " John Gillis.

" " (transporté à Jos. Smith.)

" " No. 35 faite à Daniel Gillis.

" " (transporté à James Smith.)

" " No. 39, faite à Ls. Théberge.

Vente du résidu du lot No. 39, faite à Ls. Théberge.

Location du lot No. 40, faite à John McLeod.

Vente du résidu du lot No. 40, faite à John McLeod.

Location du lot No. 41, faite à John C. McLeod.

Vente du résidu du lot No. 41, faite à John C. McLeod.

Canton Humqui.

(4e rang.)

Vente du lot No. 50, faite à Al. Dupéré.

" " No. 53, " Th. Maureault.

" " No. 54, " " "

" " No. 55, " Marcel Brochu.

Canton Rolette.

(6e rang.)

Vente du lot No. 34, faite à Louis Blais.

" " No. 35, " Frs. Létourneau.

" " No. 36, " Samuel Valière.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 30 novembre 1876.

7215

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.
Adj. (4509.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte

county of that name, the part hereinafter described; bounded on the east by the village of Bienville, south by the government property, west and north by the town of Lévis, to annex it to Lévis for school purposes.

7238

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.
(Adjs. 1450, 1451, 1452 and 1453.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sales and locations of the undermentioned lands have been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto.

Township Woodbridge.

(5th range.)

Sale of lot No. 1, made to Joseph Bouchard.

Township Viger.

(6th range.)

Sale of lot No. 10, made to Joseph Ouellet.

Sale of the N. E. $\frac{1}{4}$ of lot No. 12, made to Paschal Ouellet.*Township Whitworth.*

(Range south—Temiscouata road.)

Location of lot No. 22, made to William Ferguson.

(Range north—Temiscouata road.)

Location of lot No. 27, made to J. Bte. Bélanger.

Township Lepage.

(1st range—Matapédia road.)

Location of lot No. 14, made to Paul Terriault.

" " No. 15, " Theod. Terriault.

" " No. 16, " Paul Terriault.

" " No. 20, " Eusèbe Francœur.

" " No. 21, " Thos. Francœur.

" " No. 22, " Ignace Francœur.

" " No. 17, " André Roussel.

" " No. 18, " Jacob Rioux.

" " No. 19, " Olivier Rioux.

" " No. 87, " Melchior Rioux.

" " No. 33, " Frs. Thibault.

Township Casupscull.

(1st range—Matapédia road.)

Location of lot No. 2, made to Farquhar R. McLennan.

Location of lot No. 16, made to Al. J. Adams.

" " No. 32, " Ed. Ducharme.

" " No. 33, " Thos. Galant.

" " No. 34, " John Gillis.

" " (transferred to Jos. Smith.)

" " No. 35, " Daniel Gillis.

" " (transferred to James Smith.)

" " No. 39, " Louis Théberge.

Sale of residue of lot No. 39, made to Ls. Théberge.

Location of lot No. 40, made to John McLeod.

Sale of residue of lot No. 40, made to John McLeod.

Location of lot No. 41, made to John C. McLeod.

Sale of residue of lot No. 41, made to John C. McLeod.

Township Humqui.

(4th range.)

Sale of lot No. 50, made to Al. Dupéré.

" " No. 53, " Th. Maureault.

" " No. 54, " do

" " No. 55, " Marcel Brochu.

Township Rolette.

(6th range.)

Sale of lot No. 34, made to Louis Blais.

" " No. 35, " Frs. Létourneau.

" " No. 36, " Samuel Valière.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Quebec, 30th November, 1876.

7216

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.
(Adj. (4509.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the Act

36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Harrington.

La vente de $\frac{1}{2}$ S. du lot No. 12, dans le 10ème rang, faite à Joseph Bigraw.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 27 novembre 1876.

7195

PROVINCE DE QUÉBEC.

Département des Terres de la Couronne.

(Adj. 4508.)

AVIS.

En conformité de la neuvième section de l'acte 36 Victoria, chapitre 8, avis est par les présentes donné que la vente de terre ci-après mentionnée a été révoquée sous l'autorité de l'acte 32 Victoria, chapitre 11 et de ses amendements, savoir :

Harrington.

La vente de $\frac{1}{2}$ N. du lot No. 6, dans le 4ème rang, faite à Samuel McCrimmon.

E. E. TACHÉ,

Assistant-Commissaire.

Québec, 27 novembre 1876.

7193

PARLEMENT FEDERAL.

SUBSTANCE DES RÈGLES RELATIVES AUX AVIS DE BILLS PRIVÉS.

Les personnes qui se proposent de s'adresser au Parlement pour obtenir la concession de certains droits ou privilèges exclusifs ou particuliers ou ayant pour objet quelque amendement de même nature à un acte antérieur, sont notifiées que par les règles des deux chambres du Parlement, publiées au long dans la *Gazette du Canada*, elle sont requises de donner deux mois d'avis de leur demande dans la *Gazette du Canada* et dans un journal publié dans le comté ou district concerné, et de transmettre au greffier de chaque Chambre, copies des journaux contenant la première et dernière insertion de tel avis. A Québec et à Manitoba, l'avis devra être publié dans les langues anglaise et française.

Et toute personne qui demandera un Bill Privé devra, huit jours avant l'ouverture du Parlement, déposer entre les mains du greffier de la Chambre où le bill devra être introduit, une copie de tel bill avec une somme suffisante pour en payer la traduction et l'impression. Entre la deuxième lecture du bill et sa prise en considération par le comité auquel il est référé, le requérant paiera un droit de \$200, en sus des frais d'impression de l'acte dans les Statuts.

Aucune demande pour un Bill Privé n'est reçue par l'un ou l'autre chambre après l'expiration des premiers dix jours de la session.

ROBERT LEMOINE,

Greffier du Sénat.

ALFRED PATRICK,

Greffier des Communes,

Canada.

Ottawa, 2 octobre 1876.

5777 9

Demandes au Parlement.

COMPAGNIE DES MINES DU CANADA.

Avis est par le présent donné qu'à la prochaine session du parlement de la province de Québec, il sera demandé une charte pour autoriser les actionnaires à exploiter toutes les richesses minérales de la dite province, sous le nom de "Compagnie des Mines du Canada."

Québec, 28 octobre 1876.

7253

AVIS

Est par le présent donné qu'une requête sera présentée à la législature de la province de Québec, à la présente session, demandant la passation d'une loi pour ériger en municipalité de village le Côteau Saint-Pierre et la Côte Saint-Luc, de Notre-Dame de Grâce.

7131 2

36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the Act 32 Victoria, chapter 11 and amendment thereto, viz :

Harrington.

S. $\frac{1}{2}$ of lot 12, in the 10th range, sold to Joseph Bigraw.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 27th November, 1876.

7196

PROVINCE OF QUEBEC.

Department of Crown Lands.

(Adj. 4508.)

NOTICE.

In conformity with the ninth section of the act 36 Victoria, chapter 8, notice is hereby given that the sale of the undermentioned land has been cancelled under the authority of the act 32 Victoria, chapter 11 and amendments thereto, viz :

Harrington.

N. $\frac{1}{2}$ of lot No. 6, in the 4th range, sold to Samuel McCrimmon.

E. E. TACHÉ,

Assistant Commissioner.

Quebec, 27th November, 1876.

7194

DOMINION PARLIAMENT.

SUBSTANCE OF RULES RELATING TO NOTICES FOR PRIVATE BILLS.

Parties intending to apply to Parliament for Private Bills giving any exclusive privilege or profit, or private, or corporate advantage, or for the amendment of any former act of a like nature, are notified that by the rules of the two Houses of Parliament, published at length in the *Canada Gazette*, they are required to give two months notice of their intended application in the *Canada Gazette* and in a newspaper of the county or district affected, and to transmit to the clerk of each House, copies of the newspapers containing the first and last insertion of such notice. In Quebec and Manitoba, the notice is to be published in the english and french languages.

Every applicant for a Private Bill is required, eight days before the opening of Parliament, to deposit with the clerk of the House in which the bill is to originate, a copy of such bill with a sum sufficient to pay for the translation and printing of the same. Between the second reading of the bill and its consideration by the committee to whom it is referred, the applicant is to pay a fee of \$200, besides the cost of printing the act in the Statutes.

No petition for a Private Bill is received by either House after the expiration of the first ten days of the session.

ROBERT LEMOINE,

Clerk of the Senate.

ALFRED PATRICK,

Clerk of the Commons,

Canada.

Ottawa, 2nd October, 1876.

5778

Applications to Parliament.

CANADA MINING COMPANY.

Notice is hereby given that at the next session of the parliament of the province of Quebec, a charter shall be asked to authorise the shareholders to work all the mineral resources of the said province, under the name of "The Canada Mining Company."

Québec, 28th October, 1876.

7254

NOTICE

Is hereby given that application will be made at the present session of the provincial parliament for an act to erect into a village municipality the Côteau Saint Pierre and the Côte Saint Luc, of Notre-Dame de Grâce.

7132

AVIS

Est par le présent donné qu'il sera fait application à la présente session de la Législature de la Province de Québec, pour obtenir des amendements à l'acte d'incorporation de la cité de Saint-Hyacinthe, chapitre 39 de 34ème Victoria, à l'effet d'autoriser le Conseil de Ville de Saint-Hyacinthe à prélever des taxes plus élevées que celles qui sont permises par le dit statut pour réaliser les fonds nécessaires pour faire face à ses dépenses et pour effectuer, dans la dite Cité, les diverses améliorations publiques nécessaires et tels autres amendements et dispositions requis pour rendre plus facile l'administration des affaires de la dite Cité.

Saint-Hyacinthe, 14 novembre 1876. 6953 3

Avis public est par le présent donné que "The Windsor Hotel Company of Montreal," s'adressera à la législature de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte amendement son acte d'incorporation en l'autorisant à émettre un capital préférentiel jusqu'au montant de \$300,000, et pour autres fins.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Soliciteurs de la requérante.
Montréal, 7 novembre 1876. 6729 4

COMPAGNIE DE CHEMIN DE FER DE JONCTION DU LAC
CHAMPLAIN ET DU SAINT-LAURENT.

AVIS.

Application sera faite à la prochaine session de la législature de Québec pour obtenir un amendement à la charte de la susdite compagnie, de manière à permettre à celle-ci de dévier du tracé fixé dans la dite charte entre Saint-Hyacinthe et Philippsburg, de manière à améliorer sa jonction avec les chemins de fer des Etats-Unis, en passant plus près de ou à travers Stanbridge, et d'obtenir un meilleur tracé jusqu'à Philippsburg; aussi pour étendre le temps durant lequel la dite compagnie doit compléter et terminer son chemin; aussi pour définir d'une manière plus claire les droits hypothécaires et privilèges absolus des porteurs de bons de la dite compagnie sur toutes les terres, tous terrains, chemins, droits de chemins, lisses, bâtisses, stations, locomotives, chars, rolling stock, instruments, biens et effets mobiliers, et généralement sur toutes les propriétés mobilières ou immobilières appartenant ou qui appartiendront à l'avenir à la dite compagnie, et pour d'autres fins.

HONORÉ MERCIER,
Secrétaire.
Saint-Hyacinthe, 7 octobre 1876. 6555 5

AVIS

Est par le présent donné que "Les Clercs Paroissiaux ou Catéchistes de Saint-Viateur" demanderont à la législature de Québec, à sa prochaine session, un acte d'amendement à leur charte d'incorporation, à l'effet de faire reconnaître civilement le conseil d'administration de leur ordre, de lui reconnaître le droit de fixer le lieu de résidence de ses membres, et de lui donner celui d'hypothéquer, au besoin, certains immeubles, etc. 6591 5

Avis est par le présent donné que demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session pour incorporer le village de West Farnham, en ville, avec limites plus étendues.

PIERRE BÉRIAU,
Maire de la Corporation du
village de West Farnham.
West Farnham, 26 octobre 1876. 6553 5

AVIS PUBLIC

Est par le présent donné que Moïse Morin, de Saint-Arsène, cultivateur, s'adressera à la législature de Québec, à sa session prochaine, pour en obtenir un acte autorisant la vente des biens substitués de feu Guillaume Morin.

J. ELZ. POULIOT,
Procureur de M. Morin.
Fraserville, 31 octobre 1876. 6587 5

NOTICE

Is hereby given that application will be made during the present session of the Parliament of the Province of Quebec, to obtain amendments to the act of Incorporation of the City of Saint Hyacinthe, chapter 39 of the 34th Victoria, in order to authorise the City Council of Saint Hyacinthe to levy taxes heavier than those allowed by said statute to realize the monies required to meet their expenses and to effect within the said City, the necessary public improvements and such other amendments and dispositions required to facilitate the administration of the affairs of the said City.

Saint Hyacinthe, 14th November, 1876. 6954

Public notice is hereby given that "The Windsor Hotel Company of Montreal," will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to amend its act of incorporation by authorizing it to issue preferential stock to the extent of \$300,000 and for other purposes.

ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Solicitors for applicants.
Montreal, 7th November, 1876. 6730

LAKE CHAMPLAIN AND SAINT LAWRENCE JUNCTION
R. R. COMPANY.

NOTICE.

Application will be made at the next session of the Provincial Legislature of Quebec, on behalf of this company, for an amendment to its charter, to allow the said company to deviate from the line of road as located by the said charter, between Saint Hyacinthe and Philippsburg, in order to improve the connection with the States Lines by passing nearer to or through Stanbridge, and to obtain a better route to Philippsburg; also for an extension of time beyond that fixed in the charter for the completion of the work; and further to define and fix more clearly the absolute mortgage and rights of privilege of the bond-holders upon all the lands, railway, rails, building, stations, locomotives, cars and other rolling stock, instruments, goods and chattels belonging to, or which may hereafter belong to the said company, and for other purposes.

HONORÉ MERCIER,
Secretary.
Saint Hyacinthe, 7th October, 1876. 6556

NOTICE

Is hereby given that *Les Clercs Paroissiaux ou Catéchiste de Saint-Viateur*, will apply to the Quebec legislature, at its next session, for an act to amend their act of incorporation, for the purpose of giving a civil recognition of the council of administration of their order, of allowing it to fix the residence of its members, to hypothecate, if need be, certain real estate &c. 6592

Notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session to incorporate the village of West Farnham, in a town with more extent.

PIERRE BÉRIAU,
Mayor of the Corporation of the
village of West Farnham.
West Farnham, 26th October, 1876. 6554

PUBLIC NOTICE

Is hereby given that Moïse Morin, of Saint Arsene, farmer, will apply to the legislature of Quebec, at its next session, for an act to authorize the sale of the property belonging to the substitution of the late Guillaume Morin.

J. ELZ. POULIOT,
Solicitor for M. Morin.
Fraserville, 31st October, 1876. 6588

Avis public est par le présent donné qu'une application sera faite à la législature de la province de Québec, à la session prochaine, pour un acte d'incorporation du chemin de fer Urbain de la Haute-Ville, dans le but de construire et faire opérer le dit chemin de fer Urbain dans la Haute-Ville et Banlieue de la cité de Québec jusqu'au Cap Rouge, sujet aux droits de toutes parties intéressées en-dehors des limites de la cité.

WM. ALEX. GRIFFITH,

28, rue Saint-Pierre.

Québec, 18 octobre 1876.

6721 4

AVIS.

Demande sera faite à la législature de la province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant "The Protestant Home for Friendless Women," comme société de bienfaisance.

FREDERICK W. TERRILL,

Solliciteur des requérants,

Montréal, 28 octobre 1876.

7043 3

AVIS PUBLIC.

Avis public est par le présent donné que la Corporation de la cité de Montréal s'adressera à la Législature, à sa prochaine session, pour obtenir un acte pour autoriser la cité à acquérir des biens-fonds dans l'une des municipalités voisines pour l'établissement d'hôpitaux.

Par ordre,

CHS. GLACKMEYER.

Greffier de la Cité.

Bureau du Greffier de la Cité,
Hôtel-de-Ville.

Montréal, 15 novembre 1876.

6997 3

Avis est par le présent donné que les habitants de la paroisse de Sainte-Cunégonde, maintenant formant partie de la ville de Saint-Henri, dans le district de Montréal, s'adresseront à la législature de la Province de Québec, à sa prochaine session, pour obtenir un acte incorporant la dite paroisse de Sainte-Cunégonde en municipalité de village.

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,

Procureurs des requérants.

Montréal, 7 novembre 1876.

6833 4

Avis Divers.

L'ASSOCIATION MINIÈRE DE QUÉBEC ET DU LAC SUPÉRIEUR.

Une assemblée spéciale et générale des actionnaires de la dite compagnie sera tenue à l'hôtel Saint-Louis, dans la cité de Québec, mardi, le vingt-sixième jour de décembre prochain, à une heure et demie de l'après-midi.

Par ordre du Bureau des Directeurs,

W. C. LANGUEDOC,

Secrétaire-Trésorier.

Québec, 27 novembre 1876.

7179

Canada, }
Province de Québec, }
District d'Arthabaska. } *Cour Supérieure.*
No. 142.
Dame Émérance Grégoire, modiste, demeurant à l'endroit appelé Kingsey Falls, dans le dit district, épouse d'Octave Larue, du même lieu, et dûment autorisée à ester en justice,
Demanderesse;

vs.

Le dit Octave Larue, Défendeur.
Une action en séparation de biens, rapportable le vingt et unième jour de décembre prochain, a été ce jour intentée par la demanderesse contre le défendeur.

FELTON & CREPEAU,

Avocats de la Demanderesse.

25 novembre 1876.

7185

Public notice is hereby given that application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate Upper Street Railway Company, for the purpose of constructing and operating street railway in the Upper Town and Banlieue of the city of Quebec as far as Cap Rouge, subject to the rights of all parties interested beyond the city boundaries.

WM. ALEX. GRIFFITH,

28, Saint Peter street.

Quebec, 18th October, 1876.

6722

NOTICE.

Application will be made to the legislature of the province of Quebec, at its next session, for an act to incorporate "The Protestant Home for Friendless Women," as a benevolent association.

FREDERICK W. TERRILL,

Attorney for applicants

Montreal, 28th October, 1876.

7044

PUBLIC NOTICE.

Public notice is hereby given that the Corporation of the city of Montreal will apply to the Legislature, at its present session for an act to enable the city to acquire real estate in any adjoining municipality for the establishment of hospitals.

(By order,)

CHS. GLACKMEYER.

City Clerk.

City Clerk's Office,
City Hall,

Montreal, 15th November, 1876.

6998

Notice is hereby given that the inhabitants of the parish of Saint-Cunégonde, now a part of the town of Saint-Henri, in the district of Montreal, will apply to the legislature of the Province of Quebec, at its next session, to be incorporated in a village municipality.

DeBELLEFEUILLE & TURGEON,

Attorneys for Petitioners.

Montreal, 7th November, 1876.

6834

Miscellaneous Notices.

THE QUEBEC AND LAKE SUPERIOR MINING ASSOCIATION.

A special general meeting of the shareholders of the above company, will be held at the Saint-Louis Hotel, in the city of Quebec, on Tuesday, the twenty sixth day of December next, at half past one in the afternoon.

By order of the Board of Directors,

W. C. LANGUEDOC,

Secretary Treasurer.

Quebec, 27th November, 1876.

7180

Canada, }
Province of Quebec, }
District of Arthabaska. } *Superior Court.*
No. 142.
Dame Émérance Grégoire, milliner, residing at the place called Kingsey Falls, in the said district, wife of Octave Larue, of the same place, and duly authorised *à ester en justice*,
Plaintiff;

vs.

The said Octave Larue, Defendant.
An action *en séparation de biens*, returnable on the twenty first day of December next, has this day been instituted by the plaintiff against defendant.

FELTON & CREPEAU,

Attorneys for Plaintiff.

25th November, 1876.

7186

Province de Québec,
District de Montréal. }
No. 887.

Cour Supérieure.

Dame Philomène Vézina, de la cité et du district de Montréal, épouse de Napoléon Mayer, entrepreneur, du même lieu, autorisée en justice à l'effet des présentes, Demanderesse ;

vs.

Le dit Napoléon Mayer, entrepreneur, du même lieu, Défendeur.
Une action en séparation de biens a été intentée en cette cause.

BOURGOVIN & LACOSTE,

Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 29 novembre 1876.

7231

AVIS.

Demande sera faite au Lieutenant-Gouverneur en conseil par Abraham Joseph, marchand, Charles Gates Holt, avocat, William Darling Campbell, notaire, Archibald Nicoll, marchand, Edward Holloway, gentilhomme, Walter J. Ray, gentilhomme, Peter Arnold Shaw, courtier, Evan John Price, marchand, J. T. Dawson, libraire, Montefiore Joseph, gentilhomme, Elizee Beaudet, marchand, l'Honorable Eugène Chinic, marchand, P. A. Henshaw, fils, commis de banque, John Burstall, marchand, Frederick Billingsley, gentilhomme, Frederick C. Wurtele, marchand, John James Bew, marchand, William Venner, courtier, Matthew G. Mountain, marchand, James G. Scott, gentilhomme, F. A. Falkenberg, marchand, Wm. McLimont, marchand, Henry Fry, marchand, L. N. Allaire, manufacturier, Henry T. Jackson, gentilhomme, James F. Stewart, marchand, Henry S. Scott, marchand, W. McWilliam, confiseur, George Seifert, bijoutier, Roderick McLeod, droguiste, Alfred H. White, marchand, P. Garneau, marchand, John Gilmour, marchand, H. W. Powis, gentilhomme, Daniel McGee, fils, courtier, Edwin Jones, marchand, Weston Hunt, marchand, William White, marchand, R. Henry Wurtele, courtier, L. E. Dorion, trésorier de la cité de Québec, Richard Reed Dobell, marchand, Thomas McGreevy, contracteur, Adolphe P. Caron, avocat, Robert Borland, marchand, Robert Herbert Smith, marchand, F. W. Evetts, marchand, Andrew Thomson, marchand, John Greaves Clapham, Thomas Beckett, marchand, Henry C. Austin, notaire, H. F. Marcou, marchand, George R. Renfrew, marchand, Joseph Hamel, marchand, Isidore Thibaudeau, marchand, Henry Swift, arrimeur, D. H. Geggie, gentilhomme, Simon Peters, contracteur, Jean-Baptiste Renaud, marchand, William G. Sheppard, inspecteur du Bureau de Poste, Owen Murphy, syndic officiel, George Irvine, avocat, John Ross, marchand, George Burns Symes Young, gentilhomme, Robert Hamilton, marchand, Henry Stanley Smith, marchand, James F. Belleau, agent d'assurance, Andrew C. Stuart, avocat, Mary E. A. Sewell, épouse de Levison Sewell, écuyer, avocat, et de lui dûment autorisée à agir à ces présentes par son procureur le dit Levison Sewell, Cornelius Judge, gentilhomme, William Rae, marchand, Donald M. Stewart, gentilhomme, Hannah Scott, veuve de feu William Wallace Scott, en son vivant de Québec, marchand, et George Robt. White, capitaine de la Batterie B, de l'artillerie Canadienne, tous de la dite cité de Québec, pour obtenir des lettres-patentes incorporant eux et telles autres personnes qu'ils deviendront actionnaires dans la dite compagnie comme corps politique et incorporé, sous le nom de "Quebec Skating Club," pour ériger et entretenir une ou des bâtisses devant servir comme de rond à patiner dans la dite cité de Québec.

La place d'affaires de la dite compagnie sera dans la cité de Québec.

Le capital sera de vingt mille piastres, divisées en quatre cents actions de cinquante piastres chacune.

Les dits Abraham Joseph, Simon Peters, Richard Henry Wurtele, George Robt. White, Frederick

Province of Quebec,
District of Montreal. }
No. 887.

Superior Court.

Dame Philomène Vézina, of the city and district of Montreal, wife of Napoléon Mayer, contractor, of the same place, authorized *en justice* to the effect hereof, Plaintiff ;

vs.

The said Napoléon Mayer, contractor, of the same place, Defendant.
An action for separation as to property has been instituted in this cause.

BOURGOVIN & LACOSTE,

Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 29th November, 1876.

7232

NOTICE.

Application will be made to the Lieutenant Governor in council by Abraham Joseph, merchant, Charles Gates Holt, advocate, William Darling Campbell, notary, Archibald Nicoll, merchant, Edward Holloway, gentleman, Walter J. Ray, gentleman, Peter Arnold Shaw, broker, Evan John Price, merchant, J. T. Dawson, stationer, Montefiore Joseph, gentleman, Elizee Beaudet, merchant, the Honorable Eugène Chinic, merchant, P. A. Henshaw, junior, bank clerk, John Burstall, merchant, Frederick Billingsley, gentleman, Frederick C. Wurtele, merchant, John James Bew, merchant, William Venner, broker, Matthew G. Mountain, merchant, James G. Scott, gentleman, F. A. Falkenberg, merchant, Wm. McLimont, merchant, Henry Fry, merchant, L. N. Allaire, manufacturer, Henry T. Jackson, gentleman, James F. Stewart, merchant, Henry S. Scott, merchant, W. McWilliam, confectioner, George Seifert, jeweller, Roderick McLeod, druggist, Alfred H. White, merchant, P. Garneau, merchant, John Gilmour, merchant, H. W. Powis, gentleman, Daniel McGee, junior, broker, Edwin Jones, merchant, Weston Hunt, merchant, William White, merchant, R. Henry Wurtele, broker, L. E. Dorion, treasurer of the city of Quebec, Richard Reed Dobell, merchant, Thomas McGreevy, contractor, Adolphe P. Caron, advocate, Robert Borland, merchant, Robert Herbert Smith, merchant, F. W. Evetts, merchant, Andrew Thomson, merchant, John Greaves Clapham, Thomas Beckett, merchant, Henry C. Austin, notaire, H. F. Marcou, merchant, George R. Renfrew, merchant, Joseph Hamel, merchant, Isidore Thibaudeau, merchant, Henry Swift, stevedore, D. H. Geggie, gentleman, Simon Peters, contractor, Jean Baptiste Renaud, merchant, William G. Sheppard, Post Office Inspector, Owen Murphy, official assignee, George Irvine, advocate, John Ross, merchant, George Burns Symes Young, gentleman, Robert Hamilton, merchant, Henry Stanley Smith, merchant, James F. Belleau, Insurance Agent, Andrew C. Stuart, advocate, Mary E. A. Sewell, wife of Levison Sewell, esquire, advocate, and by him authorised acting herein by her attorney the said Levison Sewell, Cornelius Judge, gentleman, William Rae, merchant, Donald M. Stewart, gentleman, Hannah Scott, widow of the late William Wallace Scott, in his lifetime of Quebec, merchant, and George Robt. White, Captain B Battery, of Canadian Artillery, all of the said city of Quebec, for letters patent to incorporate them and such others as may become shareholders in the said company, as a body politic and corporate, under the name of the "Quebec Skating Club," for the purpose of erecting and maintaining a building or buildings to be used for a skating rink in the said city of Quebec.

The place of business of the said company to be the city of Quebec.

The capital stock to be twenty thousand dollars, in four hundred shares of fifty dollars each.

The said Abraham Joseph, Simon Peters, Richard Henry Wurtele, George Robt. White, Frederick

Billingsley et Edward Holliday, qui sont tous sujets de Sa Majesté de naissance, seront les premiers directeurs de la dite compagnie.

W. D. CAMPBELL,
Procureur des requérants.

Québec, 14 août 1876. 6877 3

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. } No. 2296.
Dame Caroline Payé, de la cité et du district de Montréal, épouse séparée aux biens de Patrick Clausey, charretier, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Patrick Clausey, charretier, du même lieu,
Défendeur.

Une action en séparation de corps a été instituée en cette cause, le vingt et unième jour d'octobre courant.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 30 octobre 1876. 6573 5

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Trois-Rivières. }
Dame Hermine Philomène Lesieur Desaulniers, de la paroisse d'Yamachiche, dit district, épouse d'Elie Boisvert, cultivateur, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

et

Elie Boisvert, cultivateur, de la dite paroisse,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le troisième jour de novembre courant.

N. L. DENONCOURT,
Procureur de la Demanderesse.

Trois-Rivières, 6 novembre 1876. 6723 4

Province de Québec, } *Cour Supérieure--Montréal.*
District de Montréal. } No. 2483.

Dame Marie Louise Vitaline Perrault, de la cité et du district de Montréal, épouse de Sévère Alphonse Tessier, marchand, du même lieu, dûment autorisée à ester en justice,

Demanderesse ;

vs.

Le dit Sévère Alphonse Tessier,
Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause, le trente octobre courant.

CORBEIL & CORBEIL,
Avocats de la Demanderesse.

Montréal, 30 octobre 1876. 6625 5

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1869.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François. }

Dans l'affaire de Thomas Murphy, autrefois de la cité de Sherbrooke, maintenant du village de Coaticooke, et de Frank R. Whittaker, de la cité de Sherbrooke, dans le dit district, tant individuellement que comme associés comme marchands-tailleurs, sous les nom et raison de "Murphy et Whittaker," faillis.

Mercrredi, le sixième jour de décembre prochain le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

THOS. MURPHY,
Par FELTON & CALDER,
Avocats de Thos. Murphy.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6581 5

Billingsley and Edward Holliday, who are all subjects of Her Majesty by birth, to be the first directors of the said company.

W. D. CAMPBELL,
Attorney for applicants.

Quebec, 14th August, 1876. 6878

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. } No. 2296.
Dame Caroline Payé, of the city and district of Montreal, wife separated as to property of Patrick Clausey, of the same place, carter, the said Dame Caroline Payé, duly authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

Patrick Clausey, of the same place, carter,
Defendant.

An action en séparation de corps has been instituted in this case, on the twenty first day of October instant.

DEBELLEFEUILLE & TURGEON,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 30th October, 1876. 6574

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Three Rivers. }
Dame Hermine Philomène Hermeline Lesieur Desaulniers, of the parish of Yamachiche, said district, wife of Elie Boisvert, farmer, of the same place, duly authorized to ester en justice,

Plaintiff ;

vs.

Elie Boisvert, farmer, of the said parish,
Defendant.

An action en séparation de biens has been instituted in this cause, on the third day of November instant.

N. L. DENONCOURT,
Attorney for Plaintiff.

Three Rivers, 6th November, 1876. 6724

Province of Quebec, } *Superior Court--Montreal.*
District of Montreal. } No. 2483.

Dame Marie Louise Vitaline Perrault, of the city and district of Montreal, wife of Sévère Alphonse Tessier, merchant, of the same place, duly authorized to appear in judicial proceedings,

Plaintiff ;

vs.

The said Sévère Alphonse Tessier,
Defendant.

An action for separation as to property has been instituted in this cause, on the thirtieth day of October instant.

CORBEIL & CORBEIL,
Attorneys for Plaintiff.

Montreal, 30th October 1876. 6626

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1869.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis. }

In the matter of Thomas Murphy, formerly of the town of Sherbrooke, now of the village of Coaticooke, and Frank R. Whittaker, of the city of Sherbrooke, in said district, as well as individually as having been in partnership together as merchants tailors, under the name of "Murphy & Whittaker," Insolvents.

On Wednesday, the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

THOS. MURPHY,
Per FELTON & CALDER,
Attorneys for Thos. Murphy.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6582

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
Dans l'affaire d'Alphonse Chartier, du village de Coaticooke, district de Saint-François, commerçant, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ALPHONSE CHARTIER,

Par H. C. CABANA,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6617 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
Dans l'affaire de Moïse Faubert, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

MOISE FAUBERT,

Par H. C. CABANA,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6619 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
Dans l'affaire de Ferrier Chartier, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FERRIER CHARTIER,

Par H. C. CABANA,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6613. 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
Dans l'affaire de François Xavier Comtois, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

FRANÇOIS XAVIER COMTOIS,

Par H. C. CABANA,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6615 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.
Dans l'affaire d'Etienne Chartier, ci-devant du village de Coaticooke, et maintenant de la cité de Sherbrooke, district de Saint-François, commerçant, failli.
Le sixième jour de décembre prochain, le sous-signé demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

ETIENNE CHARTIER,

Par H. C. CABANA,

Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6611 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
In the matter of Alphonse Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

ALPHONSE CHARTIER,

By H. C. CABANA,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6618

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
In the matter of Moïse Faubert, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

MOISE FAUBERT,

By H. C. CABANA,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6619

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
In the matter of Ferrier Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

FERRIER CHARTIER,

By H. C. CABANA,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6614

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
In the matter of François Xavier Comtois, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

FRANÇOIS XAVIER COMTOIS,

By H. C. CABANA,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6616

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.
In the matter of Etienne Chartier, heretofore of the village of Coaticooke, now of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.
On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

ETIENNE CHARTIER,

By H. C. CABANA,

His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6612

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District d'Ottawa.

Dans l'affaire d'Eustache B. D. Lafleur, commerçant, du canton de l'Isle au Calumet, dans le comté de Pontiac, dans le dit district d'Ottawa, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et décharge exécuté par ses créanciers, et le dix-neuvième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

EUSTACHE B. D. LAFLEUR,
Par McLEOD, WRIGHT & COUTLÉE,
Ses procureurs *ad litem*.

Aylmer, 14 novembre 1876. 6885 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de James O'Donnell, de la cité de Québec, commerçant, failli.

Mercredi, le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour une décharge en vertu des dits actes.

SEWELL & GIBSONE,
Ses procureurs *ad litem* de James O'Donnell.
Québec, 1er novembre 1876. 6885 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Régis Déziel, marchand tailleur et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Le soussigné a déposé au bureau de cette cour un acte de composition et de décharge exécutée par ses créanciers, et jeudi, le septième jour de décembre prochain, il s'adressera à la dite cour supérieure, (troisième division), dans le palais de justice, dans la cité de Montréal, pour en obtenir une ratification de la décharge effectuée en sa faveur.

REGIS DEZIEL,
D. GIROUARD,
Son procureur *ad litem*.
Montréal, 2 novembre 1876. 6585 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Québec.

Dans l'affaire de Joseph Beaulieu, commerçant, de Lévis, failli.

Mardi, le cinquième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

JOSEPH BEAULIEU,
Par BELLEAU & DARVEAU,
Ses procureurs *ad litem*.
Lévis, 3 novembre 1876. 6595 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire du Révd. J.-Bte. Chartier, du village de Coaticooke, dans le district de Saint-François, commerçant, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le soussigné demandera tant individuellement que comme associé de "The Coaticooke Lumber Company," à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

REVD. J.-BTE. CHARTIER,
Par H. C. CABANA,
Son procureur *ad litem*.
Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6621 5

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Ottawa.

In the matter of Eustache B. D. Lafleur, of the township of Calumet Island, in the county of Pontiac, in the said district of Ottawa, trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on the nineteenth day of December next, he will apply to the said court for a confirmation of the discharge thereby effected.

EUSTACHE B. D. LAFLEUR,
By McLEOD, WRIGHT & COUTLÉE,
His attorneys *ad litem*.
Aylmer, 14th November, 1876. 6886

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of James O'Donnell, of the city of Quebec, trader, an Insolvent.

On Wednesday, the sixth day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said acts.

SEWELL & GIBSONE,
Attorneys *ad litem* of James O'Donnell.
Quebec, 1st November, 1876. 6666

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Régis Déziel, of the city of Montreal, merchant tailor and trader, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this court, a deed of composition and discharge executed by his creditors, and on Thursday, the seventh day of December next, he will apply to the said superior court, (third division), in the court house in the city of Montreal, for a confirmation of the discharge thereby effected.

REGIS DEZIEL,
D. GIROUARD,
His attorney *ad litem*.
Montreal, 2nd November, 1876. 6586

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Quebec.

In the matter of Joseph Beaulieu, trader, of Lévis, an Insolvent.

On Tuesday, the fifth day of December next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

JOSEPH BEAULIEU,
By BELLEAU & DARVEAU,
His attorneys *ad litem*.
Lévis, 3rd November, 1876. 6596

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Révd. J. Bte. Chartier, of the village of Coaticooke, in the district of Saint Francis, trader, an Insolvent.

On the sixth day of December next, the undersigned as well individually as member of the firm "The Coaticooke Lumber Company," will apply to the said court for his discharge under the said act.

REVD. J.-BTE. CHARTIER,
By H. C. CABANA,
His attorney *ad litem*.
Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6622

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Joseph Allard, failli.
Le neuvième jour de décembre prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en
vertu des dits actes.

JOSEPH ALLARD,
Par L. C. BELANGER,
Son procureur *ad litem*.

Sherbrooke, 2 novembre 1876. 6879 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Saint-François.

Dans l'affaire de Daniel Leavitt, de Clifton, failli.

Le sixième jour de décembre prochain, le sous-
signé demandera à la dite cour sa décharge en
vertu des dits actes.

DANIEL LEAVITT,
Par HALL, WHITE & PANNETON,
Ses procureurs *ad litem*.

Sherbrooke, 30 octobre 1876. 6547 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

In re :—Henri Soucisse, de Montréal.

Le treizième jour de décembre prochain, le
soussigné demandera à la dite cour sa décharge
en vertu du dit acte.

HENRI SOUCISSE.
Par LONGPRÉ & DUGAS,
Ses procureurs.

Montréal, 7 novembre 1876. 6725 4

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Louis Joseph Zéphirin Daoust, de Mont-
réal, failli.

Le soussigné a déposé au greffe de cette cour un
acte de composition et décharge exécuté par ses
créanciers, et le vingt-unième jour de décembre
prochain, il s'adressera à la dite cour pour obtenir
une ratification de la décharge par là effectuée.

L. J. Z. DAOUST,
Par LONGPRÉ & DUGAS,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 15 novembre 1876. 6947 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Montréal. } *Cour Supérieure.*

In re :—Nelson & Lefort, bijoutiers et commer-
çants, de Montréal, faillis.

Vendredi, le vingt-deuxième jour de décembre
prochain, John Nelson, l'un des faillis sus nommés,
fera application à cette cour pour sa décharge sous
le dit acte.

JOHN NELSON,
Par CAYLEY & TACHÉ,
Ses procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 novembre 1876. 6999 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET SES
AMENDEMENTS.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal.

Dans l'affaire de Charles H. Beckett, de la cité de
Montréal, vendeur de bière en bouteille et com-
merçant, failli.

Mercredi, le vingt-septième jour de décembre
prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa
décharge en vertu des dits actes.

CHARLES H. BECKETT,
Montréal, 16 novembre 1876. 6995 3

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Joseph Allard, an Insolvent.
On the ninth day of December next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under said acts.

JOSEPH ALLARD,
Per L. C. BELANGER,
His attorney *ad litem*.

Sherbrooke, 2nd November, 1876. 6880

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Saint Francis.

In the matter of Daniel Leavitt, of Clifton, an In-
solvent.

On the sixth day of December next, the under-
signed will apply to the said court for a discharge
under the said acts.

DANIEL LEAVITT,
Per HALL, WHITE & PANNETON,
His attorneys *ad litem*.

Sherbrooke, 30th October, 1876. 6548

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In re :—Henry Soucisse, of Montreal.

On the thirteenth day of December next, the
undersigned will apply to the said court for his dis-
charge under said act.

HENRI SOUCISSE.
By LONGPRÉ & DUGAS,
His attorneys.

Montreal, 7th November, 1876. 6725

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Louis Joseph Zéphirin Daoust, of
Montreal, an Insolvent.

The undersigned has filed in the office of this
court a deed of composition and discharge executed
by his creditors, and on the twenty first day of
December next, he will apply to the said court for
a confirmation of the discharge thereby effected.

L. J. Z. DAOUST,
By LONGPRÉ & DUGAS,
His attorney *ad litem*.

Montreal, 15th November, 1876. 6948

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Montreal. } *Superior Court.*

In re :—Nelson & Lefort, of Montreal, jewellers and
traders, Insolvents.

Friday, the twenty second day of December next,
John Nelson, one of the above Insolvents will
apply to this court for his discharge under the said
act.

JOHN NELSON,
By CAYLEY & TACHÉ,
His attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th November, 1876. 7000

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
AMENDMENTS THERETO.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal.

In the matter of Charles H. Beckett, of the city of
Montreal, beer bottler and trader, an Insolvent.

On Wednesday, the twenty seventh day of
December next, the undersigned will apply to the
said court for his discharge under the said acts.

CHARLES H. BECKETT,
Montreal, 16th November, 1876. 6996

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }
 Dans l'affaire de Laurin, Webster et McMartin,
 faillis.

Le dix-neuvième jour de décembre prochain, les
 soussignés demanderont à la dite cour leur dé-
 charge en vertu des dits actes.

WILLIAM JOHN WEBSTER,
 JOHN McMARTIN,

Par CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 Leurs procureurs *ad litem*.

Montréal, 16 novembre 1876. 6951 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Trois-Rivières. }

Dans l'affaire d'Olivier Levasseur, commerçant, de
 la cité des Trois-Rivières, failli, et Isidore Louis
 Clair, syndic.

Jeudi, le vingt-unième jour de décembre pro-
 chain, les soussignés feront application à cette
 cour pour obtenir leur décharge respective en
 vertu des dits actes.

OLIVIER LEVASSEUR,
 ISIDORE LOUIS CLAIR,
 Par J. B. O. DUMONT,
 Leurs procureurs *ad litem*.

Trois-Rivières, 16 novembre 1876. 7023 3

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de James McCarthy, failli.

Mardi, le dix-neuvième jour de décembre pro-
 chain, le soussigné demandera à la dite cour sa
 décharge en vertu des dits actes.

JAMES MCCARTHY.
 Par N. DRISCOLL,
 Son procureur *ad litem*.

Montréal, 15 novembre 1876. 7019 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Montréal. }

Dans l'affaire de Thomas C. Lander, commerçant,
 de la cité et du district de Montréal, failli.

Le dix-neuvième jour de décembre prochain, le
 soussigné fera application à cette cour pour sa dé-
 charge en vertu du dit acte.

THOMAS C. LANDER,
 Par DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
 HUTCHINSON & WALKER,
 6935 3 Ses procureurs *ad litem*.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District des Trois-Rivières. }

Dans l'affaire de Narcisse Lamy, commerçant, de
 la cité de Trois-Rivières, failli.

Le vingtième jour de décembre prochain, le failli
 demandera à la dite cour sa décharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Procureur *ad litem* du failli.

Trois-Rivières, 14 novembre 1876. 6905 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Lapointe, commerçant, de
 la cité de Montréal, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette
 cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler
 au bureau du soussigné, No. 181, rue Saint-Jacques,
 dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième
 jour de décembre prochain, à trois heures de
 l'après-midi, pour recevoir un état des affaires du
 failli, pour nommer un syndic s'ils le jugent à
 propos, et pour le règlement des affaires de la
 faillite en général.

JOHN FAIR,
 Syndic officiel.

Montréal, 16 novembre 1876. 7047 2

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }
 In the matter of Laurin, Webster and McMartin,
 Insolvents.

On the nineteenth day of December next, the
 undersigned will apply to the said court for their
 discharge under the said acts.

WILLIAM JOHN WEBSTER,
 JOHN McMARTIN,
 By CROSS, LUNN & DAVIDSON,
 Their attorneys *ad litem*.

Montreal, 16th November, 1876. 6952

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three-Rivers. }

In the matter of Olivier Levasseur, trader, of the
 city of Three-Rivers, an Insolvent, and Isidore
 Louis Clair, assignee.

On Thursday, the twenty first day of December
 next, the undersigned will apply to the said court
 for their respective discharge under the said acts.

OLIVIER LEVASSEUR,
 ISIDORE LOUIS CLAIR,
 By J. B. O. DUMONT,
 Their attorneys *ad litem*.

Three Rivers, 16th November, 1876. 7024

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of James McCarthy, an Insolvent.

On Tuesday, the nineteenth day of December
 next, the undersigned will apply to the said court
 for a discharge under the said acts.

JAMES MCCARTHY.
 Per N. DRISCOLL,
 His attorney *ad litem*.

Montreal, 15th November, 1876. 7020

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Montreal. }

In the matter of Thomas C. Lander, of the city and
 district of Montreal, trader, an Insolvent.

On the nineteenth day of December next, the
 undersigned will apply to the said court for a dis-
 charge under the said act.

THOMAS C. LANDER,
 Per DOUTRE, DOUTRE, ROBIDOUX,
 HUTCHINSON & WALKER,
 6936 His attorneys *ad*

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Three Rivers. }

In the matter of Narcisse Lamy, trader, of the city
 of Three Rivers, an Insolvent.

The twentieth day of December next, the insol-
 vent will apply to the said court for his discharge.

GERVAIS & GÉRIN,
 Attorney *ad litem* for Insolvent.

Three Rivers, 14th November, 1876. 6906

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Lapointe, of the city of
 Montreal, trader, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause,
 and the creditors are notified to meet at the office
 of the undersigned, No. 181, Saint James street, in
 the city of Montreal, on Monday, the eighteenth
 day of December next, at three o'clock in the
 afternoon, to receive a statement of the affairs of
 the insolvent, to appoint an assignee if they see
 fit, and for the ordering of the affairs of the estate
 generally.

JOHN FAIR,
 Official assignee.

Montreal, 16th November, 1876. 7048

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans la cause de Pillar & Lupton, faillis.
Mercredi, le vingtième jour de décembre prochain, les soussignés demanderont à la dite cour leurs décharges en vertu du dit acte.

PILLAR & LUPTON,
WILLIAM PILLAR, JOHN LUPTON,
Par ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Leurs procureurs *ad litem*.
Montréal, 14 novembre 1875. 6907 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de "The Moisie Iron Company," faillie.

En vertu d'une requête à moi faite par plus de cinq créanciers de la dite faillite, je convoque par le présent une assemblée des créanciers de la dite faillite, qui sera tenue à mon bureau, situé au No. 58, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, à deux heures de l'après-midi, le cinquième jour de décembre prochain, pour décider ce qui doit être fait au sujet de certains lots de fer réclamés par la Banque de Montréal, la Banque de Molson et Ebenezer Hearle.

(Signé,) WILLIAM RHIND,
Syndic.
Montréal, 16 novembre 1876. 6993 3

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Timbers, commerçant, de Grenville, comté d'Argenteuil, province de Québec, failli.

Je, soussigné, Robert W. Oliver, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. W. OLIVER,
Syndic.
2, Bâtisses Union,
43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 21 novembre 1876. 7091 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Avila B. Rolland, failli.

Je, soussigné, ai été nommé syndic en cette affaire, et les créanciers sont notifiés de produire leurs réclamations entre mes mains sous un mois.

O. LECOURS,
Syndic.
No. 16, rue Saint-Vincent.
Montréal, 22 novembre 1876. 7095 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Potvin & Frère, Saint-Jean Deschaillons, faillis.

Je, soussigné, Alfred Lemieux, syndic officiel, de Lévis, a été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont priés de produire devant moi leurs réclamations sous un mois.

ALFRED LEMIEUX,
Syndic.
Lévis, 21 novembre 1876. 7093 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Shearer, MacKedie & Cie., faillis.

Je, soussigné, James Court, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

Une assemblée des créanciers sera tenue au bureau de MM. Court & MacIntosh, No. 22, rue Saint-Jean, Montréal, lundi, le onzième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour diriger la vente de toute la succession des dits faillis en un seul lot, ou pour toute autre disposition de la dite succession, ainsi qu'il sera jugé le plus avantageux.

JAMES COURT,
Syndic.
Montréal, 20 novembre 1876. 7053 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Québec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Pillar & Lupton, Insolvents.
On Wednesday, the twentieth day of December next, the undersigned will be apply to the said court for a discharge under the said act.

PILLAR & LUPTON,
WILLIAM PILLAR, JOHN LUPTON,
By ABBOTT, TAIT, WOTHERSPOON & ABBOTT,
Their attorneys *ad litem*.
Montreal, 14th November, 1876. 6908

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of The Moisie Iron Company, Insolvents.

In conformity with a requisition made to me in writing by over five creditors of the said insolvents, I hereby called a meeting of the creditors of said insolvents, to be held at my office, situated at No. 58, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, at two o'clock in the afternoon, on the fifth day of December next, for the purpose of deciding what is to be done in reference to certain lots of iron claimed by the Bank of Montreal, the Molsons Bank and Ebenezer Hearle.

(Signed,) WILLIAM RHIND,
Assignee.
Montreal, 16th November, 1876. 6994

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Timbers, of Grenville, county of Argenteuil, province of Québec, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Robert W. Oliver, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

R. W. OLIVER,
Assignee.
2, Union Buildings,
43, Saint François Xavier street,
Montreal, 21st November, 1876. 709

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Avila B. Rolland, an Insolvent.

I, the undersigned, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

O. LECOURS,
Assignee.
No. 16, Saint Vincent street,
Montreal, 22nd November, 1876. 7096

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Potvin & Frère, of Saint Jean Deschaillons, Insolvents.

I, the undersigned, Alfred Lemieux, official assignee, of Lévis, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ALFRED LEMIEUX,
Assignee.
Lévis, 21st November, 1876. 7094

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Shearer, MacKedie & Co., Insolvents.

I, the undersigned, James Court, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A meeting of creditors will be held at the office of Messrs. Court & MacIntosh, No. 22, Saint John street, Montreal, on Monday, the eleventh day of December next, at three o'clock in the afternoon, for directing the sale of the entire estate and effects of the said insolvents, in one lot or such other disposition of the estate as may be considered advisable.

JAMES COURT,
Assignee.
Montreal, 20th November, 1876. 7054

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William George, failli.

Un bref de saisie a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau, Stanstead Plain, vendredi, le vingt-deuxième jour de décembre prochain, à dix heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ISRAEL WOOD,

Syndic.

Stanstead, 21 novembre 1876.

7051 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Théophile Lebreux, menuisier, de la ville de Saint-Henri, district de Montréal, failli.

Je, soussigné, C. Beausoleil, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

C. BEAUSOLEIL,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 20 novembre 1876.

7061 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Paul B. Gauthier, de la cité de Montréal, marchand de marchandises sèches et commerçant, failli.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins,
60, rue Saint-Jacques.
Montréal, 20 novembre 1876.

7059 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Edmond Hervieux, marchand, de la ville de Joliette, failli.

Les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler au bureau du soussigné, en la ville de Joliette, le onzième jour du mois de décembre prochain (1876), à dix heures du matin, pour prendre en considération un acte de composition et décharge en sa faveur, signé par une majorité des créanciers, tel que requis par la loi, dont les termes sont de payer une composition de cinquante cents dans la piastre, en deux paiements égaux, à trois et six mois respectivement, à compter du huit novembre courant (1876), à l'exception cependant de la Banque Jacques-Cartier, qui sera payée par un seul billet à trois mois, à compter aussi du huit novembre courant; les dits paiements à être garantis par billets promissoires signé par le dit failli et endossés à la satisfaction des créanciers, et s'il n'est fait aucune objection au dit acte le ou avant le dit onze décembre prochain, je, le syndic soussigné, agirai d'après sa teneur.

A. MAGNAN,

Syndic.

Joliette, 20 novembre 1876.

7115 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. C. Ford, failli.

Je, soussigné, John Taylor, comptable, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

JOHN TAYLOR,

Syndic.

Bureau de Taylor & Duff,
Comptables,
353, rue Notre-Dame.
Montréal, 23 novembre 1876.

7165 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William George, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, Stanstead Plain, on Friday, the twenty second day of December next, at ten o'clock in the forenoon, to receive statement of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering the affairs of the estate generally.

ISRAEL WOOD,

Assignee.

Stanstead Plain, 21st November, 1876.

7052

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Théophile Lebreux, of the town of Saint Henri, district of Montreal, carpenter and joiner, an Insolvent.

I, the undersigned, C. Beausoleil, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

C. BEAUSOLEIL,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 20th November, 1876.

7062

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Paul B. Gauthier, of the city of Montreal, dry goods merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.
Montreal, 20th November, 1876.

7060

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Edmond Hervieux, trader, of the town of Joliette, an Insolvent.

The creditors of the insolvent are notified to meet at the office of the undersigned, in the town of Joliette, on the eleventh day of December next (1876), at ten o'clock in the forenoon, to take into consideration a deed of composition and discharge agreed to by a majority of the creditors as required by law. The terms of which are the payment of fifty cents in the dollar, in two equal payments, at three and six months respectively, from the eighth of November instant (1876), with the exception however of La Banque Jacques Cartier, who shall be paid by one note only, at three months from said eighth November instant; said payments to be guaranteed by promissory notes signed by said insolvent and endorsed to the creditor's satisfaction, and if no objection to said deed is made on or before said eleventh December next, I, the undersigned, assignee, shall act according to its tenor.

A. MAGNAN,

Assignee.

Joliette, 20th November, 1876.

7116

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. C. Ford, an Insolvent.

I, the undersigned, John Taylor, of the city and district of Montreal, accountant, have been appointed assignee in the above matter. Creditors are requested to file their claims with me within one month.

JOHN TAYLOR,

Assignee.

Office of Taylor & Duff,
Public Accountants.
353, Notre Dame street.
Montreal, 23rd November, 1876.

7166

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Horne, épiciier et commerçant, de la cité et du district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Louis Dupuy, syndic officiel, de la cité et du district de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, Merchants' Exchange Building, No. 11, rue Saint-Sacrement, Montréal, mardi, le douzième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,

Syndic.

Montréal, 20 novembre 1876.

7101 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Thomas Driscoll, épiciier et commerçant, des cité et district de Montréal, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, des cité et district de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont notifiés de s'assembler au bureau de Stewart, Dupuy et Compagnie, Merchants' Exchange Building, No. 11, rue Saint-Sacrement, lundi, le onzième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général, et pour considérer l'offre d'acheter tout l'actif en un seul lot.

A. B. STEWART,

Syndic.

Montréal 22 novembre 1876.

7099 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }

Dans l'affaire de Downey, Doherty & Cie., faillis.

Mercredi, le vingt septième jour de décembre prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

PATRICK DOWNEY,

Par T. J. DOHERTY,

Son procureur *ad li em.*

Montréal, 23 novembre 1876.

7133 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

In re :—Joseph Hébert, faili.

Je, soussigné, Auguste Evariste Brassard, avocat, de la ville de Sorel, et syndic officiel, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

A. E. BRASSARD,

Syndic.

Sorel, 23 novembre 1876.

7143 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de S. Cyrille Lacroix, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

R. HENRY WURTELE,

Syndic.

Québec, 23 novembre 1876.

7157 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Dionne, de Saint-Denis, comté de Kamouraska, failli.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

D. LORTIE,

Syndic.

Québec, 23 novembre 1876.

7173 2

INSOLVENT ACT OF 1875

In the matter of James Horne, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Louis Dupuy, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and Company, Merchants' Exchange Building, No. 11, Saint Sacrement street, in Montreal, on Tuesday, the twelfth day of December A. D. 1876, at three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,

Assignee.

Montreal, 20th November, 1876.

7102

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Thomas Driscoll, of the city and district of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at the office of Stewart, Dupuy and Company, Merchants' Exchange Building, No. 11, Saint Sacrement street, on Monday, the eleventh day of December A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally, and to take into consideration an offer of purchase of the entire assets in one lot.

A. B. STEWART,

Assignee.

Montreal, 22nd November, 1876.

7100

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }

In the matter of Downey, Doherty & Co., Insolvents.

On Wednesday, the twenty seventh day of December next, the undersigned will apply to the said court for a discharge under the said act.

PATRICK DOWNEY,

By T. J. DOHERTY,

His attorney *ad litem.*

Montreal, 23rd November, 1876.

7134

INSOLVENT ACT OF 1875.

La re :—Joseph Hébert, an Insolvent.

I, the undersigned, Auguste Evariste Brassard, advocate, of the town of Sorel, and official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me in the course of one month.

A. E. BRASSARD,

Assignee.

Sorel, 23rd November, 1876.

7144

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of S. Cyrille Lacroix, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,

Assignee.

Quebec, 23rd November, 1876.

7158

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Dionne, from Saint Denis, county of Kamouraska, an Insolvent.

A first dividend sheet has been prepared and is open to objection until the nineteenth day of December next, after which day dividend will be paid.

D. LORTIE,

Assignee.

Quebec, 23rd November, 1876.

7174

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Craig, de Saint-Octave de Métis, marchand, failli.

Je, soussigné, Elzéar Côté, syndic officiel, de la paroisse de Sainte-Luce, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

ELZ. COTÉ,
Syndic.
7155 2

Rimouski, 22 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Louis Carpentier, ferblantier et plombier, de la cité de Montréal, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic officiel.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 20 novembre 1876.

7163 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James T. Dunn et Hypolite Alphonse Hébert, tous deux du village de Laprairie, dans le district de Montréal, commerçants, y faisant affaires comme tels en société sous les nom et raison de Dunn, Hébert et Cie., faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au douzième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

JOHN FAIR,
Syndic.
7147 2

No. 181, rue Saint-Jacques,
Montréal, 23 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Jean-Baptiste Barbeau, marchand et commerçant, du village de Saint-Jean-Baptiste, district de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le onzième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures p. m., une assemblée des créanciers du failli susdit, aura lieu dans le bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

C. BEAUSOLEIL,
Syndic.
7159 2

Montréal, 23 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Pierre Edouard Labelle, commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Une assemblée des créanciers du dit failli sera tenue au bureau du soussigné, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le douzième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour prendre en considération un acte de composition et décharge, dont les termes sont de payer une composition de vingt centins dans la piastre, étant des billets pour dix-huit centins dans la piastre, à quatre, huit et douze mois, garantis par P. P. Martin, écuyer, et le billet du failli pour deux centins sans garanti, à quinze mois à compter du onzième jour d'octobre, A. D. 1876.

ALPHONSE DOUTRE,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François Xavier.
Montréal, 23 novembre 1876.

7161 2

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Craig, of Saint Octave de Métis, an Insolvent.

I, the undersigned, Elzéar Côté, official assignee, of the parish of Sainte Luce, has been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

ELZ. COTÉ,
Assignee.
7156

Rimouski, 22nd November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Louis Carpentier, tinsmith and plumber, of the city of Montreal, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,
Official assignee.

Office : Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal, 20th November, 1876.

7164

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James T. Dunn and Hypolite Alphonse Hébert, both of the village of Laprairie, in the district of Montreal, traders, there carrying on business together as such, in co-partnership under the name and firm of Dunn, Hébert and Co., Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the twelfth day of December next, after which dividend will be paid.

JOHN FAIR,
Assignee.
7148

No. 181, Saint James street,
Montreal, 23rd November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Jean Baptiste Barbeau, of the village of Saint Jean Baptiste, district of Montreal, merchant and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eleventh day of December A. D. 1876, at three o'clock p. m., a meeting of the creditors of the above insolvent, will be held at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

C. BEAUSOLEIL,
Assignee.
7160

Montreal, 23rd November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Pierre Edouard Labelle, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A meeting of the creditors of the above named insolvent, will be held at the office of the undersigned, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the twelfth day of December, A. D. 1876, at three of the clock in the afternoon, to take in consideration a deed of composition and discharge, the terms of which are the payment of a composition of twenty cents in the dollar, being notes for eighteen cents in the dollar, at four, eight and twelve months, unsecured by P. P. Martin, esquire, and the insolvent's note for two cents secured at fifteen months from eleventh day of October, A. D. 1876.

ALPHONSE DOUTRE,
Assignee.

Office of Doutre & Ferguson,
59, Saint François Xavier street.
Montreal 23rd November, 1876.

7162

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Léon Bellerive, failli.

Je, soussigné, Jacques Auger, de la cité de Québec, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

J. AUGER,

Syndic.

Québec, 21 novembre 1876.

7171 2

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
District de Québec, } *Cour Supérieure.*

Dans l'affaire de Charles Losh Thomson, agent de moulins à coudre, de la cité de Québec, failli. Le deuxième jour de décembre prochain, le failli demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

Par W. J. MILLER,

Son procureur *ad litem*.

Québec, 28 octobre 1876.

6425 5

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pantaléon Jobin, de Québec, marchand, failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, en la cité de Québec, mercredi, le vingt-septième jour de décembre prochain, à trois heures p. m., afin de recevoir un état de ses affaires, et de nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ODILON ROY,

Syndic.

Bureau, No. 56, rue Saint-Pierre, B. V.,

Bâtisse de la Banque Union.

Québec, 25 novembre 1876.

7177

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de L. A. Roberge et A. S. Maynard, tant individuellement que comme associés sous les nom et raison de Roberge & Maynard, faillis.

Je, soussigné, Michel Esdras Bernier, syndic officiel, pour le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, résidant à Saint-Hyacinthe, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 20 novembre 1876.

7235

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Pierre Turgeon, du township d'Hereford, dans le district de Saint-François, marchand de bois, failli.

Un bref de saisie-arrest a été émané en cette cause, et les créanciers du failli sont notifiés de s'assembler à mon office, à l'Hôtel-de-Ville, en la cité de Sherbrooke, le vingtième jour de décembre 1876, à trois heures p. m., pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

J. A. ARCHAMBAULT,

Syndic officiel.

Sherbrooke, 20 novembre 1876.

7233

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Luc Beauchesne, M. D., de la paroisse de Gentilly, district de Trois-Rivières, marchand général et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,

66 & 68, rue Saint-Jacques.

Montréal, 29 novembre 1876.

7249

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Leon Bellerive, an Insolvent.

I, the undersigned, Jacques Auger, of the city of Quebec, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

J. AUGER,

Assignee.

Quebec, 21st November, 1876.

7172

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
District of Quebec, } *Superior Court.*

In the matter of Charles Losh Thomson, of the city of Quebec, sewing machine agents, an Insolvent. On the second day of December next, the insolvent will apply to the said court for his discharge under the said act.

By W. J. MILLER,

His attorney *ad litem*.

Quebec, 28th October, 1876.

6426

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pantaléon Jobin, of Quebec, merchant, an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, in the city of Quebec, on Wednesday, the twenty seventh day of December next, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

ODILON ROY,

Assignee.

Office, No. 56, Saint Peter street, L. T.,

Union Bank Buildings.

Quebec, 25th November, 1876.

7178

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of L. A. Roberge and A. S. Maynard, individually as well as co-partners under the name and style of Roberge & Maynard, Insolvents.

I, the undersigned, Michel Esdras Bernier, official assignee, for the judicial district of Saint Hyacinthe, residing at Saint Hyacinthe, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within a month.

M. E. BERNIER,

Assignee.

Saint Hyacinthe, 20th November, 1876.

7236

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Pierre Turgeon, of the township of Hereford, in the district of Saint Francis, lumber dealer and jobber, an Insolvent.

A writ of attachment has been issued in this matter, and the creditors of the said insolvent are notified to meet at my office, in the City Hall, in the city of Sherbrooke, the twentieth day of December 1876, at three o'clock p. m., to receive statements of his affairs, appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

J. A. ARCHAMBAULT,

Official assignee.

Sherbrooke, 20th November, 1876.

7234

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Luc Beauchesne, M. D., of the parish of Gentilly, district of Three Rivers, general merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

Office of Lajoie & Seath,

66 and 68, Saint James street.

Montreal, 29th November, 1876.

7250

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

John McCall, de la cité de Londres, en Angleterre, Joseph Shehyn, de la cité de Québec, et John Sterling, de la cité de Montréal, tous trois marchands associés et faisant affaires comme tels en société, en la cité de Québec, sous les nom et raison de McCall, Shehyn & Compagnie, Demandeurs; vs. Alphonse Allard, de la paroisse de Saint-Sauveur de Québec, marchand, Défendeur. Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.

ODILON ROY,
Syndic officiel.

Bureau : No. 56, rue Saint-Pierre,
Basse-Ville, Québec.
Québec, 25 novembre 1876.

7181

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de James Flannery, senior, de Sutton, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de décembre, après lequel jour les dividendes seront payés.

WM. MEAD PATTISON,
Syndic.

Clarenceville, P. Q., 2 décembre 1876.

7187

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de C. Tison, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 27 novembre 1876.

7247

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de George St-Arnaud, de la paroisse de Sainte-Geneviève de Batiscan, district de Trois-Rivières, marchand général et commerçant, failli.

Je, soussigné, L. Jos. Lajoie, de la cité de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 29 novembre 1876.

7251

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Winning, Hill & Ware, Montréal, faillis.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

WILLIAM RHIND,
Syndic.

Montréal, 27 novembre 1876.

7241

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Luc Ducharme, du Mont-Carmel, dans le district des Trois-Rivières, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes sur meubles et immeubles a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à lundi, le dix-huitième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

O. LECOURS,
Syndic.

No. 16, rue Saint-Vincent,
Montréal, 30 novembre 1876.

7229

INSOLVENT ACT OF 1875.

John McCall, of the city of London, in England, Joseph Shehyn, of the city of Quebec, and John Sterling, of the city of Montreal, all three merchants carrying on business together, at the city of Quebec, in co-partnership, under the name, style and firm of McCall, Shehyn & Company, Plaintiffs; vs. Alphonse Allard, of the parish of Saint Sauveur de Quebec, trader, Defendant. A writ of attachment has issued in this cause.

ODILON ROY,
Official assignee.

Office : No. 56, Saint Peter street,
Lower Town, Quebec.
Quebec, 25th November, 1876.

1782

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of James Flannery, senior, of Sutton, an Insolvent.

A first and final dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of December, after which dividend will be paid.

WM. MEAD PATTISON,
Assignee.

Clarenceville, P. Q., 2nd December, 1876.

7188

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of C. Tison, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos. Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are requested to file their claim before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 and 68, Saint James street.
Montreal, 27th November, 1876.

7248

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of George St-Arnaud, of the parish of Sainte Geneviève de Batiscan, in the district of Three Rivers, general merchant and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, L. Jos Lajoie, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who not already done so are requested to file their claims before me within one month.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie and Seath,
66 and 68, Saint James street,
Montreal, 29th November, 1876.

7252

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Winning, Hill & Ware, Montreal, Insolvents.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the nineteenth day of December next, after which dividends will be paid.

WILLIAM RHIND,
Assignee.

Montreal, 27th November, 1876.

7242

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Luc Ducharme, of Mont Carmel, in the district of Three Rivers, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet upon moveables and immoveables has been prepared subject to objection until Monday, the eighteenth day of December next, after which day dividends will be paid.

O. LECOURS,
Assignee.

No. 16, Saint Vincent street.
Montreal, 30th November, 1876.

7230

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Simon Page, de la cité de Montréal, épiciier et commerçant, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, des cité et district de Montréal, syndic officiel, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

A. B. STEWART,
Syndic.
7227

Montréal, 28 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Ephrem Hudon, père, de la cité de Montréal, marchand en gros de marchandises sèches, y faisant affaires sous les nom et raison de E. Hudon, Fils & Cie., failli.

Le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de décembre A. D. 1876, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic,
7245

Montréal, 29 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Frederick Lyster & William Bennett, tous deux commerçants, de la cité de Montréal, faisant affaire en société sous les nom et raison de Lyster, Bennett & Cie., faillis.

Je, soussigné, Arthur M. Perkins, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ARTHUR M. PERKINS,
Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 29 novembre 1876.

7243

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Goyette, charpentier de navires et contracteur, de la cité de Montréal, tant individuellement que comme ayant fait affaires comme tel en société avec Philip Vautier, à Montréal susdit, sous les nom et raison de Vautier & Goyette, failli.

Je, soussigné, Andrew B. Stewart, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont priés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois, et sont par le présent notifiés de se réunir à mon bureau, Merchant's Exchange Building, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour de décembre prochain, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour le règlement des affaires de la faillite en général et pour considérer l'offre d'acheter tout l'actif en un seul lot.

A. B. STEWART,
Syndic.
7225

Montréal, 27 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Miquelon, de Shipton, failli.

Je, soussigné, F. A. Brien, de Danville, ai été nommé syndic dans cette affaire. Les créanciers sont requis de produire leurs réclamations devant moi dans le cours d'un mois.

F. A. BRIEN,
Syndic.
7271

Danville, 29 novembre 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Simon Page, of the city of Montreal, grocer and trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city and district of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

A. B. STEWART,
Assignee.
7228

Montreal, 28th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Ephrem Hudon, senior, of the city of Montreal, wholesale dry goods merchant, there doing business under the name or firm of E. Hudon, Fils & Co., an Insolvent.

The insolvent has made an assignment of his estate and effects to me, and the creditors are notified to meet at the office of Perkins, Beausoleil & Perkins, 60, Saint James street, in Montreal, on Tuesday, the twenty sixth day of December, A. D., 1876, at eleven o'clock a. m., to receive statements of his affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.
7246

Montreal, 29th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Frederick Lyster & William Bennett, both traders, of the city of Montreal, carrying on business in co-partnership under the name, style and firm of Lyster, Bennett & Co., Insolvents.

I, the undersigned, Arthur M. Perkins, of the city of Montreal, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so, are requested to file their claims before me within one month.

ARTHUR M. PERKINS,
Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street.

Montreal, 29th November, 1876.

7244

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Goyette, of the city of Montreal, ship carpenter and contractor, as well individually as having carried on trade and business as such in partnership with Philip Vautier, in Montreal aforesaid, under the name and firm of Vautier & Goyette, an Insolvent.

I, the undersigned, Andrew B. Stewart, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month, and are hereby notified to meet at my office, Merchant's Exchange Building, in the said city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of December next, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, for the ordering of the affairs of the estate generally and to consider an offer of purchase of the entire assets of the estate in one lot.

A. B. STEWART,
Assignee.
7226

Montreal, 27th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Miquelon, of Shipton, an Insolvent.

I, the undersigned, F. A. Brien, of Danville, have been appointed assignee in this matter. Creditors are requested to file their claims before me within one month.

F. A. BRIEN,
Assignee.
7272

Danville, 29th November, 1876.

Règles de Cour.

*Cour de Circuit dans et pour le district de Beauce—
Ségeant à Saint-Joseph.*

No. 1244.

Dans l'affaire d'Antoine Carrier, marchand, de la ville de Lévis,

Demandeur ;

David Champagne, commerçant, de la paroisse de Saint-George, en le district de Beauce,

Défendeur ;

et
Jean Veilleux, fils, cultivateur, de la dite paroisse de Saint-George, Tiers-Saisi.

Vu que le dit tiers-saisi a déposé en cette cause une somme de deux cent cinquante piastres qu'il devait au dit défendeur ; et vu qu'en cette cause il y a allégation de la déconfiture du dit défendeur, les créanciers du dit défendeur sont par le présent notifiés et requis de produire leurs réclamations contre le dit défendeur, avec pièces justificatives, sous quinze jours à compter de la date de la première insertion de cet avis, au greffe de la dite cour de circuit, à Saint-Joseph de la Beauce.

Z. VÉZINA,

Greffier de la dite Cour.

Bureau du Greffier,

Saint-Joseph, Beauce, 22 novembre 1876.

7057 2

Rules of Court.

*Circuit Court in and for the district of Beauce—
Sitting at Saint Joseph.*

No. 1244.

In the matter of Antoine Carrier, merchant, of the town of Lévis,

Plaintiff ;

David Champagne, trader, of the parish of Saint George, in the district of Beauce,

Defendant ;

and
Jean Veilleux, the younger, farmer, of the said parish of Saint George, Garnishee.

Seeing that the said garnishee has deposited in this cause a sum of two hundred and fifty dollars which he owed to the said defendant ; and seeing that in this cause the discomfiture of the said defendant is alleged, the creditors of the said defendant are hereby notified to file their claims against the said defendant, with vouchers, within fifteen days from the date of the first publication of this notice, at the office of the said circuit court, at Saint Joseph de la Beauce.

Z. VEZINA,

Clerk of the said Court.

Clerk's Office,

Saint Joseph, Beauce, 22nd November, 1876.

7058

Ventes d'immeubles en vertu des Actes concernant la Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Adolphe Bertrand, propriétaire de moulin et commerçant, de Sainte-Cécile de Milton, district de Bedford, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du sousigné, à son bureau, au village de Waterloo, dans le comté de Shefford, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Quatre morceaux de terre ou emplacements, faisant partie du lot de terre numéro (19) dix-neuf, de la troisième rangée de concessions du township de Milton, comté de Shefford susdit, décrits et désignés comme suit, à savoir :

1. Un terrain partant du chemin de front du dit rang en allant jusqu'à cent pieds de profondeur, et depuis le terrain de Damase Richer ou représentants, allant du côté de la rivière de deux cent dix pieds de largeur—avec maisons et autres bâtisses dessus érigées.

2. Une autre partie du même lot partant du coin du jardin d'Adolphe Dusseault, en suivant la clôture du dit jardin en droite ligne jusqu'à la dite rivière—avec le moulin à scie et autres bâtisses dessus érigées, dans lequel moulin, entre autres machines, s'en trouve une à fabriquer le bardeau.

3. Une autre partie du même lot, formant à peu près un arpent de terre en superficie, plus ou moins, tenant d'un côté à la rivière, et des autres côtés à Charles Latour, étant le terrain de l'ancienne usine à sceaux ou haches.

Sales of Real Estate under Insolvent Acts.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Adolphe Bertrand, millowner and trader, of Sainte Cécile de Milton, district of Bedford, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other oppositions* to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the village of Waterloo, in the county of Shefford, previous to the fifteen days next preceding the day of sale ; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Four certain tracts of land or emplacements being parts of the lot number (19) nineteen, in the third range of lots in the township of Milton, county of Shefford aforesaid, bounded and described as follows, to wit :

1. A certain piece of land starting from the front or range road and running one hundred feet in depth, and from the land of Damase Richer or representatives, running towards the river two hundred and ten feet—with a house and other buildings thereon made.

2. Another tract of said lot starting from the corner of the garden of Adolphe Dusseault, and following the said gardens fern in a direct line to the said river—with the saw mill and other buildings thereon, in which said saw mill there is amongst other machinery a shingle mill.

3. Another certain part of the same lot, being about one arpent of land in superficies, more or less, joining on one side the said river, and on the three other sides bounded by the land of Charles Latour, being the land upon which stood the old pail or axe factory.

4. Et enfin, un autre morceau de terre du même lot de forme irrégulière, tenant d'un côté à la dite rivière, de l'autre côté au terrain ci-haut décrit, et en front au chemin,—ensemble le pouvoir d'eau attaché à la propriété, chaussée ou écluse, coffre et autres dépendances, tel que le tout a été acquis par le failli de Dame Frances Louisa Holcomb, par vente devant L. Brin, notaire, en date du quatorzième jour de juillet dix-huit cent soixante et treize.

Pour être vendus à la maison d'audience, dans le bureau d'enregistrement, dans le dit village de Waterloo, MARDI, le SIXIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE heure de l'après-midi.

THOS. BRASSARD,
Syndic.

Waterloo, 24 novembre 1876.
[Première publication, 2 décembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDEMENTS.

Dans l'affaire de Dugald Lang, du village Howick, district de Beauharnois, province de Québec, fabricant de machine et commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu ci-après mentionnés. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin de distraire, afin d'annuler, afin de charge ou autres oppositions à la vente doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente, les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ce terrain avec la grande bâtisse en bois à deux étages et autres bâtisses y annexées, le tout servant ci-devant au dit failli comme manufacture de moulins à battre. La propriété est située sur la grande rue de la partie principale du village et le terrain est décrit comme suit :

Le lot numéro soixante et dix-sept, dans le village de Howick, dans la seigneurie et district de Beauharnois ; borné en front à la rue Calville ; en arrière au lot numéro un dans la concession Rivière Anglaise, Georgeville Sud, du côté nord par le numéro soixante et seize, et du côté sud par le numéro soixante et dix-huit dans le dit village de Howick, contenant soixante et douze pieds de largeur sur cent quarante-quatre pieds de longueur—avec une maison, une boutique, une étable et autres bâtisses sus-érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans la ville de Beauharnois, province de Québec, à DEUX heures de l'après-midi, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE 1876.

JOHN FERGUSON,
Syndic.

Bureau : Doutre & Ferguson,
59, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 19 octobre 1876. 6229 7
[Première publication, 21 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James Finlay, de Farnham-Centre, province de Québec, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres op-

4. And lastly, another irregular part of same lot joining the river on one side, on another side the land above described, and in front the Queen's highway—together with the water privilege attached to the said property, mill dam, flume and other appurtenances, as the whole was acquired by the insolvent, from Dame Frances Louisa Holcomb, by deed before L. Brin, notary, dated the fourteenth day of July, one thousand eight hundred and seventy three.

To be sold at the court house, in the registry office, in the said village of Waterloo, on TUESDAY, the SIXTH day of FEBRUARY now next, at ONE of the clock in the afternoon.

THOS. BRASSARD,
Assignee.

Waterloo, 24th November, 1876. 7190
[First published, 2nd December, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

In the matter of Dugald Lang, of the village Howick, district of Beauharnois, province of Québec, machine maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, No. 59, Saint François Xavier street, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

That lot of land with the extensive two storey wooden building thereon with the outbuildings attached, the whole being lately used as a thrashing machine manufactory by the insolvent. The property is situated in the main street of the principal part of the village and the ground is described as follows :

The lot number seventy seven, in the village of Howick, in the seigniorie and district of Beauharnois ; bounded in front by Calville street, in rear by lot number one in English River concession, South Georgetown, on the north side by number seventy six, and on the south side by number seventy eight in the said village of Howick, containing seventy two feet in breadth by one hundred and forty four feet in length—with a house, a shop, a stable and other buildings thereon erected.

To be sold at the court house, in the town of Beauharnois, province of Québec, at the hour of TWO o'clock in the afternoon, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of DECEMBER, 1876.

JOHN FERGUSON,
Assignee.

Office : Doutre and Ferguson,
59, Saint François Xavier street,
Montréal, 19th October, 1876. 6230
[First published, 21st October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James Finlay, of Farnham Centre, province of Québec, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required

positions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Toute cette langue de terre sise et située dans le canton de Dunham; bornée au sud par le chemin Magog, qui conduit de Montréal à Cowansville, et au nord par la borne du canton de Farnham, courant le long du dit chemin qui conduit à l'établissement des Quakers—avec toutes les bâtisses sus-érigées et faites, étant le coin nord du lot numéro vingt-huit, dans le dixième rang des lots situés dans le canton de Dunham, sans garantie de mesure précise.

Pour être vendue sur les prémisses du failli, JEUDI, le ONZIEME jour de JANVIER 1877, à UNE heure p. m.

R. W. OLIVER,

Bureau : 6, Union Buildings, Syndic.
43, rue Saint-François-Xavier.
Montréal, 30 octobre 1876. 6545 5
[Première publication, 4 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de François Leclerc, commerçant, du township de Nelson, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles sous-mentionnés seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Le lot de terre numéro douze du premier rang du township de Nelson.

2. Un terrain ou emplacement situé dans le cinquième rang du township de Nelson, faisant partie du lot de terre numéro dix-sept, contenant soixante pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; borné en front vers l'est au chemin public, en arrière et du côté sud à James Fraser, et du côté nord à Charles Belleau—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Un terrain ou emplacement situé dans le cinquième rang du township de Nelson, contenant soixante et six pieds de front sur cent trente-deux pieds de profondeur; borné en front vers l'ouest au chemin public, en profondeur vers l'est et du côté nord à James Fraser, et de l'autre côté vers le sud à Napoléon Bégin—circonstances et dépendances.

Pour être vendus à Inverness, dans le bureau d'enregistrement, VENDREDI, le DOUZIEME jour de JANVIER prochain, (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

OCT. OUELLETTE,

Plessisville, 3 novembre 1876. Syndic.
6709 2
[Première publication, 11 novembre 1876.]

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire de William T. Higginson, de Mont-Oscar, dans le comté de Vaudreuil, district de Montréal, commerçant, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

All that tongue of land lying and being in the township of Dunham; bounded on the south side by the Magog road, leading from Montreal to Cowansville, and on the north by the boundary line of the township of Farnham, running along the road leading to the Quaker settlement—with all the buildings thereon erected and made being the north corner of lot number twenty eight in the tenth range of lots in the township of Dunham, without any guarantee whatever as to the measurement or contents.

To be sold on the premises of the insolvent, on THURSDAY, the ELEVENTH day of JANUARY 1877, at ONE o'clock p. m.

R. W. OLIVER,

Office : 6, Union Buildings, Assignee.
43, Saint François Xavier street.
Montreal, 30th October, 1876. 6546
[First published, 4th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of François Leclerc, of township Nelson, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables will be sold at the time and place mentioned as below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, at the office of the undersigned, previous to the fifteen day next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. Lot number eleven in the first range of township Nelson.

2. A lot situate in the fifth range of township Nelson, forming part of lot number seventeen, measuring sixty feet in front by one hundred and thirty two feet in depth; bounded in front to the east by the highway, in rear and on the south side by James Fraser, and on the north side by Charles Belleau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A lot of land situate in the fifth range of township Nelson, measuring sixty six feet in front by one hundred and thirty two feet in depth; bounded in front to the west by the highway, in rear to the east and on the north side by James Fraser, and on the other side to the south by Napoléon Bégin—circumstances and dependencies.

To be sold at Inverness, in the registry office at Inverness, on FRIDAY, the TWELFTH day of JANUARY next, (1877), at ELEVEN o'clock in the forenoon.

OCT. OUELLETTE,

Plessisville, 3rd November, 1876. Assignee.
6710
[First published, 11th November, 1876.]

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of William T. Higginson, of Mount-Oscar, in the county of Vaudreuil, district of Montreal, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed, at the office of the undersigned, previous to the fifteen day next preceding the day of sale: oppositions *afin de conserver*, may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

nada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, à Rigaud, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Une terre située au nord de la concession Sainte Madeleine, en la paroisse de Rigaud, dans le comté de Vaudreuil, dit district, désignée sous lot No. 5, de la contenance de trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le chemin de la Reine, en arrière par les continuations des terres du Petit Brulé, au côté est par le lot No. 4, et au côté ouest par le lot No. 6—avec deux maisons, un moulin à farine, un moulin à carder et autres dépendances dessus érigées, avec aussi tous les pouvoirs d'eau et autres appartenant aux dits moulins.

2. Un lopin de terre situé au sud de la dite concession Sainte-Madeleine, dite paroisse de Rigaud, étant partie des lots Nos. 5 et 6, de la contenance de quatre arpents et demi de front sur vingt arpents de profondeur dans la ligne est, et treize arpents dans la ligne ouest; borné en front par le chemin de la Reine, à l'ouest et au sud-ouest par la montée Saint-Henry, et à l'est par le No. 4, la propriété de F. X. Séguin—avec les bâtisses dessus érigées. A distraire de ce lopin de terre les emplacements appartenant à Pierre Larocque et James Bannon.

Pour être vendus au bureau du soussigné, au village de la dite paroisse de Rigaud, SAMEDI, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, A. D. 1876, à ONZE heures a. m.

A. PHANEUF,

Syndic.

Rigaud, 20 novembre 1876.

7127 2

[Première publication, 25 novembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de B. Charbonneau, commerçant, d'Acton Vale, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit, appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistreur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Saint-Hyacinthe, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Un lot de terre situé dans le village d'Acton Vale, dans le comté de Bagot, et étant partie du lot numéro trente-trois, dans le quatrième rang du township d'Acton, contenant soixante et un pieds et six pouces de front sur une profondeur de soixante pieds et ensuite une largeur additionnelle de dix-huit pieds quatre pouces sur une profondeur de soixante et sept pieds quatre pouces, plus ou moins, mesure anglaise, mais mesurant soixante et dix-huit pieds six pouces à la ligne de la profondeur, et cent trente-quatre pieds et six pouces dans la ligne du côté est; borné en front par la rue Nath, en profondeur par C. Roscony, d'un côté par Damase Richer, et de l'autre par Alfred St. Amour—avec une maison en bois et autres bâtisses y érigées. Le droit d'entrer et sortir par le passage de douze pieds de large environ,

according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, at Rigaud, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A land situated on the north side of the concession Sainte Madeleine, in the parish of Rigaud, in the county of Vaudreuil, said district, known as lot No. 5, containing three arpents in width, by twenty five arpents in depth; bounded in front by Queen's highway, in rear by the continuation of the concession of Petit Brulé, on the east side by lot No. 4, and on the west side by lot number 6—with two houses, one grist mill, one carding mill and other buildings thereon erected—with also all the water powers and others belonging to said mills.

2. A piece of parcel of land situated on the south side of said concession Sainte Madeleine, said parish of Rigaud, being parts of lots Nos. 5 and 6, containing four arpents and a half in width by twenty arpents in the east line, and the thirteen arpents in the westline in length; bounded in front by Queens highway, on the west and south west sides by the by road (*montée*) of Saint Henry, and on the east by lot No. 4, belonging to F. X. Séguin;—with the building thereon erected. With the exception of the emplacement belonging to Pierre Larocque and James Bannon.

To be sold in the office of the undersigned, in the village of the said parish of Rigaud, SATURDAY, the THIRTIETH day of DECEMBER next, A. D. (1876), at ELEVEN o'clock a. m.

A. PHANEUF,

Assignee.

Rigaud, 20th November, 1876.

7128

[First published, 25th November, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of B. Charbonneau, trader, of Acton Vale, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovable hereinafter mentioned, belonging to the estate of the insolvent above named, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Saint Hyacinthe, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; opposition *afin de conserver* may be filed at any time, within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of land situate in the said village of Acton Vale, in the county of Bagot, and being part of lot number thirty three, in the fourth range of the township of Acton, containing sixty one feet six inches in front by a depth of sixty feet and then a further width of eighteen feet four inches by a further depth of sixty feet four inches, more or less, english measure, but measuring seventy eight feet six inches in the rear line, and one hundred and thirty four feet and six inches on the east side line; bounded in front by Nath street, in rear by C. Roscony, on one side by Damase Richer, and on the other side by Alfred St. Amour,—with a wooden house and other buildings thereon erected. The right of ingress and egress in the passage about twelve feet wide at the east side of the said lot adjoining the property belonging to the said St.

au côté est du dit lot joignant la propriété appartenant à St. Amour est réservé au dit St. Amour ou ses représentants, d'accord avec les dispositions de l'acte d'achat de La Compagnie Trust and Loan, en date du 27 avril 1869.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-André d'Acton, le TRENTIEME jour de DECEMBRE prochain, à MIDI.

M. E. BERNIER,

Syndic.

Saint-Hyacinthe, 25 octobre 1876. 6383 3

[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire d'Alphonse Chartier, du village de Coaticooke, commerçant, tant individuellement comme ayant été membre de la société commerciale connue comme "The Coaticooke Lumber Company," failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

1. Un morceau de terre sis et situé dans le township d'Hereford, comté de Compton, district of Saint François, étant les trois quarts est du lot numéro vingt-sept dans le septième rang du dit township d'Hereford, contenant cent cinquante acres de terres, plus ou moins—avec toutes les bâtisses dessus construites consistant en maison, etc., etc.

2. Le droit de couper le bois à billots de quelque espèce que ce soit à l'exception toutefois du cèdre, se trouvant sur la moitié est du lot numéro un dans le sixième rang du township de Barford, déduction faite de cinquante arpents pris au bout nord de la dite moitié est, du dit lot numéro un dans le sixième rang de Barford, qui sont présentement réservés, jusqu'au vingt-cinq de novembre mil huit cent soixante et dix-neuf.

3. Tout le bois à billots de quelque espèce que ce soit, se trouvant sur le lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang du township d'Hereford, comté de Compton, à l'exception du cèdre et des érables de la sucrerie. L'acheteur aura cinq ans du vingt-cinq novembre mil huit cent soixante et quatorze pour couper ces billots, et il devra le faire annuellement à l'endroit que Sieur Etienne Mignault voudra éclairer, de plus l'acheteur aura droit de faire chantier sur le terrain en dernier lieu décrit et de prendre des billots pendant le temps comme il vient d'être cité, nonobstant toutes mutations au dit lot numéro vingt-huit, dans le sixième rang d'Hereford. Il est entendu que le dit sieur Etienne Mignault, aura le privilège de prendre sur ce dernier lot de terre, du bois de chauffage pour son usage.

Pour être vendu au palais de justice, dans le village de Coaticooke, comté de Stanstead, VENDREDI, le VINGT-NEUVIEME jour de DECEMBRE 1876, à MIDI.

L. JOS. LAJOIE,

Syndic.

60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 26 octobre 1876.

6493 3

[Première publication, 28 octobre 1876.]

Amour, is reserved in farm of the said St. Amour, or his representatives in accordance with the deed of purchase from the Trust & Loan Company, in date 27th April, 1869.

To be sold at the church door of the parish of Saint André d'Acton, in the THIRTIETH day of DECEMBER next, at TWELVE o'clock.

M. E. BERNIER,

Assignee.

Saint Hyacinthe, 25th October, 1876.

6384

[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Alphonse Chartier, of the village of Coaticooke, trader, as well individually as having been a member of the firm known as the Coaticooke, Lumber Company, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter prescribed will be sold at the time and place hereinafter mentioned. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

1. A piece of land situated in the township of Hereford, county of Compton, district of Saint Francis, being the east three quarters of lot number twenty seven, in the seventh range of the said township of Hereford, containing one hundred and fifty acres of land, more or less—with all the buildings thereon erected, consisting of houses, &c., &c.

2. The right to cut the saw logs of every kind with the exception of the cedar that may be found on the east half of lot number one in the sixth range of the township of Barford, less fifty acres taken from the north part of the said east half of said lot number one in the sixth range of Barford, which are reserved, from date to the fifth of November, one thousand eight hundred and seventy nine.

3. All the saw logs of every kind that may be found on lot number twenty eight in the sixth range of the township of Hereford, county of Compton, with the exception of the cedar and the maples of the sugar bush. The buyer will have five years from the twenty fifth of November, one thousand eight hundred and seventy four, for to cut these logs, to be cut annually at the place that Etienne Mignault desires to clear, furthermore the buyer will have the right to carry on a shanty upon the land last described, and to take all the logs during the time above mentioned, to the said lot number twenty eight in the sixth range of Hereford. The said Etienne Mignault has the privilege to take off the last mentioned lot of land, the fire wood he may require for his use.

To be sold at the court house, in the village of Coaticooke, county of Stanstead, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of DECEMBER, A. D. 1876, at NOON.

L. JOS. LAJOIE,

Assignee.

60, Saint James street,

Montreal, 26th October, 1876.

6494

[First published, 28th October, 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire du Rév. Jean-Baptiste Chartier, du village de Coaticooke, commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après désignés appartenant à la succession des dits faillis, seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

Quatre lots situés dans le village de Coaticooke, connus comme lots 85, 86, 87 et 88, d'un plan fait par A. W. Lippé, A. P. et formant part du lot No. 28 (vingt-huit), dans le deuxième rang du township de Barnston—avec les bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu au palais de justice, dans le village de Coaticooke, comté de Stanstead, VENDREDI, le VINGT-NEUVIÈME jour de DECEMBRE A. D. 1876, à MIDI.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

No. 60, rue Saint-Jacques,
Montréal, 26 octobre 1876. 6491 3
[Première publication, 28 octobre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Narcisse Racette, de la cité et du district de Montréal, briquetier et commerçant, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits seront vendus aux temps et lieux mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir:

1. Un lot de terre ou emplacement sis et situé sur le niveau de la rue Moreau, à Hochelaga, paroisse de Montréal, connu et désigné sous le numéro vingt-huit (28), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la subdivision du numéro officiel quatre-vingt (80), du dit village incorporé d'Hochelaga, de la contenance de quarante-huit pieds de front sur cent pieds de profondeur, plus ou moins, mesure anglaise—sans bâtisses.

2. Un emplacement sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, désigné sous le numéro cinquante (50), du plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel neuf cent soixante-quatorze du dit quartier Saint-Jacques, contenant vingt et un pieds de front sur une profondeur de soixante et trois pieds, mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Amherst—avec une écurie dessus construite.

3. Un emplacement sis et situé en la cité de Montréal, dans le quartier Saint-Jacques, désigné sous le numéro cinquante et un (51), du plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel neuf cent soixante et quatorze (974), du dit quartier Saint-Jacques, contenant vingt et un pieds de front sur une profondeur de soixante et six pieds,

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of the Rev. Jean Baptiste Chartier, of the village of Coaticooke, trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described, belonging to the estate of said insolvents, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same, which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, or afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

Four lots situated in the village of Coaticooke, known as lots 85, 86, 87 and 88, on a plan made by A. W. Lippé, P. L. S., and forming part of lot No. 28 (twenty eight), in the second range of the township of Barnston—with a building thereon erected.

To be sold at the court house, in the village of Coaticooke, county of Stanstead, on FRIDAY, the TWENTY NINTH day of DECEMBER, A. D. 1876, at NOON.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

No. 60, Saint James street,
Montreal, 26th October, 1876. 6492
[First published, 28th October, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Narcisse Racette, of the city and district of Montreal, brick-maker and trader, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter described will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit:

1. A lot of land situate on the alignment of Moreau street, at Hochelaga, parish of Montreal, known and described as number twenty eight (28), on the official plan and in the book of reference for the subdivision of the official number eighty (80), of the said incorporated village of Hochelaga, measuring forty eight feet in front by one hundred feet in depth, more or less, english measure—no buildings.

2. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint James ward, designated as number fifty (50), on the plan and book of reference for the subdivision of the official number nine hundred and seventy four of Saint James ward aforesaid, measuring twenty one feet in front by a depth of sixty three feet, english measure, more or less; bounded in front by Amherst street—with a stable thereon erected.

3. A lot of land situate and being in the city of Montreal, in Saint-James' ward, known and designated as number fifty one (51), on the plan and book of reference for the subdivision of the official number nine hundred and seventy four (974), of Saint James ward aforesaid, measuring twenty one feet in front by a depth of sixty six feet, english

mesure anglaise, plus ou moins; borné en front par la rue Amherst—avec une maison en bois lambrissée en briques et autres bâties dessus construites.

4. Les lots de terrain ou emplacements sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la dite cité de Montréal, et désignés sous les numéros 21, 22, 23 et 24, du plan et livre de renvoi de la subdivision du numéro officiel numéro onze cent cinquante-cinq (1155), du dit quartier Saint-Jacques, de la contenance chacun des dits lots de vingt-deux pieds de front (22) sur une profondeur de soixante et quatorze pieds, plus ou moins; bornés en front par la rue Wolfe—avec maisons en bois lambrissées en briques et autres bâties dessus construites sur chacun des dits lots.

Pour être vendus au palais de justice, en la salle réservée pour les procédés en faillite en la dite cité de Montréal, MARDI, le DOUZIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

LOUIS DUPUY,
Syndic.

Bureau de Stewart, Dupuy & Cie,
Montréal, 2 novembre 1876. 6607 3
[Première publication, 4 novembre 1876.]

Ratifications.

Canada, } Cour Supérieure pour la
Province de Québec, } Province de Québec.
District de Richelieu. } No. 114.

Ex-parte:—Dame Rose de Lima Foisy, dite Frenière, requérante, ratification de titre.

Avis public est par le présent donné qu'il a été déposé au greffe de la cour supérieure dans et pour le district de Richelieu, un acte de dation en paiement par Louis Hercule Lafleur, marchand, demeurant en la cité de Montréal, à Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, épouse du dit Louis Hercule Lafleur, et de lui séparé quant aux biens par sentence judiciaire, en date du vingt-quatre mars dernier, (1876), autorisée de son dit époux, reçu devant Mte. F. J. Durand, notaire, le huitième jour de juillet mil huit cent soixante et seize, par lequel acte le dit Louis Hercule Lafleur, vend, cède, délègue, transporte et abandonne à la dite Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, son épouse, ci acceptant en paiement d'une certaine somme de quatre mille huit cent soixante et cinq piastres et quinze centins, d'as tel que mentionne au dit acte, savoir entre autres choses: les emplacements ci-après désignés:

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, village d'Yamaska, dans la partie ouest de la contenance de quatre-vingt pieds, plus ou moins de front sur deux cents pieds de profondeur; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur et d'un côté au dit Honoré Lafleur ou représentant, et d'autre côté au nord à Maxime Beaupré—avec les bâties y érigées, et avec le pas age qui se trouve actuellement existant du côté sud du dit emplacement.

2. Un emplacement situé en la dite paroisse de Saint-Michel d'Yamaska, au dit village, de la contenance d'environ soixante et quatorze pieds de large au front, et trente et un pieds de large à la profondeur, le dit terrain étant de forme irrégulière; tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur et au nord au terrain de Delle Chevretils, et d'autre côté aux héritiers de feu Joseph Hébert ou représentants—avec pavillon dessus construits.

Les dits deux emplacements ci-haut décrits ont été possédés pendant les deux années antérieures à la date du dit acte de dation en paiement par le dit Louis Hercule Lafleur, et pendant plusieurs

measure, more or less; bounded in front by Amherst street—with a wooden encased in brick and outbuildings thereon erected.

4. Lots of land situate and being in Saint James ward, of the said city of Montreal, designated as numbers 21, 22, 23, and 24, on the plan and book of reference for the subdivision of the official number eleven hundred and fifty five, (1155) of Saint James ward aforesaid, each of the said lots measuring twenty two (22) feet in front by a depth of seventy four feet, more or less; bounded in front by Wolfe street, with a wooden house encased in brick, and outbuildings erected on each of the said lots.

To be sold in the room used for proceeding in insolvency, in the court house, in the said city of Montreal, on TUESDAY, the TWELFTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon.

LOUIS DUPUY,
Assignee.

Office of Stewart, Dupuy & Co.
Montréal, 2nd November, 1876. 6608
[First published, 4th November, 1876.]

Ratifications.

Canada, } Superior Court for the
Province of Quebec, } Province of Quebec.
District of Richelieu. } No. 114.

Ex-parte:—Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, petitioner for confirmation of title.

Public notice is hereby given that there has been lodged in the prothonotary's office of the superior court, in and for the district of Richelieu, a certain deed of giving in payment by Louis Hercule Lafleur, merchant, residing in the city of Montreal, to Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, wife of the said Louis Hercule Lafleur, and from her said husband separated as to property, according to a judgment in date of the twenty fourth day of March last, (1876,) duly authorized to the effect thereof by her said husband, made and executed before Mte. F. J. Durand, notary public, on the eighth day of July, one thousand eight hundred and seventy six, by the said deed, the said Louis Hercule Lafleur, does sell, assign, transfer and make over, to the said Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, his wife, accepting thereof in payment of a certain sum of four thousand eight hundred and sixty five dollars and fifteen cents, currency, due as mentioned in the said deed, namely: amongst other things, the emplacements hereinafter described:

1. A lot of land or emplacement situate in the parish of Saint Michel d'Yamaska, Yamaska village, in the west part, containing eighty feet, more or less, in width, two hundred feet in depth; bounded in front to the Queen's highway, in depth and on one side by the said Honoré Lafleur or representatives, and on the other side to the north by Maxime Beaupré—with buildings thereon erected, and with the passage actually existing on the south side of the said emplacement.

2. A lot of land or emplacement situate in the said parish of Saint Michel d'Yamaska, in the said village, containing seventy four feet or thereabouts in width at the front, and thirty one feet in width at the depth, the said lot of land being of an irregular form; bounded in front by the Queen's highway, in depth and on the north side by the land of Miss Chevretils, and on the other side by the heirs of the late Joseph Hébert or representatives—with the pavilion thereon erected.

These two above described emplacements during the last two years previous to the date of the said deed of giving in payment have been in the possession of the said Louis Hercule Lafleur, and

années antérieurement par Honoré Lafleur, com-
merçant, du dit lieu d'Yamaska, et depuis la date
de la vente ci-haut mentionnée par la requérante :

Et toutes personnes qui auraient ou préten-
draient avoir quelque privilège ou hypothèque en
vertu d'aucun titre, ou par quelque moyen que ce
soit sur les dits emplacements, immédiatement
avant et lorsqu'ils ont été acquis par la dite
Dame Rose de Lima Foisy dite Frenière, sont noti-
fiés par le présent qu'il sera présenté à la cour
supérieure pour la province de Québec, dans et
pour le district de Richelieu, à Sorel, le PREMIER
jour de FEVRIER prochain, une demande en rati-
fication de titre, et qu'à moins que leurs réclama-
tions ne soient telles que le registraire est tenu
par les dispositions du chapitre trente-six des
statuts refondus pour le Bas Canada, de les men-
tionner dans son certificat d'être produit dans ce
cas en vertu du dit acte. Elles sont par le présent
requis de signifier par écrit leurs oppositions et
de les produire au greffe du dit protonotaire, huit
jours au moins avant ce jour là, à défaut de quoi
elles seront pour toujours forcloses du droit de le
faire.

AL. D. DEGRANDPRÉ,
Dép. P. C. S.

Greffe du Protonotaire,
Sorel, 11 août 1876. 4971 3
[Première publication, 26 août 1876.]

Ventes par le Shérif.—Arthabaska.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que
les TERRES et HERITAGES sous-mention-
nés ont été saisis et seront vendus aux temps et
lieux respectifs tels que mentionnés plus bas.
Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des
réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de
mentionner dans son certificat, en vertu de l'ar-
ticle 700 du code de procédure civile du Bas
Canada, sont par le présent requises de les faire
connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin
d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou
autres oppositions à la vente, excepté dans les
cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées
au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui
précéderont immédiatement le jour de la vente ;
es oppositions afin de conserver peuvent être de-
posées en aucun temps dans les six jours après le
rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ PERMA-**
No. 516. } **NENTE DE CONS-**
TRUCTION DU DISTRICT D'ARTHABASKA,
Demanderesse ; contre LOUIS COUTURE, Défен-
deur.

Une terre de deux arpents et un tiers de front,
faisant partie du tiers central sud-ouest du lot de
terre numéro deux, dans le septième rang du
canton de Tingwick, sur la longueur du dit lot,
d'un cordon à l'autre ; bornée d'un côté au nord-
est par Benjamin Couture, et de l'autre côté au
sud-ouest par George Perreault—avec maison,
grange et étable y érigées.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement
du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-
SEPTIEME jour de FEVRIER prochain, à UNE
heure de l'après-midi. Le dit bref rapportable le
vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 5945 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

during several years before Honoré Lafleur, trader,
of the said Yamaska, was the possessor of the
same, and since the date of the above mentioned
sale the said lots of land were in the possession of
the petitioner:

And all persons who have or claim to have
any privilege or hypothec under any title, or by
any means whatsoever, in or upon the said lots of
land or emplacements, immediately previous to
and at the time the same were acquired by the
said Dame Rose de Lima Foisy dite Freniere, are
hereby notified that application will be made to
the superior court for the province of Quebec, in
and for the district of Richelieu, at Sorel, on the
FIRST day of FEBRUARY next, for a judgment
of confirmation, and that unless their claims are
such as the registrar is bound by the provisions of
chapter thirty six of the consolidated statutes for
Lower Canada, to include in his certificate to be
filed in this case under the said act, they are
hereby required to signify in writing their opposi-
tions and file the same in the office of the said
prothonotary, eight days at least before the said
day, in default of which they will be forever pre-
cluded from the right of so doing.

AL. D. DEGRANDPRÉ,
Deputy P. S. C.

Prothonotary's Office,
Sorel, 11th August, 1876. 4972
[First published, 26th August, 1876.]

Sheriff's Sales.—Arthabaska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the un-
dermentioned LANDS and TENEMENTS
have been seized, and will be sold at the respec-
tive times and places mentioned below. All per-
sons having claims on the same which the Regis-
trar is not bound to include in his certificate,
under article 700 of the Code of Civil Procedure
of Lower Canada are hereby required to make
them known according to law. All oppositions
afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or
other oppositions to the sale, except in cases of
Venditioni Exponas, are required to be filed with
the undersigned, at his office, previous to the fif-
teen days next preceding the day of sale ; oppo-
sitions *afin de conserver* may be filed at any time
within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } **THE PERMANENT**
No. 516. } **BUILDING SOCIETY**
OF THE DISTRICT OF ARTHABASKA, Plaintiffs ;
against LOUIS COUTURE, Defendant.

A land of two arpents and one third in front,
forming part of the south westerly central third of
lot of land number two, in the seventh range of
the township of Tingwick, by the depth of the lot,
from range to range ; bounded on one side to the
north east by Benjamin Couture, and on the other
side to the south west by George Perreault—with
a house, barn and stable thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of
Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVEN-
TEENTH day of FEBRUARY next, at ONE of
the clock in the afternoon. The said writ re-
turnable on the twenty eighth day of February
next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 5945
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } GEORGE JÉRÉMIE
No. 642. } PACAUD, Deman-
deur ; contre VICTOR ROUX, Défendeur.

La moitié ouest du lot de terre numéro vingt-quatre, dans le huitième rang du canton de Stanford, contenant cent acres en superficie—avec les bâtisses dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 5947 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } M A B L E RAICHE
No. 675. } et ux, Demandeur ;
contre LOUIS MORNEAU, Défendeur.

1. Le quart sud-ouest du lot numéro trois, du septième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie—circonstances et dépendances.

2. Le quart nord-est du lot numéro quatre, du septième rang, du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie—circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 5943 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } JEAN-BAPTISTE JOLI-
No. 701. } CEUR, Demandeur ;
contre LOUIS ADELARD SENECAI, Défendeur.

Comme appartenant à Jean-Baptiste Joliceur :

1. La moitié nord-ouest du lot numéro douze, dans le quatrième rang du canton de Tingwick, contenant cent acres en superficie.

2. Le quart nord-est du lot numéro treize, dans le quatrième rang du canton de Tingwick, contenant cinquante acres en superficie.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 5941 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir : } LOUIS OVIDE PEPIN,
No. 830. } Demandeur ; contre
ANTOINE LAFLEUR, Défendeur.

1. Une terre faisant partie des lots numéros six et sept, du second rang du canton de Chester, contenant neuf acres de front sur la profondeur des lots ; borné en front au premier rang, en arrière au troisième rang, d'un côté par Pierre Gagné, et de l'autre côté par Modeste Fortier.

2. Une terre faisant partie du lot numéro huit, du troisième rang du canton de Chester, contenant environ quatre arpents de front sur la profondeur du lot ; bornée en front au second rang, en arrière au quatrième rang, d'un côté par Phidime Noël, et de l'autre côté par Charles St. Pierre.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } GEORGE JÉRÉMIE PA-
No. 642. } CAUD, Plaintiff ; against
VICTOR ROUX, Defendant.

The westerly half of lot of land number twenty four, in the eighth range of the township of Stanford, containing one hundred acres in superficies—with the buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at NOON. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 5948
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } M A B L E RAICHE, et
No. 675. } ux, Plaintiffs ; against
LOUIS MORNEAU, Defendant.

1. The south west quarter of lot number three, in the seventh range of the township of Tingwick, containing fifty acres in superficies—circumstances and dependencies.

2. The north east quarter of lot number four in the seventh range of the township of the Tingwick, containing fifty acres in superficies—circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 5944
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } JEAN BAPTISTE JOLI-
No. 701. } CEUR, Plaintiff ; against
LOUIS ADELARD SENECAI, Defendant.

As belonging to Jean Baptiste Joliceur :

1. The north west half of lot number twelve, in the fourth range of the township of Tingwick, containing one hundred acres in superficies.

2. The north east quarter of lot number thirteen, in the fourth range of the township of Tingwick, containing fifty acres in superficies.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 5942
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit : } LOUIS OVIDE PEPIN,
No. 830. } Plaintiff ; against An-
TOINE LAFLEUR, Defendant.

1. A land forming part of lots numbers six and seven, in the second range of the township of Chester, containing nine acres in front by the depth of said lots ; bounded in front by the first range, in rear by the third range, on one side by Pierre Gagné, and on the other side by Modeste Fortier.

2. A land forming part of lot number eight, in the third range of the township of Chester, containing about four arpents in front by the depth of the lot ; bounded in front to the second range, in rear to the fourth range, on one side by Phidime Noël, and on the other side by Charles St. Pierre.

3. Une terre faisant partie du lot numéro sept, du cinquième rang du canton de Chester, contenant deux arpents et demi de front sur la profondeur du lot; bornée en front par le quatrième rang, en arrière par le sixième rang, d'un côté par Jacques Fournier, fils, et de l'autre côté par F. X. Fréchette.

Pour être vendues au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DEUX heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 6021 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } JOSEPH LETARTE, et
No. 41. } u.s., Demandeurs; contre DAME MARIE JALBERT, en qualité de tutrice, et LOUIS FOUCAULT, fils, en qualité de tuteur conjoint, à Joseph Letarte, enfant mineur, Défendeurs.

La moitié nord-ouest de la moitié nord-est du lot numéro six dans le huitième rang du canton de Kingsey—avec maison et grange dessus érigées, les bâties de ferme qui en dépendent et s'élèvent sur le numéro sept.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté de Drummond, à Drummonville, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 6023 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Arthabaska.

Arthabaska, à savoir: } THARÉ JALBERT, dit
No. 75. } CARLETON, Demandeur; contre LUDGER HOULD, et al., Défendeurs.

Comme appartenant à Adolphe Lafond, fils:

La moitié indivise d'un certain terrain ainsi que des moulins érigés sur le dit terrain, lequel est situé dans le deuxième rang du canton de Warwick, et est généralement connu et distingué comme comprenant six arpents en superficie, sans garantie de mesure précise, dont trois arpents situés de chaque côté de la rivière, communément appelée rivière aux Pins, sur laquelle se trouvent situés les dits moulins et bornée d'un côté au troisième rang au dit canton de Warwick, et de tous autres côtés à Eleusippe Desrochers, ainsi que la moitié indivise des autres bâties dessus construites.

Pour être vendue au bureau d'enregistrement du comté d'Arthabaska, à Arthabaskaville, le DIX-SEPTIÈME jour de FÉVRIER prochain, à TROIS heures de l'après-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

CHARLES J. POWELL,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Arthabaskaville, 13 octobre 1876. 6019 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Beauce.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-

3. A land forming part of lot number seven, in the fifth range of the township of Chester, containing two arpents and a half in front by the depth of the lot; bounded in front by the fourth range, in rear by the sixth range, on one side by Jacques Fournier, junior, and on the other side by F. X. Fréchette.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at TWO of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 6022
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } JOSEPH LETARTE, et ux.,
No. 41. } Plaintiffs; against DAME MARIE JALBERT, in her quality of tutrix, and LOUIS FOUCAULT, jr., in his quality of joint tutor, to Joseph Letarte, minor child, Defendants.

The north west half of the north east half of lot number six in the eighth range of the township of Kingsey—with a house and barn, the farm buildings thereto belonging and constructed on part of number seven.

To be sold at the registry office of the county of Drummond, at Drummonville, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at NOON. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 6024
[First published, 14th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Arthabaska.

Arthabaska, to wit: } THARÉ JALBERT ALIAS
No. 75. } CARLETON, Plaintiff; against LUDGER HOULD, et al., Defendants.

As belonging to Adolphe Lafond, junior:

One undivided half of a certain parcel of land also of the mills thereon erected, which is situate in the second range of the township of Warwick, and is generally known and distinguished as containing six arpents in superficies, without warranty of precise measurement, of which three arpents are lying, on each side of the river commonly called Pine brook (rivière aux Pins), on which the said mills are built and bounded on one side by the third range of the said township of Warwick, and on all the other sides to Eleusippe Desrochers, also one undivided half of the others buildings thereon erected.

To be sold at the registry office of the county of Arthabaska, at Arthabaskaville, on the SEVENTEENTH day of FEBRUARY next, at THREE of the clock in the afternoon. The said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

CHARLES J. POWELL,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Arthabaskaville, 13th October, 1876. 6020
[First published, 14th October, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauce.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known

Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—Comté de Dorchester.

Beauce, à savoir: } CHARLES ARCADUS COL-
No. 1510. } LET, de la paroisse de
Saint-Henri, comté de Lévis, bourgeois, Deman-
deur; contre ETIENNE MORIN, de la paroisse
de Sainte-Germaine du lac Etchemin, comté de
Dorchester, cultivateur, Défendeur, savoir:

Un lot de terre dans le cinquième rang du township de Ware paroisse de Sainte-Germaine, district de Beauce, étant tout le lot numéro treize, de six acres de front sur dix-huit de profondeur; borné en front au sud-ouest au quatrième rang, au nord-est au sixième rang, d'un côté au nord à Thomas Turnel, et de l'autre côté au sud à Cyprien Lachance—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Dorchester, en la paroisse de Sainte-Hénéline, le SEIZIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

Bureau du Shérif, T. J. TASCHEREAU, Shérif.
Beauce, 10 octobre 1876. 5969 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

Ventes par le Shérif—Beauharnois.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.

Beauharnois, à savoir: LA BANQUE DES MAR-
No. 9164. CHANDS DU CANADA,
Demanderesse, contre LOUIS MARLEAU, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans la ville de Beauharnois, formant partie des numéros seize et dix-sept de la dite ville, contenant soixante-douze pieds de front sur cinquante pieds dans la ligne nord-est, et vingt-huit pieds dans la ligne de profondeur, le tout plus ou moins; borné en front par la rue Des Rois, en profondeur par l'emplacement du marché à la corporation de la dite ville, du côté sud par l'emplacement ci-après désigné, et du côté nord par la rue Saint-Laurent—avec une maison à deux étages et autres bâtisses dessus construites.

2. Un emplacement situé dans la ville de Beauharnois, au nord-est de la rue Des Rois, distrait du

according to law. All oppositions *afin d'annuler afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are requested to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—County of Dorchester.

Beauce, to wit: } CHARLES ARCADUS COL-
No. 1510. } LET, of the parish of Saint
Henri, county of Lévis, gentleman, Plaintiff;
against ETIENNE MORIN, of the parish of Sainte
Germaine du Lac Etchemin, county of Dorchester,
farmer, Defendant, to wit:

A lot of land in the fifth range of township Ware, parish of Sainte Germaine, district of Beauce, being the whole of lot number thirteen, of six acres in front by eighteen in depth; bounded in front to the south west by the fourth range, on the north east by the sixth range, on one side to the north by Thomas Turnel, and on the other side to the south by Cyprien Lachance—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the registry office for the county of Dorchester, in the parish of Sainte Henedine, on the SIXTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty eighth day of February next.

Sheriff's Office, T. J. TASCHEREAU, Sheriff.
Beauce, 10th October, 1876. 5970
[First published, 14th October, 1876.]

Sheriff's Sales.—Beauharnois.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.

Beauharnois, to wit: THE MERCHANTS'
No. 9164. } THE BANK OF CANADA,
Plaintiff; against LOUIS MARLEAU, Defendant.

1. A lot situate and being in the town of Beauharnois, forming part of numbers sixteen and seventeen of the said town, measuring seventy two feet in front by fifty feet in the north eastern alignment, and twenty eight feet in the rear line, the whole more or less; bounded in front by Kings street, (*Rue des Rois*), in rear by the market place belonging to the corporation of the said town, on the south side by the lot hereinafter described, and on the north side by Saint Lawrence street—with a two storey house and outbuildings thereon erected.

2. A lot situate in the town of Beauharnois, on the north east of Kings street, detached from

numéro dix-sept de la dite ville, contenant environ quarante-cinq pieds de largeur sur la longueur qu'il peut y avoir de la rue Des Rois au terrain de la corporation, le tout plus ou moins; borné en front par la dite rue Des Rois, en profondeur par le terrain de la corporation, du côté nord par l'emplacement ci-dessus désigné, et du côté sud par celui de Pierre Legault—avec une écurie dessus construite.

Pour être vendus à mon bureau, au palais de justice, à Beauharnois, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour de mars prochain.

L. HAINAULT,

Shérif.

Beauharnois, 7 octobre 1876.

5927 2

[Première publication, 14 octobre 1876.]

number seventeen of the said town, containing about forty five feet in width by the length there may be from Kings street aforesaid to the corporation ground above mentioned, the whole more or less; bounded in front by the said Kings street, in rear by the corporation property, on the north side by the lot hereinabove described, and on the south side by the property of Pierre Legault—with a shed thereon erected.

To be sold at my office, in the court house, at Beauharnois, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifteenth day of March next.

L. HAINAULT,

Sheriff.

Beauharnois, 7th October, 1876.

5928

[First published, 14th October, 1876.]

Ventes par le Shérif—Chicoutimi.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—District de Chicoutimi.

Chicoutimi, à savoir: } DAME CATHERINE No. 268. } McLAREN, de la paroisse de Saint-François-Xavier de Chicoutimi, veuve de feu James Alexander, en son vivant du même lieu, marchand, et autres, Demandeurs; contre LUCIEN BOUCHARD, de la paroisse de Saint-Fulgence, en le comté de Chicoutimi, cultivateur, Défendeur.

1. Une terre faisant partie du lot numéro trois, des cinquième et sixième rangs du township Tremblay, contenant cinq arpents de front sur une profondeur de trente arpents, plus ou moins, et sans garantie; bornée par le front à la pointe de la Compagnie, par la profondeur à la profondeur des terres du sixième rang, joignant par le côté nord-est à Marcel Tremblay, et par le côté sud-ouest à Marcel Tremblay et Joseph Laforest—ensemble avec maison, grange, étables et toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

2. Un certain terrain faisant partie du lot numéro trois, du cinquième rang du township Tremblay, et connu sous le nom de "La Pointe de la Compagnie," et contenant cent acres, plus ou moins, en superficie; borné par le front à la rivière Saguenay, par la profondeur à la rivière de l'Anse au Foin, et par le côté nord-est à la même rivière, et par le côté sud-est à Marcel Tremblay—avec les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

3. Une terre faisant partie des lots désignés par les lettres B, C, D, du rang B, du township Tremblay; bornée en front au sud-est au chemin de front actuel, en profondeur au nord-ouest partie au lot numéro vingt du septième rang, et partie au ruisseau qui divise cette terre de celle de Gilles Pagé, joignant du côté nord et au nord-est au dit Gilles Pagé, (le ruisseau susdit devant servir de ligne de division entre les deux propriétés), du

Sheriff's Sales—Chicoutimi.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—District of Chicoutimi.

Chicoutimi, to wit: } DAME CATHERINE No. 268. } McLAREN, of the parish of Saint-François Xavier, de Chicoutimi, widow of the late James Alexander, in his lifetime of the same place, merchant, and others, Plaintiffs; against LUCIEN BOUCHARD, of the parish of Saint-Fulgence, in the county of Chicoutimi, farmer, Defendant.

1. A land forming part of lot number three, in the fifth and sixth ranges of township Tremblay, measuring five arpents in front by thirty arpents in depth, more or less, without warranty; bounded in front by "La Pointe de la Compagnie," in rear by the depth of the lands of the sixth range, on the north east side by Marcel Tremblay, and on the south west side by Marcel Tremblay and Joseph Laforest—with the house, barn, stables and all the outbuildings thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A certain lot of land forming part of lot number three, of the fifth range of township Tremblay, known by the name of "La Pointe de la Compagnie," and containing one hundred acres, more or less, in superficies; bounded in front by the river Saguenay, in rear by river l'Anse au Foin, on the north east side by the same river, and on the south east side by Marcel Tremblay—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

3. A land forming part of the lots described as letters B, C, D, of range B, of township Tremblay; bounded in front to the south east by the actual front road, in rear to the north west partly by lot number twenty of the seventh range, and partly by the brook separating this land from the property of Gilles Pagé, on the north and north east by the said Gilles Pagé (the said above mentioned stream being the division line between the two

côté sud-ouest au lot A, possédé par Ephrem Boudreau—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

4. Le tiers nord-est du lot numéro quatre, du sixième rang du dit township Tremblay, contenant environ trente-trois acres de terre en superficie; borné en front au cinquième rang, par la profondeur au septième rang, joignant par le côté sud-est au dit défendeur, et par le côté nord-ouest à Marcel Tremblay, tel que ce terrain est actuellement—circonstances et dépendances.

5. Un certain emplacement ou lopin de terre faisant partie du lot de terre numéro trois, du cinquième rang du township Tremblay, mesurant deux arpents de largeur, situé au sud du chemin de front actuellement usité, lequel est borné au bord de l'écore de la rivière aux Outardes, au nord-ouest à Marcel Tremblay, et au sud-est à Zacharie Bouchard ou ses représentants, et sans réserve—avec les bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

6. Un autre emplacement ou lopin de terre faisant partie du même lot numéro trois, du dit cinquième rang du dit township Tremblay, lequel se trouve situé au sud du dit chemin de front actuellement usité, et est de forme irrégulière, et mesure environ sept perches et demi de largeur sur le dit chemin, sur toute la profondeur qu'il peut y avoir à partir du dit chemin à se rendre jusqu'au sommet de l'éboulis qui se trouve à la profondeur du dit terrain, et est borné en front au chemin de front susdit, en profondeur au sommet de l'éboulis sus-mentionné; du côté nord-ouest au terrain de la maison d'école, et du côté sud-est à Zacharie Bouchard ou ses représentants. Cet emplacement enclos des côtés nord-ouest et sud-est, sans réserve—avec la maison et bâties dessus construites, circonstances et dépendances.

Pour être vendus au bureau de la division d'enregistrement de Chicoutimi, numéro un, à Chicoutimi, le SEIZIÈME jour du mois de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour du mois de mars prochain.

THIS. BOILY,

Bureau du Coroner, Chicoutimi, 10 octobre 1876. 6051 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

Coroner D. C.

properties) on the south west side by lot A, held by one Ephrem Boudreau—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

4. The north east third of lot number four, in the said sixth range of township Tremblay, containing about thirty three acres of land in superficies; bounded in front by the fifth range, in rear by the seventh range, on the south east side by the said defendant, and on the north west side by Marcel Tremblay, such as this land now is—circumstances and dependencies.

5. A certain lot of land forming part of lot number three of the fifth range of township Tremblay, measuring two arpents in width, situate to the south of the actual front road, which is bounded by the steep bank of the river aux Outardes, north west by Marcel Tremblay, south east by Zacharie Bouchard or representatives, no reserve—with the buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

6. Another lot of land forming part of the same lot number three, of the said fifth range of township Tremblay, which is situate to the south of the said front road now in use, and is of irregular outline, measuring about seven perches and a half in width on the said road, by the whole depth there may be between the said road, and the summit of l'Éboulis, which is in rear of the said land; bounded in front by the front road aforesaid, in rear by the summit of the Éboulis above mentioned, on the north west side by the site of the school house, and on the south east side by Zacharie Bouchard or representatives. Said lot being enclosed on the north west and south east sides without reserve—with the house and buildings thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the office of the registration division of Chicoutimi, number one, at Chicoutimi, on the SIXTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of March next.

THIS. BOILY,

Coroner's Office, Chicoutimi, 10th October, 1876. 6052
[First published, 14th October, 1876.]

Coroner D. C.

Ventes par le Shérif.—Gaspé.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure—Siégeant à New-Carlisle.

Province de Québec, } PAULIN ROBIN,
District de Gaspé, } PHILIP GOSSET,
Comté de Bonaventure, } WILLIAM LEMPRIE,
No. 412. } RE et JAMES HAMMOND ROBIN, ce dernier en sa qualité de tuteur à John Ambrose et Annie Constance, enfants mineurs et seuls héritiers de feu Frederick Coghlan Lane, leur père, décédé, tous de l'Isle de Jersey, en Europe, marchands et associés, faisant com-

Sheriff's Sales.—Gaspé.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court—Sitting at New-Carlisle.

Province of Québec, } PAULIN ROBIN,
District of Gaspé, } PHILIP GOSSET,
County of Bonaventure, } WILLIAM LEMPRIE,
No. 412. } RE and JAMES HAMMOND ROBIN, this last in his quality of tutor to John Ambrose and Annie Constance, minor children, and sole heirs of the late Frederick Coghlan Lane, their father, deceased, all of the Islands of Jersey, in Europe, merchants and co-partners,

merce à Paspébiac, dans le canton de Cox, dans le comté de Bonaventure susdit, et autres lieux, sous les nom et raison de Charles Robin et Compagnie; contre PHILIP H. LOISEL, de Paspébiac susdit, marchand.

1. Tout ce morceau de terre, de la contenance de vingt-cinq pieds de front sur huit arpents de profondeur, situé immédiatement en arrière des terres du premier rang de Paspébiac susdit, et au lieu appelé la Commune, ou à dix arpents du Barachois; borné en front par Théophile Chapados, en arrière par les terres du second rang, d'un côté à l'est par Benjamin Anglehart, et de l'autre côté à l'ouest par P. Anglehart, fils de Philippe—et toutes les dépendances du dit morceau de terre.

2. Tout cet autre morceau de terre situé dans le premier rang du canton de Hope, dans le dit comté de Bonaventure, de la contenance de deux acres de front sur dix acres de profondeur; borné en front par la Baie des Chaleurs, en arrière par un terrain appartenant aux héritiers de feu Félix Loisel, d'un côté à l'est par les héritiers de feu George Jenne, et de l'autre côté à l'ouest par Siméon Loisel—avec ensemble, maison et autres bâties dessus construites, et les améliorations et dépendances d'icelle dite terre.

Pour être vendus au bureau de la première division d'enregistrement du dit comté, SAMEDI, le QUATORZIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain (1877.)

M. SHEPPARD,

Sheriff.

New-Carlisle, 29 novembre 1876.

7191

[Première publication, 2 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif. —Iberville.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir: } SYLVESTRE A. KEL-
No. 155. } LOGG, Demandeur;
vs. DAME MARY BOOTH *et al.*, Défendeurs.

Ce certain lot de terre connu et désigné comme lot numéro douze dans la cinquième concession sur le domaine seigneurie de Lacolle, paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, étant de quatre arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur, formant cent-douze arpents en superficies; borné en front à l'est par la quatrième concession, à l'ouest par la ligne divisant la cinquième de la sixième concession, d'un côté au sud par le lot numéro onze, appartenant à Freeman Nye, de Saint-Bernard de Lacolle susdit, et au nord d'autre côté par le lot numéro treize, appartenant au dit Freeman Nye—avec toutes les bâties dessus construites, et avec tous les droits et dépendances y appartenant.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale

using trade and commerce at Paspébiac, in the township of Cox, in the county of Bonaventure, and in the said district of Gaspé, and other places, under the name and firm of Charles Robin and Company; against PHILIP H. LOISEL, of Paspébiac aforesaid, merchant.

1. All that piece of land measuring twenty five feet in front by eight arpents in depth, situate immediately in rear of the lands of the first range of Paspébiac aforesaid, at the place called the Commons (*La Commune*), or at ten arpents from Barachois; bounded in front by Theophile Chapados, in rear by the lands of the second range, on one side to the east by Benjamin Anglehart, and on the other side to the west by P. Anglehart, son of Philippe—with all the dependencies of the said piece of land.

2. All that other piece of land situate in the first range of the township of Hope, in the said county of Bonaventure, measuring two acres in front by ten acres in depth; bounded in front by the Baie des Chaleurs, in rear by a lot belonging to the heirs of the late Felix Loisel, on one side to the east by the heirs of the late George Jenne, and on the other side to the west by Siméon Loisel—together with the house and outbuildings thereon erected, and the improvements and dependencies of the said land.

To be sold in the office of the first registration division of the said county, on SATURDAY, the FOURTEENTH day of APRIL next, at the hour of ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next, (1877.)

M. SHEPPARD,

Sheriff.

New-Carlisle, 29th November, 1876.

7192

[First published, 2nd December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Iberville.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint John's, to wit: } SYLVESTRE A. KEL-
No. 155. } LOGG, Plaintiff; vs.
DAME MARY BOOTH *et al.*, Defendants.

That certain lot of land known and designated as lot number twelve in the fifth concession on the domaine seigneurie of Lacolle, parish of Saint Bernard de Lacolle, being four arpents in front by twenty eight arpents in depth, or one hundred and twelve arpents in superficies; bounded in front to the east by the fourth concession, to the west by the line dividing the fifth from the sixth concession, on one side to the south by the lot number eleven, belonging to Freeman Nye, of Saint Bernard de Lacolle aforesaid, and to the north on the other side by the lot number thirteen, belonging to the said Freeman Nye—with all the buildings thereon erected, with all the rights appurtenances and dependencies to it belonging.

To be sold at the parochial church door of the

de la paroisse de Saint-Bernard de Lacolle, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour d'avril prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 25 novembre 1876. 7175
[Première publication, 2 décembre 1876.]

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } JAMES MACDONALD, Demandeur; contre
No. 198. }
IGNACE ROBERT *et al.*, Défendeurs.

Comme appartenant à Constant Payant, fiél, l'un des défendeurs, savoir :

La moitié indivise d'une terre située dans le grand rang Lapigeonnière, paroisse de Saint-Michel Archange, comté de Napierville, dans le district d'Iberville, de la contenance en totalité d'un arpent et demi de front sur vingt-cinq arpents de profondeur, plus ou moins; bornée en front par le chemin du dit rang, en profondeur par les terres de la paroisse de Saint-Patrice de Sherington, d'un côté par Joseph Marcell, et d'autre côté par Joseph Riel—avec une maison, grange et autres bâties dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Michel Archange, le TREIZIEME jour de DECEMBRE prochain à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-sixième jour de décembre prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 20 novembre 1876. 7071 2
[Première publication, 25 novembre 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District d'Iberville.

Saint-Jean, à savoir : } DAME A. M. BOWMAN, Demanderesse; contre
No. 48. }
EDOUARD THOMAS BELISLE, Défendeur.

Un lot de terre situé en la paroisse de Saint-Athanase, comté et district d'Iberville, étant le numéro 657, au cadastre de la seigneurie Bleury; borné en front par le chemin de la Reine, en profondeur par le chemin de la troisième concession, du côté sud par Jean-Baptiste Lavallée, et du côté nord par Alexis Durocher, étant de deux arpents de front sur vingt-huit arpents de profondeur—avec les bâties y érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Athanase, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour de mars prochain.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Saint-Jean, 7 octobre 1876. 5919 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Joliette.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du sousigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

parish of Saint Bernard de Lacolle, on the THIRD day of APRIL next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty fifth day of April next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint-John's, 25th November, 1876. 7176
[First published, 2nd December, 1876.]

VENDITIONI EXPONAS.

Superior Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } JAMES MACDONALD, Plaintiff; against
No. 198. }
IGNACE ROBERT *et al.*, Defendants.

As belonging to Constant Payant, fils, one of the defendants, to wit :

The undivided half of a farm situate in the Grand Rang Lapigeonnière, parish of Saint Michel Archange, county of Napierville, in the district of Iberville, containing in all one and a half of an arpent in front by twenty five arpents in depth, more or less; bounded in front by the road of said range, in depth by the lands of the parish of Saint Patrick de Sherington, on one side by Joseph Marcell, and on the other side by Joseph Riel—with a house, barn and others buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Michel Archange, on the THIRTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty sixth day of December next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Johns, 20th November, 1876. 7072
[First published, 25th November, 1876.]

ALIAS FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Iberville.

Saint Johns, to wit : } DAME A. M. BOWMAN, Plaintiff; against
No. 48. }
EDOUARD THOMAS BELISLE, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint Athanase, county and district of Iberville, being the lot number 657, on the cadaster of the seigniorie Bleury; bounded in front by the Queens' highway, in depth by the third concession road, on the south side by Jean Baptiste Lavallée, and to the north by Alexis Durocher, being two arpents in front by twenty eight arpents in depth—with the buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Athanase, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. Said writ returnable on the fifth day of March next.

CHS. NOLIN, Sheriff.
Sheriff's Office, Saint Johns, 7th October, 1876. 5920
[First published, 14th October, 1876.]

Sheriff's Sales.—Joliette.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Montréal.

No. 776. } GUSTAVE R. FABRE, Deman-
deur; contre EUSEBE BRI-
CAULT, Défendeur.

1. Un emplacement situé dans le village de Saint-Lin, dans le comté de l'Assomption, dans le district de Joliette, contenant cent huit pieds de front sur trois quart d'arpent de profondeur; borné en front par la rue Saint-Isidore ou chemin de ligne qui conduit à la Côte Jane, derrière à Ovide Bryen dit Derocher, écuyer, d'un côté à Nicolas Archambault, et d'autre côté à Narcisse Rivest—avec une maison, une grange, une boutique et autres dépendances dessus érigées.

2. Une terre située au sud de la rivière Achigan, dans la paroisse de Saint-Lin, dans le comté et district susdit, contenant trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au sud de la rivière Achigan, derrière au nord du chemin de la Côte de Grâce, d'un côté à Louis Gobeille, et d'autre côté à Auguste Beaudoin—bâtie de maison, grange et autres bâtisses.

3. Une autre terre située à la Côte de Grâce, dans la dite paroisse de Saint-Lin, dans le comté et district susdit, contenant trois arpents de front sur vingt-cinq arpents de profondeur; tenant devant au sud du chemin de la Côte de Grâce, derrière au Domaine, d'un côté à Louis Gobeille, et d'autre côté à Dame Beaudoin—sans bâtisses.

4. Une autre terre sise et située au même lieu étant une continuation des terres de la Côte Jane, contenant deux arpents de large sur vingt et un arpents de profondeur; prenant en front à Joseph Marin, en profondeur à Isaac Renaud, d'un côté à Narcisse Quevillon, et de l'autre côté au dit Isaac Renaud—sans bâtisses.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Lin, dit district, MARDI, le TROISIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Joliette, 30 novembre 1876. 7313
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—District de Joliette.

No. 849. } THAIS NADEAU, Demande-
resse; vs. JOSEPH LASSAL-
LE, Défendeur.

Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Paul, contenant un arpent en superficie; prenant en front à la rivière l'Assomption, en profondeur au chemin de la Reine, tenant d'un côté à Agapite Beaudry, et de l'autre côté à Nazaire Lassalle—avec une maison et autres dépendances.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Paul, dans le district de Joliette, LUNDI, le VINGT-TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le premier jour de mai prochain.

CHS. B. H. LEPROHON,

Bureau du Shérif, Député Shérif.
Joliette, 16 novembre 1876. 7315
[Première publication, 2 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif--Kamouraska.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Montreal.

No. 776. } GUSTAVE R. FABRE, Plaintiff;
against EUSEBE BRICAULT,
Defendant.

1. An emplacement situated in the village of Saint Lin, in the county of l'Assomption, in the district of Joliette, of one hundred and eight feet in front by three quarter of an acre in depth; bounded in front by Saint Isidore street, or the line road which drive to Côte Jane, in rear to Ovide Brien dit Derocher, esquire, on one side to Nicholas Archambault, and on the other side to Narcisse Rivest—with a house, barn, shop and other buildings thereon erected.

2. A land situate on the south shore of the l'Achigan's river, in the said parish of Saint Lin, in the county and district aforesaid, of three arpents in front by thirty arpents in depth; bounded in front to the river l'Achigan, in rear to the road of La Côte de Grâce, on one side to Louis Gobeille, and on the other side to Auguste Beaudoin—with a house, barn and other buildings thereon erected.

3. An other land situated at the Côte de Grâce, in the said parish of Saint Lin, in the said county and district, of three arpents in front by twenty five arpents in depth; bounded in front to the south side of the road of La Côte de Grâce, in rear to the *Domaine*, on one side to the said Louis Gobeille, and on the other side of Mrs. Beaudoin—without buildings.

4. An other land situated at the same place, being the remainder of the lands of Côte Jane, of two arpents in front by twenty one arpents in depth; bounded in front to Joseph Marin, in rear to Isaac Renaud, on one side to Narcisse Quevillon, and on the other side to the said Isaac Renaud—without buildings.

To be sold at the church door of the parish of Saint Lin, said district, on TUESDAY, the THIRD day of APRIL next, at NOON. The said writ returnable on the seventh day of April next.

CHS. B. H. LEPROHON,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Joliette, 30th November, 1876. 7314
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—District of Joliette.

No. 849. } THAIS NADEAU, Plaintiff; vs.
JOSEPH LASALLE, Defendant.

An emplacement situated in the parish of Saint Paul, of one arpent in superficies; bounded in front at l'Assomption's River, in rear to the Queen's highway on one side to Agapit Beaudry, on the other side to Nazaire Lassalle—with a house and other buildings thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Paul, said district, on MONDAY, the TWENTY THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of May next.

CHS. B. LEPROHON,

Sheriff Office, Deputy Sheriff.
Joliette, 16th November, 1876. 7316
[First published, 2nd December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Kamouraska.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour Supérieure de Québec.

Kamouraska, savoir: } **HYACINTHE BEAU-**
No. 903. } **LIEU**, de la ville de
Lévis, marchand, Demandeur; contre **ALEXAN-**
DRE HUDON, marchand, de Saint-Pacôme,
district de Kamouraska, Défendeur.

1. Un emplacement de forme irrégulière situé dans le quatrième rang de la paroisse de Saint-Pacôme, dans la seigneurie de la Bouteillerie de la Rivière Ouelle, au nord du chemin public, de la contenance d'un arpent de front, formant en superficie environ trois arpents; borné en front au sud-est au susdit chemin, joignant d'un côté au nord-est à la fabrique de la dite paroisse, au nord-ouest à Germain Lévêque, et au sud-ouest à l'Honorable Jean Charles Chapais—avec une maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

2. Un circuit ou lopin de terre situé dans le même rang de la susdite paroisse, au sud-est du chemin, d'un arpent et trois perches de front sur treize arpents de profondeur; borné par devant au nord-ouest au susdit chemin, joignant d'un côté au nord-est à Firmin Michaud, et de l'autre côté au sud-ouest à Achille Lévêque, et au sud-est au chemin de la Montagne—avec la grange dessus érigée, circonstances et dépendances.

3. Un autre petit lopin de terre situé dans le même rang de la susdite paroisse, au nord du chemin, contenant quatre perches de front sur un arpent et demi de profondeur; borné par devant au sud au chemin, en arrière au sud-est et au côté nord-est au terrain de la dite fabrique, et au sud-ouest au dit Alexandre Hudon—avec la moitié sud-ouest de la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Pour être vendus à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Pacôme, le QUINZIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures avant-midi. Le dit bref rapportable le cinquième jour d'avril prochain.

JOS. THA. PARADIS,

Bureau du Shérif, Député-Shérif.
Village de Kamouraska, 11 octobre 1876.
[Première publication, 14 octobre 1876.] 5967 2

Ventes par le Shérif.—Montréal.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Superior Court of Quebec.

Kamouraska, to wit: } **HYACINTHE BEAU-**
No. 903. } **LIEU**, of the town
of Lévis, merchant, Plaintiff; against **ALEXAN-**
DRE HUDON, merchant, of Saint Pacôme, district
of Kamouraska, Defendant.

1. An emplacement of irregular shape, situate in the fourth range of the parish of Saint Pacôme, in the seigniorie of La Bouteillerie de la Rivière Ouelle, north of the public highway, measuring one arpent in front and containing about three arpents in superficies; bounded in front to the south east by the aforesaid road, on one side to the north east by the property of the *Fabrique* of the said parish, on the north west by Germain Levesque, and on the south west by the Honorable Jean Charles Chapais—with a house thereon erected, circumstances and dependencies.

2. A circuit or lot of land situate in the same range of the aforesaid parish to the south east of the road, of one arpent and three perches in front by thirteen arpents in depth; bounded in front to the north west by the said road, on one side to the north east by Firmin Michaud, and on the other side to the south west by Achille Levesque, on the south east by the road called *Le chemin de la Montagne*—with the barn thereon erected, circumstances and dependencies.

3. Another small lot of land situate in the same range of the aforesaid parish, to the north of the road, measuring four perches in front by one arpent and a half in depth; bounded in front to the south by the road, in rear to the south east and on the north east side by the property of the said *Fabrique*, and on the south west by the said Alexandre Hudon—with the south west half of the house thereon erected, circumstances and dependencies.

To be sold at the church door of the parish of Saint Pacôme, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the fifth day of April next.

JOS. THA. PARADIS,

Sheriff's Office, Deputy Sheriff.
Village of Kamouraska, 11th October, 1876.
[First published, 14th October, 1876.] 5968

Sheriff's Sales.—Montreal.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } LA COMPAGNIE DE
No. 835. } LE DEPOT ET DE PRET
DU CANADA, Demanderesse ; contre MOISE D.
BRUNET, Défendeur.

Un lot de terre situé dans la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, dans la concession Sainte-Marie, contenant quatre arpents de largeur par vingt-deux arpents et demi de profondeur, plus ou moins ; borné en front par les terres de la concession du bord de l'eau, en arrière par les terres de Sainte-Geneviève, du côté nord-est par la veuve et les héritiers, de feu Jean-Bte. Neven, et du côté nord-ouest par François Hyacinthe Paschal Léonidas Brunet—avec une maison et autres bâties sus-érigées, et désigné sous le numéro cent soixante et seize (176), au plan officiels et livre de renvoi pour la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Saint-Joachim de la Pointe-Claire, le TROISIEME jour du mois d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7209
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } DAME MARY ANNE
No. 749. } GORRIE et vir, et al.,
Demandeurs ; contre JAMES BRANKIN, es-qualité et al., Défendeurs.

1. Un lot de terre situé dans le quartier Saint-Jacques, division est de la cité de Montréal, formant partie du lot numéro dix-huit (18), des plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, contenant quarante-quatre pieds de largeur, en arrière par quarante-trois pieds et six pouces de profondeur dans la ligne latérale nord, et quarante-deux pieds de profondeur dans la ligne latérale sud, formant mille huit cent quatre vingt pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la rue Jacques-Cartier, en arrière par le lot numéro dix-sept (17), des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, appartenant à la succession Molson, du côté nord par le lot numéro neuf (9), et du côté sud par le lot ci-après décrit—avec une maison en briques à deux étages sus-érigée. Le pignon nord de la dite maison est mitoyen en commun avec la maison érigée sur le dit lot numéro neuf ci-dessus mentionné.

2. Un lot de terre située dans le quartier Saint-Jacques, formant partie du dit lot numéro dix-huit, des dits plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques, contenant quarante-cinq pieds de largeur sur la rue Water, quarante-deux pieds de largeur en arrière par cinquante et un pieds et six pouces de profondeur dans la ligne latérale sud-ouest, formant deux mille quatre-vingt cinq pieds en superficie, mesure anglaise ; borné en front par la dite rue Water, en arrière par le lot ci-dessus décrit, du côté sud-ouest par le lot numéro dix-sept (17), des dits plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, appartenant à la succession Molson—avec une maison en briques à deux étages, magasin et hangar en bois sus-érigés ; les deux lots ci-dessus décrits étant tels que désignés sur le plan d'iceux et quatre autres lots fait par H. M. Perrault, écuyer, arpenteur provincial.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dixième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7207
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } THE TRUST AND LOAN
No. 835. } COMPANY OF CANADA,
Plaintiff ; against MOISE D. BRUNET, Defendant.

A lot of land situate in the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire, in the concession Sainte Marie, containing four arpents in width by twenty two arpents and a half in depth, but more or less ; bounded in front by the lands of the river side concession, in rear by the lands of Sainte Geneviève, on the north east side by the widow and heirs of the late Jean Bte. Neven, and on the north west side by François Hyacinthe Paschal Leonidas Brunet—with a farm house and buildings thereon erected, and designated as number one hundred and seventy six (176), of the official plan and book of reference for the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Joachim de la Pointe Claire, on the THIRD day of APRIL next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November, 1876. 7210
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME MARY ANNE
No. 749. } GORRIE et vir, et al.,
Plaintiffs ; against JAMES BRANKIN, es-qualité et al., Defendants.

1.—A lot of ground situated in the Saint James ward, east division of the city of Montreal, forming part of lot number eighteen (18), of the official plan and book of reference of Saint James ward, containing forty four feet in width, in rear by forty three feet and six inches in depth in the north lateral line, and forty two feet in depth in the south lateral line, forming one thousand eight hundred and eighty feet in superficies, english measure ; bounded in front by Jacques Cartier street, in rear by lot number seventeen (17), on the said official plan and book of reference of said Saint James ward, belonging to the estate Molson, on the north side by lot number nine (9), and on the south side by lot next described—with a two story brick house thereon erected. The north gable wall of which house is mitoyen in common, with the house erected, on the said lot number nine above mentioned.

2. A lot of ground situated in the Saint James ward, forming part of said lot number eighteen, of said official plan and book of reference of Saint James ward, containing forty five feet in width on Water street, forty two feet in width in rear by fifty one feet and six inches in depth in the south west lateral line, forming two thousand and eighty five feet in superficies, english measure ; bounded in front by said Water street, in rear by the lot above described, on the south west side by lot number seventeen (17), of said official plan and book of reference of said Saint James ward, belonging to the estate Molson—with a two story brick dwelling house and store and wooden sheds thereon erected ; the two lots above described being such as described by the plan thereof and four other lots drawn by H. M. Perrault, esquire, sworn land surveyor.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the tenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November, 1876. 7208
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **WILLIAM J É R O M E**
No. 1929. } **NORTHGRAVES**, De-
mandeur; contre **PETER PAUL BOWMAN**, Dé-
fendeur.

1. Un lot de terre sis et situé dans la cité de Montréal, district de Montréal, dans le quartier Saint-Antoine, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier, sous le numéro deux cent huit (208); borné en front par la rue Bonaventure—sans bâtisses.

2. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, sous le numéro deux cent deux (202); borné en front par la rue Chatham—sans bâtisses.

3. Un autre lot de terre sis et situé au même lieu, étant la partie nord-est du lot numéro cent quatre-vingt-onze (191), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine, de cette cité, la dite partie étant la moitié du dit lot numéro cent quatre-vingt-onze; borné en front par la rue Canning—sans bâtisses.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7199
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**
No. 389. } **TRUCTION MONTAR-**
VILLE, Demanderesse; contre **FRANÇOIS JO-**
DOIN, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé dans le quartier Sainte-Marie, de la cité de Montréal; borné en front par la rue Craig, connu sous le numéro cent-vingt-neuf (129), du plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Sainte-Marie, de la dite cité de Montréal—avec une maison en bois lambrissée en briques à deux étages, et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7203
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **EUSEBE COURTEMAN-**
No. 365. } **C H E**, Demandeur;
contre **MINNA RICHTER et vir**, Défendeurs.

Deux lots de terre ou emplacements situés en la paroisse du Saint-Enfant Jésus, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, dans le district de Montréal, étant connus et désignés aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du village incorporé de la Côte Saint-Louis, paroisse de Montréal, sous les cent et cent-un (100 et 101), de la subdivision du numéro cent soixante et deux (162-100, 162-101)—avec une maison à deux côtés en partie lambrissée en briques.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-septième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,*

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 novembre 1876. 7255
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **WILLIAM J E R O M E**
No. 1929. } **NORTHGRAVES**,
Plaintiff; against **PETER PAUL BOWMAN**, De-
fendant.

1. A lot of land situate and being in the city of Montreal, district of Montreal, in Saint Antoine ward, known and described on the plan and in the book of official reference for the said ward, as number two hundred and eight (208); bounded in front by Bonaventure street—no buildings.

2. Another lot of land situate and being at the same place, known and described on the official plan and in the book of reference of Saint Antoine ward, of this city, as number two hundred and two (202); bounded in front by Chatham street—no buildings.

3. Another lot of land situate and being at the same place, bearing the north eastern part of lot number one hundred and ninety one (191), on the official plan and in the book of reference of Saint Antoine ward aforesaid, of this city, said part being the half of the said lot number one hundred and ninety one; bounded in front by Canning street—no buildings.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FOURTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty first day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November, 1876. 7200
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **LA SOCIÉTÉ DE CONS-**
No. 389. } **TRUCTION MONTAR-**
VILLE, Plaintiff; against **FRANÇOIS JO-**
DOIN, Defendant.

A lot of land situate and being in the Saint Mary's ward, of the city of Montreal; bounded in front by Craig street, known as number one hundred and twenty nine (129), on the official plan and in the book of reference for Saint Mary's ward, of the said city of Montreal—with a two storey wooden house encased in front with brick, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the sixteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November, 1876. 7204
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.
District of Montreal.

Montreal, to wit : } **EUSEBE COURTEMAN-**
No. 365. } **C H E**, Plaintiff; against
MINNA RICHTER et vir, Defendants.

Two lots of land situate in the parish of Le Saint-Enfant Jésus, forming heretofore part of the parish of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference to the cadastre of the incorporated village of La Côte Saint-Louis, parish of Montreal, as numbers one hundred and one hundred and one (100 and 101), of the subdivision of number one hundred and sixty two (162-100, 162-101)—with a double house partly encased with brick.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of APRIL next, at the hour of HALF PAST TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty seventh day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 29th November, 1876. 7256
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L**A SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, Demanderesse ; et F. O. Rinfret, sur distraction de frais ; contre LOUIS GAGNON, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, connu et désigné sous le lot numéro quinze (15), de la subdivision du lot numéro huit cent quatre-vingt (880), des plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, contenant vingt-cinq pieds de front sur soixante et quinze pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; borné en front par la rue Saint-André, en arrière par une ruelle, d'un côté par le numéro quatorze, et de l'autre côté par le numéro seize, de la dite subdivision—avec une maison et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt et unième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7201
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L**E CREDIT FONCIER DU BAS-CANADA, Demanderesse ; contre EVANGELISTE COLLIN, Défendeur.

Un terrain situé sur la rue Visitation, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, contenant cinquante-deux pieds et demi de front sur soixante et dix-huit pieds et demi de profondeur, étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Jacques, sous le numéro mille cinquante et un (1051)—avec deux maisons en bois lambrissées en briques et dépendances sus-érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 novembre 1876. 7259
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **L**UDGER L. MAILLET, Demandeur ; contre NATHALIE WATTS *et vir.*, Défenderesse.

Un lot de terre ou emplacement situé au village du Sault-au-Recollet, dans la paroisse du Sault-au-Recollet, dans le district de Montréal, contenant quinze mille neuf cents pieds en superficie (15900), étant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault-au-Recollet, comté d'Hochelaga, sous le numéro deux cents (200)—avec un hangard sus-érigé.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault-au-Recollet, le QUATRIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le septième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 29 novembre 1876. 7257
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montréal, à savoir : } **C**HARLES E. BELLE, Demandeur ; contre FRANCIS DOLAN, Défendeur, et Joseph P. Landry, curateur au délaissement.

Comme étant en la possession du dit Joseph P.

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**A SOCIÉTÉ DE CONSTRUCTION METROPOLITAINE, Plaintiff ; and F. O. Rinfret, distracting for cost ; against LOUIS GAGNON, Defendant.

A lot of land situate in Saint James ward, of the city of Montreal, known and described as number fifteen (15), of the subdivision of lot number eight hundred and eighty (880), on the official plan and in the book of reference for Saint James ward aforesaid, measuring twenty five feet in front by seventy five feet in depth, the whole english measure ; bounded in front by Saint André street, in rear by a lane, on one side by number fourteen, and on the other side by number sixteen, on the said subdivision—with a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty first day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 28th November, 1876. 7202
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**E CREDIT FONCIER DU BAS CANADA, Plaintiff ; against EVANGELISTE COLLIN, Defendant.

A lot situate on Visitation street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, measuring fifty two feet and a half in front by seventy eight feet and a half in depth, being known and described on the plan and book of official reference for the said city of Montreal, Saint James ward, as number one thousand and fifty one (1051)—with two wooden houses encased with brick and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 29th November, 1876. 7260
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **L**UDGER L. MAILLET, Plaintiff ; against NATHALIE WATTS *et vir.*, Defendants.

A lot of land situate in the village of Sault au Recollet, in the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, containing fifteen thousand nine hundred (15900) feet in superficial extent, known and described on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Recollet, county of Hochelaga, as number two hundred (200)—with a hangard thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Recollet, on the FOURTH day of APRIL next, at the hour of TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the seventh day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Shérif.
Montreal, 29th November, 1876. 7258
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } **C**HARLES E. BELLE, Plaintiff ; against FRANCIS DOLAN, Defendant, and Joseph P. Landry, curator to the surrender.

As being in the possession of Joseph P. Landry,

Landry, curateur comme susdit, l'immeuble suivant, savoir :

Toute cette partie du lot de terre situé à la côte Saint-Paul, dans la paroisse de Montréal, connu et désigné sur le plan et au livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal, sous le numéro trois mille neuf cent soixante, contenant la dite partie de lot de terre soixante pieds de front sur soixante et treize pieds et six pouces de profondeur, le tout mesure anglaise, et plus ou moins ; tenant devant au chemin Pavillon, en arrière à un passage de quinze pieds de largeur commun du propriétaire de cette partie de lot de terre, et à d'autres personnes, d'un côté au lot officiel numéro trois mille neuf cent soixante et un, et de l'autre côté à partie du lot officiel numéro trois mille neuf cent cinquante-neuf—avec trois maisons en bois lambrissées en briques à trois étages et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le seizième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7205
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA BANQUE VILLE-
No. 1180. } LA MARIE, Demande-
resse ; contre PIERRE LACROIX, père, et al.,
Défendeurs.

Comme appartenant aux défendeurs Lacroix, Charbonneau et Cie., l'immeuble suivant, savoir :

Un lot de terre sis et situé dans la ville de Saint-Michel de Lachine, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite ville de Saint-Michel de Lachine, sous le numéro deux cent quinze (215), contenant environ soixante et quinze pieds de largeur sur toute la profondeur qui peut être trouvé entre le chemin public et le fleuve Saint-Laurent ; borné en front par le chemin public—avec une bâtisse dessus construite servant de manufacture et de moulin à scie, avec aussi les machines suivantes y attachant à fer et à cloux ci-après détaillées comme suit, savoir : un engin avec toutes ses roues et ses accessoires et sa bouilloire, une scie ronde, ses accessoires et son traineau et ses strappes, une machine à blanchir le bois, une double scie ronde et sa table, une ditto pour embouvetter, une machine à mortaise, une machine à moulures pour chassis, une machine double à quatre têtes pour moulures, une machine à mortaise à steam, une scie à ruban, une ditto à tenons, une ditto à percer, une scie à découper, un tour à bois, une scie à ravalier, une meule d'Emery, une machine à tenons pour lattes roulantes, une grande meule à pouvoir, une moulange à moulée avec ses meules et accessoires, un planeur et ses axes, un essieu de trente-six pieds de long de dix pouces et un quart de diamètre, un essieu de vingt pieds de long sur un pouce et trois quarts de diamètre, une scie de travers, et ce avec réserve néanmoins d'un passage de douze pieds de largeur, communiquant du dit chemin public au fleuve Saint-Laurent, au côté sud du dit terrain et courant le long de la propriété d'un nommé J. Bélanger ou représentants, lequel passage donne accès au dit fleuve pour les besoins du public.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Michel de Lachine, le TROISIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 28 novembre 1876. 7197
[Première publication, 2 décembre 1876.]

the aforesaid curator, the following immovable, to wit :

All that portion of the lot of land situate at Côte Saint Paul, in the parish of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said parish of Montreal, as number three thousand nine hundred and sixty, said piece of land measuring sixty feet in front by seventy three feet six inches in depth, the whole english measure, and more or less ; bounded in front by the Pavillon road, in rear by a passage fifteen feet wide in common between the proprietor of that portion of the lot of land and other persons, on one side by the official lot number three thousand nine hundred and sixty one, and on the other side by part of the official lot number three thousand nine hundred and fifty nine—with three wooden houses encased with brick, three story high, and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the THIRD day of APRIL next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the sixteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November, 1876. 7206
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA BANQUE VILLE-MA-
No. 1180. } LA RIE, Plaintiff ; against
PIERRE LACROIX, senior, et al., Defendants.

As belonging to the defendants Lacroix, Charbonneau & Co., the following immovable property, to wit :

A lot of land situate and being in the town of Saint Michel de Lachine, in the district of Montreal, known and described on the official plan and book of reference of the said town of Saint Michel de Lachine, as number two hundred and fifteen (215), measuring about seventy five feet in width by the whole depth to be found between the main road and the river Saint Lawrence : bounded in front by the main road—with a building thereon erected used as a manufactory and saw mill, also with the following machinery affixed and attached thereto, namely : an engine with all its wheels, apparatus and boiler, a circular saw, with its apparatus, frame work and belting, a planing machine, an edging table with two saws, one matching machine, a mortising machine, a sash moulding machine, a double sash moulding machine, a power mortising machine, a band saw, a tenoning machine, a boring machine, a scroll saw, a wood lathe, a rabbeting saw, an emery wheel, a blind slat tenoning machine, a large power ground stone, mill stones, with their accessories, a planer and its axles, and thirty six feet of two and a quarter inch shafting, twenty feet of one and three quarter inch shafting, a cross cut saw ; reserving, however, a passage twelve feet wide, leading from the said main road to the river Saint Lawrence, on the south side of the said lot and running along the property of one J. Bélanger or representatives ; which said passage affords access to the said river for public purposes.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Michel de Lachine, on the THIRD day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the eighteenth day of April next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 28th November 1876. 7198
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit.—District de Montréal.

Montréal, à savoir : } JOSEPH OLIVIER GUIL-
No. 3267. } METTE, Demandeur ;
contre CÉSARE BEAUDOIN, père., et al., Défén-
deurs.

Comme appartenant à Césaire Beaudoin, père, la moitié indivise, et à Césaire Beaudoin, fils, Alphonsine Beaudoin, Alphonse Beaudoin et Clément Beaudoin, chacun un huitième indivis dans l'immeuble ci-après décrit, savoir :

Un terrain ou emplacement situé au village Saint-Henri, comté d'Hochelaga, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, étant le numéro soixante et deux, du plan figuratif de la terre du vendeur, divisée en emplacements, fait par M. Regnaud, arpenteur, déposé en l'étude de maître P. Mathieu, contenant le dit lot de terre quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur ; tenant par devant à la rue Sainte-Philomène, par derrière au dit vendeur, d'un côté à la rue Sainte-Marguerite, et d'autre côté à Joseph Beaudoin ou représentants, maintenant connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, sous le numéro mille sept cent soixante et douze—avec une maison en bois à un étage et autres bâtisses dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 3 octobre 1876. 5785 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } MAGLOIRE E. CHAR-
No. 186. } PENTIER, Demandeur ;
contre JOHN McDONALD, Défendeur.

Un lot de terre sis et situé au coin nord des rues des Seigneurs et Saint-Joseph, dans le quartier Saint-Antoine, dans la cité et district de Montréal, connu et désigné sous le numéro trois cent dix-sept (317), aux plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Antoine ; le dit lot de terre étant de forme irrégulière et contenant cinq mille trois cents quatre pieds en superficie, plus ou moins—avec une maison en briques à deux étages et autres dépendances dessus érigées.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 3 octobre 1876. 5783 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } ARTHUR B. LONGPRÉ,
No. 400. } et al., Demandeurs ;
contre LOUIS RICARD, Défendeur.

Un lopin de terre comprenant quatre lots de terres, sis et situés en la ville Saint-Henri, dit district de Montréal, faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, comté d'Hochelaga, contenant chacun des dits lots vingt-huit pieds et deux pouces de front sur quatre-vingt-huit pieds et trois pouces de profondeur, formant un total en superficie de deux mille quatre cent quatre-vingt-cinq pieds chaque ; borné en front par le chemin de Lachine—avec une maison en bois à trois étages, lambrissée en briques, couvrant le front des quatre susdits lots de terre et autres bâtisses dessus érigées.

Les dits lots de terre étant les numéros mille cinq, mille six, mille sept et mille huit (1005, 1006, 1007 et 1008), du plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse de Montréal.

FIERI FACIAS.

Circuit Court.—District of Montreal.

Montreal, to wit : } JOSEPH OLIVIER GUIL-
No. 3267. } METTE, Plaintiff ; against
CESAIRE BEAUDOIN, senior, et al., Defendants.

As belonging to Césaire Beaudoin, père, the undivided half, and to Césaire Beaudoin, fils, Alphonsine Beaudoin, Alphonse Beaudoin and Clément Beaudoin, each one undivided eighth in the immovable hereinafter described, to wit :

A lot situate in the village of Saint Henri, county of Hochelaga, forming heretofore part of the parish of Montreal, being number sixty two, on the figured plan of the property, belonging to the vendor, divided into lots, made by Mr. Regnaud, surveyor, filed in the office of M^{re}. P. Mathieu, said lot of land containing forty five feet of ground in front by eighty feet in depth ; bounded in front by Sainte Philomene street, in rear by the said seller, on one side by Sainte Marguerite street, and on the other side by Joseph Beaudoin, or representatives, now known and described on the plan and in the book of official reference for the parish of Montreal, as number one thousand seven hundred and seventy two—with a one storey wooden house and outbuildings thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of FEBRUARY next, at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd October, 1876. 5786
[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } MAGLOIRE E. CHARPEN-
Mo. 186. } TIER, Plaintiff ; against
JOHN McDONALD, Defendant.

A lot of land situate and being on the corner of Seigniors and Saint Joseph street, in Saint Antoine ward, of the city and district of Montreal, known and described as number three hundred and seventeen (317), on the official plan and book of reference for Saint Antoine ward aforesaid ; said lot of land being of irregular outline and measuring five thousand three hundred and four feet in extent, more or less—with a two story brick house and other dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of FEBRUARY next, at TEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the twentieth day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd October, 1876. 5784
[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } ARTHUR B. LONGPRÉ,
No. 400. } et al., Plaintiffs ; against
LOUIS RICARD, Defendant.

A tract of land comprising four lots of land situate and being in the town of Saint Henri, district of Montreal aforesaid, forming heretofore part of the parish of Montreal, county of Hochelaga, each of the said lots measuring twenty eight feet two inches in front by eighty eight feet three inches in depth, forming a total superficial extent of two thousand four hundred and eighty five feet each ; bounded in front by the Lachine road—with a three story wooden house faced with brick, covering the front of the said four lots of land and the outbuildings thereon erected.

Said lots of land being numbers one thousand and five, one thousand and six, one thousand and seven and one thousand and eight (1005, 1006, 1007 and 1008), on the official plan and book of reference for the said parish of Montreal.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le HUITIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-quatrième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 3 octobre 1876. 5787 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } DAME MARIE ANNE
No. 2217. } GUY *et vir.*, Demande-
resse ; contre JOSEPH PAQUIN, Défendeur.

Un lot de terre ou emplacement situé sur la rue Saint-Bonaventure, en la cité de Montréal, dans le district de Montréal, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite cité de Montréal, quartier Saint-Antoine, sous le numéro quatre cent deux (402)—avec deux maisons en bois lambrissées en briques, divisées en plusieurs logements et dépendances dessus construites.

Pour être vendu en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 octobre 1876. 5851 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 293. } NENTE DE CON-
STRUCTION JACQUES-CARTIER, Demande-
resse ; contre DOSTITHÉ BOUGIE, Défendeur.

Un emplacement et demi, sis et situé en la ville de Saint-Henri, en la paroisse de Sainte-Cunegonde (ou village Delisle), faisant ci-devant partie de la paroisse de Montréal, connus et désignés comme lot numéro six cent soixante et cinq (665), et la moitié nord-est du lot numéro six cent soixante et quatre (664), sur le plan et au livre de renvoi officiels de la municipalité de la paroisse de Montréal ; bornés en front par la rue Workman, de la contenance le dit emplacement et demi, de quarante-cinq pieds de front sur quatre-vingt pieds de profondeur, le tout plus ou moins—avec une maison en bois lambrissée en briques, à trois étages, et autres bâtisses érigées sur le dit emplacement et demi.

Pour être vendus en mon bureau, en la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures et DEMIE de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif.
Montréal, 4 octobre 1876. 5847 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 383. } NENTE DE CON-
STRUCTION JACQUES-CARTIER, Demanderesse ;
contre JOSEPH DAZÉ, Défendeur.

Trois emplacements sis et situés en la paroisse de Saint-Jean Baptiste, (village Saint-Jean-Baptiste), connus et désignés comme lots numéros douze cent quatre-vingt-douze (1292), douze cent quatre-vingt-treize (1293) et douze cent quatre-vingt-quatorze (1294), sur le plan et au livre de renvoi de subdivision du lot de terre, connu et désigné comme lot numéro quinze (15), sur le plan et au livre de renvoi officiels du dit village Saint-Jean-Baptiste, en la dite paroisse, ci-devant faisant partie de la paroisse de Montréal, de la contenance chacun des dits emplacements, de vingt pieds de largeur sur soixante et quatre pieds de profondeur, le tout mesure anglaise ; bornés en

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the EIGHTH day of FEBRUARY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twenty fourth day of February next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 3rd October, 1876. 5788
[First published, 7th October 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } DAME MARIE ANNE
No. 2217. } GUY *et vir.*, Plaintiffs ;
against JOSEPH PAQUIN, Defendant.

A lot of land situate on Saint Bonaventure street, in the city of Montreal, in the district of Montreal, known and described on the official plan and in the book of reference for the said city of Montreal, Saint Antoine ward, as number for hundred and two (402)—with two wooden houses encased with brick, divided into several dwellings and dependencies thereon erected.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the first day of March next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th October, 1876. 5852
[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 293. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against
DOSTITHÉ BOUGIE, Defendant.

A lot and a half situate and being in the town of Saint Henri, in the parish of Sainte-Cunegonde, (at Delisle village), heretofore forming part of the parish of Montreal, known and described as lot number six hundred and sixty five (665), and the north east half of lot number six hundred and sixty four (664), on the official plan and in the book of reference for the municipality of the parish of Montreal ; bounded in front by Workman street, said lot and a half measuring forty five feet in front by eighty feet in depth, the whole more or less—with a three storey wooden house encased with brick, and outbuildings erected on the said lot and a half.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of FEBRUARY next, at HALF PAST TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of February next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff.
Montreal, 4th October, 1876. 5848
[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

District of Montreal.

Montreal, to wit : } LA SOCIÉTÉ PERMA-
No. 383. } NENTE DE CONSTRUCTION JACQUES-CARTIER, Plaintiff ; against
JOSEPH DAZÉ, Defendant.

Three lots or emplacements situated and being in the parish of Saint Jean Baptiste (village Saint-Jean-Baptiste), known and described as lots numbers twelve hundred and ninety two (1292), twelve hundred and ninety three (1293) and twelve hundred and ninety four (1294), on the plan and in the book of reference for the subdivision of the lot of land known and described as lot number fifteen (15), on the official plan and in the book of reference for the said village of Saint Jean Baptiste, in the said parish, heretofore forming part of the parish of Montreal, each of the said lots measuring twenty feet in width by sixty four feet in depth, the whole english measure ; bounded in front by

front par la rue Pantaléon, en arrière par une ruelle, d'un côté par la rue Saint-Jean-Baptiste, et de l'autre côté par le lot numéro douze cent quatre-vingt-onze (1291), sur le dit plan de subdivision—avec une maison en bois, lambrissée en briques, à deux étages et à trois côtés, et autres bâtisses dessus construites; la dite maison ayant son front sur la dite rue Saint-Jean-Baptiste.

Pour être vendus à mon bureau, dans la cité de Montréal, le NEUVIEME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le dix-septième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,

Bureau du Shérif,
Montréal, 4 octobre 1876.

Shérif.
5849 2

[Première publication, 7 octobre 1876.]

FIERI FACIAS.

District de Montréal.

Montréal, à savoir: } NARCISSE LAJEUNES
No. 800. } SE, Demandeur; contre DANIEL McNEVIN, Défendeur.

1. Un lot de terre sis et situé au village du Sault-au-Récollet, dans la paroisse du Sault-au-Récollet, dans le district de Montréal, connu et désigné sous le numéro quatre cent quatre vingt quinze (495), des plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, pour les fins d'enregistrement; borné en front au sud-est par le numéro quatre cent quatre vingt seize (496), au nord-ouest par les numéros quatre cent quatre vingt treize et quatre cent quatre vingt dix huit, (493 et 498) des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, au sud-ouest et au nord-est par les ponts et passages conduisant à l'Isle de la Visitation—avec ensemble les moulins dessus construits, pouvoirs d'eau, l'usage de la dame (chaussée) et le bassin, avec les personnes y ayant droit.

2. Un lot de terre sis et situé au dit lieu du Sault-au-Récollet, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse du Sault au Récollet, sous le numéro cent soixante et douze (172); borné au nord est par la rue qui conduit du village du Sault-au-Récollet à l'Isle de la Visitation, au nord-ouest au front à la rue le long du bassin, au sud-ouest à une rue, et au sud-est, partie par la rue principale et partie par les numéros cent soixante et treize (173), cent soixante et quatorze (174), cent soixante et quinze (175), cent soixante et seize (176), cent soixante et dix-sept (177), cent soixante et dix-huit, (178), cent soixante et dix-neuf (179), cent quatre-vingt-dix-huit (198), cent quatre-vingt-dix-neuf (199) et deux cent (200), des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse; à distraire du dit lot numéro cent soixante et douze (172); 1. Un lot à prendre à l'extrémité nord-est de cent soixante et quinze pieds de profondeur sur toute la largeur qui se trouve entre la rue du Bassin jusqu'au lot numéro cent soixante et treize, cette dernière partie ainsi à distraire appartenant à un Monsieur Tucker; 2. Cette partie du dit lot numéro cent soixante et douze (172), qui est en la possession de la succession de feu Dame Henriette Moreau, tel que présentement enclos; borné au sud-est au chemin principal qui conduit du Sault-au-Récollet à la paroisse de la Rivière des Prairies, et de chaque côté par les numéros cent quatre-vingt-dix-huit et cent soixante et dix-neuf (198 et 179), des dits plan et livre de renvoi officiels de la dite paroisse, et en arrière par le résidu du dit lot numéro cent soixante et douze—sans bâtisses dessus construites.

3. Un lot de terre sis et situé au même lieu, connu et désigné sous le numéro cent soixante et onze (171), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, contenant quatre cent quarante-cinq pieds de largeur sur quatre cent vingt pieds de profondeur dans une ligne, et deux cent quatre-vingt pieds de profondeur dans l'autre ligne; bornée au sud-

Pantaléon street, in rear by a lane, on one side by Saint Jean Baptiste street, and on the other side by lot number twelve hundred and ninety one (1291), on the said subdivision plan—with a two storey wooden house faced with brick, divided into three dwellings, and the outbuildings thereon erected; said house fronting on Saint Jean Baptiste street.

To be sold at my office, in the city of Montreal, on the NINTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the seventeenth day of February next.

C. A. LEBLANC,

Sheriff's Office,
Montreal, 4th October, 1876.

Sheriff.
5850

[First published, 7th October, 1876.]

FIERI FACIAS.

From the district of Montreal.

Montreal, to wit: } NARCISSE LAJEUNESSE,
No. 800. } Plaintiff; against DANIEL McNEVIN, Defendant.

1. A lot of land situate and being in the village of Sault au Recollet, in the parish of Sault au Recollet, in the district of Montreal, known and described as number four hundred and ninety five (495), on the official plan and book of reference of the said parish for registration purposes; bounded in front to the south east by number four hundred and ninety six (496), on the north west by numbers four hundred and ninety three and four hundred and ninety eight (493 and 498), on the said official plan and book of reference for the said parish, and the south west and north east by the bridges and passages leading to the Isle de la Visitation—together with the mills thereon erected, water powers, use of the dams and the basin, in common with the persons entitled thereto.

2. A lot situate at Sault au Recollet aforesaid, known and described on the official plan and in the book of reference for the said parish of Sault au Recollet, as number one hundred and seventy two (172); bounded on the north east by the street leading from the village of Sault au Recollet, to Isle de la Visitation, on the north west in front by the street along the Basin, on the southwest by a street, and on the south east, partly by the main street and partly by numbers one hundred and seventy three (173), one hundred and seventy four (174), one hundred and seventy five (175), one hundred and seventy six (176), one hundred and seventy seven (177), one hundred and seventy eight (178), one hundred and seventy nine (179), one hundred and ninety eight (198), one hundred and ninety nine (199) and two hundred (200), on the said official plan and book of reference for the said parish; reserving from lot number one hundred and seventy two (172); A lot to be taken off the north east extremity of one hundred and seventy five feet in depth by the whole width to be found between Basin street to lot number one hundred and seventy three, said latter portion thus detached being the property of one Mr. Tucker; 2. That portion of the said lot number one hundred and seventy two (172), which is held by the heirs of the late Dame Henriette Moreau, such as actually enclosed; bounded on the south east by the Main road leading from Sault au Recollet to the parish of La Rivière des Prairies, and on each side by numbers one hundred and ninety eight and one hundred and seventy nine (198 and 179), on the said official plan and book of reference of the said parish, and in rear by the residue of lot number one hundred and seventy two—no buildings, thereon erected.

3. A lot of land situate and being at the same place, known and described as number one hundred and seventy one (171), on the official plan and book of reference aforesaid, measuring four hundred and forty five feet in width, by four hundred and twenty feet in depth, on one alignment, and two hundred and eighty feet in depth, on the

est par les numéros cent soixante et cinq (165), cent soixante et six (166), cent soixante et sept (167), cent soixante et huit (168), cent soixante et neuf (169) et cent soixante et dix (170), des dits plan et livre de renvoi officiels, au sud-ouest par la rue conduisant du dit village à l'Isle de la Visitation, et au nord-est à la rue conduisant du dit village à la rivière des Prairies, et au nord-ouest par la rue le long de la rivière—avec une maison en pierre et autres bâties dessus érigées; à distraire du dit lot numéro cent soixante et onze (171), la partie sud-ouest du dit lot numéro cent soixante et onze, appartenant à Moïse Ouimet, de cent pieds de front sur la rue du bord de l'eau, et comprenant tout le terrain qui se trouve depuis la dite rue à la rivière.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse du Sault au Récollet, le QUINZIÈME jour de FÉVRIER prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour de février prochain.

C. A. LEBLANC,
Bureau du Shérif, Shérif,
Montréal, 11 octobre 1876, 6005 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

other alignment; bounded on the south east by numbers one hundred and sixty five (165), one hundred and sixty six (166), one hundred and sixty seven (167), one hundred and sixty eight (168), one hundred and sixty nine (169) and one hundred and seventy (170), on the said official plan and book of reference, on the south west by the road leading from the said village to L'Isle de la Visitation, on the north east by the street leading from the said village to Rivière des Prairies, and on the north west by the street along the river—with a stone house and outbuildings thereon erected; reserving from said lot number one hundred and seventy one (171), the south west portion of the said lot number one hundred and seventy one, belonging to Moïse Ouimet, of one hundred feet in front upon the street running along the water edge, and comprising all the property to be found between the said street and the river.

To be sold at the parochial church door of the parish of Sault au Récollet, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of February next.

C. A. LEBLANC,
Sheriff's Office, Sheriff,
Montreal, 11th October, 1876, 6006
[First published, 14th October, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Ottawa.

Sheriff's Sales.—Ottawa.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Cour Supérieure.—Aylmer.

Canada, } LA BANQUE DE L'A-
Province de Québec, } LAMERIQUE DU NORD,
District d'Ottawa. } (The Bank of British North
No. 193. } Amérique), un corps incor-
poré et politique, ayant sa principale place d'affaire en la cité de Londres, dans cette partie du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, appelée Angleterre, Demanderesse; contre les terres et tenements de JOHN MORGAN, du village de Madison, dans le comté de Madison, dans l'état de New-York, l'un des Etats-Unis de l'Amérique. Défendeur; et MM. Fleming, Church & Kenny, Demandeurs sur distraction de frais, à savoir:

Une moitié indivise de tous et chacun des parcelles ou lopins de terre et dépendances sis et situé dans le canton de Templeton, dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, contenant par mesure trois acres et deux perches et demie, soit plus ou moins, et étant composé de partie du lot numéro vingt-deux, dans le premier rang du dit canton de Templeton, et peuvent être décrites comme suit, savoir:

1. Deux acres et quatre-vingt-deux perches et demie, plus ou moins, commençant au front du dit premier rang de Templeton, au bord de l'eau de la Rivière Ottawa, et au point entre le lot numéro vingt-deux et le lot numéro vingt-un; de là au nord originairement en suivant la ligne latérale ou limite entre les dits lots, deux chaînes

PUBLIC NOTICE is hereby given that the under-mentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below.—All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law.—All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET DE TERRIS.

Superior Court.—Aylmer.

Canada, } THE BANK OF BRITISH
Province of Québec, } NORTH AMERICA, a
District of Ottawa. } body corporate and politic,
No. 193. } having its principal place of
business at the city of London, in that part of the United Kingdom of Great Britain and Ireland, called England, Plaintiff; against the lands and tenements of JOHN MORGAN, of the village of Madison in the county of Madison, in the State of New-York, one of the United States of America, Defendant; and Messrs. Fleming, Church & Kenny, *plaintiffs sur distraction de frais*, to wit:

The undivided half of all and singular those certain parcels or tracts of land and premises situate lying and being in the township of Templeton, in the county of Ottawa, in the province of Québec, containing by admeasurement three acres two and one half poles, be the same more or less, and being composed of part of lot number twenty two, in the first range of the said township of Templeton, and may be described as follows, to wit:

1. Two acres, two rods two and one half poles more or less, commencing on the front of said first range of Templeton, at the waters' edge of the river Ottawa, and at the point between said lot number twenty two and lot number twenty one; thence north originally following the side line or limit between said lots two chains ninety four

quatre-vingt-quatorze chaînons (links), plus ou moins, au sud du grand chemin public qui traverse les dits lots, lequel grand chemin public est mieux connu comme étant le chemin du Roi; de là vers l'ouest suivant le côté sud du dit grand chemin, onze chaînons soixante-un chaînons (links), plus ou moins, là où un poteau a été planté par Robert Sparks, arpenteur de la province, lequel poteau est à environ huit pouces au sud d'un certain poteau de télégraphe; de là vers le sud originellement et parallèlement à la dite ligne latérale entre les dits lots, une chaîne et cinquante chaînons (links), plus ou moins, jusqu'au bord de l'eau de la Rivière Outaouais, comme susdit; de là vers l'est en suivant le bord de l'eau de la dite Rivière Outaouais—avec le courant à la place du commencement.

2. Un demi-acre de terre commençant au point de la ligne latérale ou limite entre les dits lots intersecte la limite nord du dit grand chemin public; de là vers le nord, (originellement) en suivant la ligne ou limite entre les dits lots, deux chaînons, quatre-vingt-dix-huit chaînons (links) et trois quarts; de là vers l'ouest (originellement), et à l'angle droit à la dite ligne latérale, une chaîne et cinquante huit chaînons (links), et un huitième; de là vers le sud (originellement) et parallèlement à la dite ligne latérale, trois chaînons, trente-trois chaînons (links) et trois quarts, plus ou moins, au côté nord du dit grand chemin public; de là vers l'est en suivant le côté nord du dit grand chemin public, une chaîne soixante-deux chaînons (links), plus ou moins, à la place de commencement—avec les bâtisses dessus érigées, et les membres et appartenances y appartenant.

Pour être vendus au bureau du registrateur pour le comté d'Outaouais, dans la cité de Hull, le VINGT-DEUXIÈME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le premier jour de mars 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Aylmer, 4 octobre 1876. 5869 2
[Première publication, 7 octobre 1876.]

links, more or less, to the south side of public highway which crosses said lots, which public highway, is better known as the King's road; thence westerly following the south side of the said highway eleven chains sixty one links, more or less, to where a post has been planted by Robert Sparks, provincial land surveyor, which post stands about eight inches south of a certain telegraph post; thence south originally and parallel to said side line between said lots, one chain and fifty links, more or less, to the water's edge of the Ottawa river, as aforesaid; thence easterly following the waters edge of the said Ottawa river, with the stream to the place of beginning.

2. Two rods of land commencing at the point where the side line or limit between said lots intersects the northern limit of the said public highway; thence north (originally) following the said line or limit between said lots two chains, ninety eight and three quarters links; thence west (originally) and at right angle to the said side line, one chain, fifty eight and one eighth link; thence south originally, and parallel to said side line three chains, thirty three and three quarters link, more or less, to the north side of the said public highway; thence easterly following the north side of the said public highway, one chain sixty two links, more or less, to the place of beginning—with the buildings thereon erected, and the members and appurtenances thereunto belonging.

To be sold at the office of the registrar for the county of Ottawa, in the city of Hull, on the TWENTY SECOND day of FEBRUARY next, at ELEVEN of the clock in the forenoon. The said writ returnable on the first day of March, 1877.

LOUIS M. COUTLÉE,

Sheriff's Office, Shérif.
Aylmer, 4th October, 1876. 5870
[First published, 7th October, 1876.]

Ventes par le Shérif.—Québec.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les **ATERRES** et **HERITAGES** sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont d'ra le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS.

Cour du Recorder.

Québec, à savoir: } **LA CORPORATION DE LA**
No. 505. } **CITE DE QUEBEC**; contre **OLIVIER VEZINA**, de la cité de Québec, menuisier, à savoir:

Un emplacement situé dans la cité de Québec, rue Notre-Dame des Anges, mesurant vingt-deux pieds de front sur soixante et cinq pieds de profondeur; borné en front vers le nord à la dite rue Notre-Dame des Anges, en arrière vers le sud à Amable Bélanger ou représentants, d'un côté vers l'est à Jean-Bédard ou représentants, de l'autre côté vers l'ouest à Dame veuve François Latouche—avec un hangar dessus construit, circonstances et dépendances. Le dit emplacement

Sheriff's Sales.—Quebec.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned **LANDS** and **TENEMENTS** have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas* are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS.

Recorder's Court.

Québec, to wit: } **THE CORPORATION OF**
No. 505. } **THE CITY OF QUEBEC**; against **OLIVIER VEZINA**, of the city of Québec, joiner, to wit:

A lot situate in the city of Québec, Notre Dame des Anges street, measuring twenty two feet in front by sixty five feet in depth; bounded in front to the north by Notre-Dame des Anges street aforesaid, in rear to the south by Amable Bélanger or representatives, on one side to the east by Jean Bédard or representatives, on the other side to the west by Mrs. widow François Latouche—with a hangar thereon erected, circumstances and dependencies. Said lot being No. (1089), given upon

étant le (No. 1089), donné sur le plan du quartier Jacques-Cartier, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui fait par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le NEUVIÈME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le quinzième jour d'avril prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 27 novembre 1876.
[Première publication, 2 décembre 1876.] 7213

FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } GABRIEL PLANTE, de la
No. 596. } cité de Québec, dans le
district de Québec, ancien pilote ; contre NAPOLEON MERCIER, du même lieu, marchand, à
savoir :

1. Un emplacement situé en la paroisse de Saint-Roch de Québec, côté nord de la rue Saint-Joseph, de trente-deux pieds de front sur cinquante pieds de profondeur ; borné en front à la dite rue, à l'ouest par la veuve F. X. Derouin, à l'est par Adolphe Tourangeau—ensemble la maison à deux étages dessus construite, circonstances et dépendances, actuellement désigné aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre pour cet endroit comme lot 982.

2. Un autre emplacement au même endroit, contenant vingt-trois pieds et demi de front sur cinquante pieds de profondeur ; borné en front à la rue Saint-Joseph, au nord par Robert Gamble, au sud-ouest par Guillaume Duchesneau, à l'est par J. Marcotte—circonstances et dépendances, actuellement désigné aux dits plan et livre de renvoi comme lot 986.

Pour être vendus à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de février prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 5 octobre, 1876.
[Première publication, 7 octobre 1876.] 5843 2

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, à savoir : } LA CORPORATION DE LA
No. 535. } CITE DE QUEBEC ;
contre MARIE TREMBLAY, veuve de Jean Baptiste Lebel dit Beaulieu, de la cité de Québec, dans le district de Québec, à savoir :

Un emplacement situé en la cité de Québec, rue Richardson, mesurant quarante-six pieds de front sur soixante pieds et neuf pouces de profondeur, plus ou moins ; borné en front vers le nord à la dite rue Richardson, en arrière vers le sud à veuve Jean Maheux, d'un côté vers l'est par veuve Jean Lemelin, de l'autre côté vers l'ouest à veuve Joseph Breton—avec ensemble une maison en bois à un étage, circonstances et dépendances. Le dit emplacement étant le No. 868 A, donné sur le plan du quartier Saint-Roch, de la cité de Québec, et au livre de référence d'icelui, faits par le commissaire des terres de la couronne.

Pour être vendu à mon bureau, en la cité de Québec, le VINGT-TROISIÈME jour de FEVRIER prochain, à DIX heures du matin. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

C. ALLEYN, Shérif.
Québec, 2 octobre 1876.
[Première publication 7 octobre 1876.] 5791 2

Ventes par le Shérif.—Richelieu.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des

the plan for Jacques Cartier ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the NINTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the fifteenth day of April next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 27th November, 1876.
[First published, 2nd December, 1876.] 7214

FIERI FACIAS

Québec, to wit : } GABRIEL PLANTE, of the
No. 596. } city of Québec, in the district of Québec, ancien pilote ; against NAPOLEON MERCIER, of the same place, merchant, to wit :

1. An emplacement situated in the parish of Saint Roch de Québec, north side of Saint Joseph street, of thirty two feet in front by fifty feet in depth ; bounded in front by the said street, on the west by Mrs. widow F. X. Derouin, east by Adolphe Tourangeau—with the two storey house thereon erected, circumstances and dependencies, and known and described on the plan and official book of reference for the said locality as lot 982.

2. Another emplacement situated at the same place, containing twenty three and a half feet in front by fifty feet in depth ; bounded in front by Saint Joseph street, on the north by Robert Gamble, south west by Guillaume Duchesneau, east by J. Marcotte—circumstances and dependencies, and described on the said plan and in the said official book of reference as lot 986.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable on the twenty eighth day of February next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 5th October, 1876.
[First published, 7th October, 1876.] 5844

ALIAS FIERI FACIAS.

Québec, to wit : } THE CORPORATION OF
No. 535. } THE CITY OF QUEBEC ;
against MARIE TREMBLAY, widow of Jean Baptiste Lebel dit Beaulieu, of the city of Québec, in the district of Québec, to wit :

An emplacement situate in the city of Québec, Richardson street, measuring forty six feet in front by sixty feet and nine inches in depth, more or less ; bounded in front to the north by Richardson street aforesaid, in rear to the south by Mrs. widow Jean Maheux, on one side to the east by Mrs. widow Jean Lemelin, and on the other side to the west by Mrs. widow Joseph Breton—together with a one storey wooden house, circumstances and dependencies. This lot being No. 868 A, given upon the plan for Saint Roch's ward, of the city of Québec, and the book of reference thereto, made by the commissioner of crown lands.

To be sold at my office, in the city of Québec, on the TWENTY THIRD day of FEBRUARY next, at TEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of February next.

C. ALLEYN, Sheriff.
Québec, 2nd October, 1876.
[First published, 7th October, 1876.] 5792

Sheriff's Sales.—Richelieu.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is

réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **HYACINTHE CHAPDELAINE**,
No. 1316. } **H** **NE** **DIT** **BEAULAC**, Deman-
deur; contre **FRANÇOIS CARTIER**, Défendeur.

Un morceau de terre situé en la paroisse de Saint-Joseph, qui est un démembrement de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, en la concession du fleuve Saint-Laurent, de la contenance d'un demi arpent de front, sur la profondeur qu'il peut y avoir à prendre devant au chemin de la Reine de la dite concession, à aller à une clôture qui sépare le dit morceau de terre de la terre d'Elie Ponbrillant, faisant une longueur d'un arpent et plus s'il s'y trouve; joignant d'un côté au nord au dit Elie Ponbrillant, d'autre côté à Prosper Vandalle—avec un moulin à vent avec ses tournants et travaillants, et toutes choses qui en dépendent, une maison et autres bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Pierre de Sorel, dont la paroisse de Saint-Joseph est un démembrement, le QUATRIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingtième jour du mois d'avril prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 29 novembre 1876. 7319
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour de Circuit—District de Richelieu.

Sorel, à savoir : } **FRANÇOIS BEAUDREAU et**
No. 10515. } **F** **et al.**, Demandeur; contre
HERCULE BROUILLARD, Défendeur;

Un emplacement situé au village Massue, en la paroisse de Saint-Aimé, de la contenance de cinquante pieds de front sur cent pieds de profondeur; tenant devant au chemin de la Reine; en profondeur et d'un côté à Gaspard Aimé Massue ou représentants, et d'autre côté à Michel Martinbault—avec les bâties dessus érigées.

Pour être vendu à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Aimé, le CINQUIÈME jour du mois d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le douzième jour du mois d'avril prochain.

P. GUÉVREMONT,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sorel, 29 novembre 1876. 7317
[Première publication, 2 Décembre 1876.]

not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge*, or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **HYACINTHE CHAPDELAINE**,
No. 1316. } **H** **NE** **DIT** **BEAULAC**, Plaintiff;
against **FRANÇOIS CARTIER**, Defendant.

A piece of land situate in the parish of Saint Joseph, which is a dismemberment of the parish of Saint Pierre de Sorel, in the concession along the river Saint Lawrence, measuring one half arpent in front by the depth, there may be starting in front at the Queen's highway, of the said concession, and going to a fence which separates the said piece of land from the property of Elie Ponbrillant, making a length of one arpent or more, as the case may be; bounded on one side to the north by the said Elie Ponbrillant on the other side by Prosper Vandalle—with a wind mill, its machinery, apparatus and dependencies, also a house and outbuildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Pierre de Sorel, whereof the parish of Saint Joseph is a dismemberment, on the FOURTH day of the month of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twentieth day of April next.

P. GUEVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 29th November, 1876. 7320
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Circuit Court—District of Richelieu.

Sorel, to wit : } **FRANÇOIS BEAUDREAU,**
No. 10515. } **F** **et al.**, Plaintiff; against **HER-**
CULE BROUILLARD, Defendant.

A lot situate in Massue village, in the parish of Saint Aimé, measuring fifty feet in front by one hundred feet in depth; bounded in front by the Queen's highway, in rear and on one side by Gaspard Aimé Massue or representatives, and on the other side by Michel Martinbault—with the buildings thereon erected.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint Aimé, on the FIFTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Said writ returnable the twelfth day of April next.

P. GUÉVREMONT,

Sheriff's Office, Sheriff.
Sorel, 29th November, 1876. 7318
[First published, 2nd December, 1876.]

Ventes par le Shérif.—St. François.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HÉRITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Régistrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas

Sheriff's Sales.—St. Francis.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the Registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the Code of Civil Procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed

de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente ; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS
A LA FOLLE ENCHERE.

Cour Supérieure.

Saint-François, à savoir : } HORACE STEWART,
No. 966. } marchand, du canton de Stanstead, dans le district de Saint-François, Demandeur ; contre DANIEL AUSTIN, du dit canton de Stanstead, Défendeur, à savoir :

Premièrement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, bornée et décrite comme suit, à savoir : premièrement, commençant du côté ouest du chemin de la Reine qui conduit à l'embouchure du lac Memphremagog à Georgeville, au coin nord-est d'une petite partie du dit lot en premier lieu possédé par Levi Bigelow, comme auberge ; de là le long de la ligne nord de la dite petite étendue de terre jusqu'au coin nord-ouest d'icelle ; de là nord sur une ligne avec celle en arrière des dits lieux sus-mentionnés, quatre perches ; de là est parallèle avec la dite ligne nord jusqu'au dit côté ouest du dit chemin ; de là le long du dit côté ouest du dit chemin, quatre perches jusqu'au point de départ.

Deuxièmement.—Comme une autre partie du même lot numéro vingt-six, dans le dit deuxième rang de Stanstead, bornée et désignée comme suit : commençant du côté nord du chemin public qui conduit de la dite auberge du dit Levi Bigelow, jusqu'au bord du lac au coin sud-ouest du lot de terre ci-devant possédé par le dit Levi Bigelow comme une auberge comme susdit ; de là ouest dix-sept degrés nord, trois perches et deux chaînons jusqu'au lot à bâtir, maintenant possédé par Increase Bullock ; de là nord dix-sept degrés est, huit perches jusqu'au coin nord-est du lot à bâtir en dernier lieu mentionné ; de là nord trente-trois degrés est, douze perches et douze chaînons ; de là est trente deux degrés sud, cinq perches et sept chaînons ; de là sud, trente-quatre degrés ouest, dix-neuf perches et neuf chaînons jusqu'au point de départ, supposé contenir environ deux verges et douze perches carrées de terres, plus au moins.

Troisièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-six, dans le deuxième rang de Stanstead, décrite comme suit : commençant à une pierre près du coin nord-ouest du magasin ci-devant occupé par Joshua Copp ; de là sud, trente-un degrés ouest, huit perches ; de là est, jusqu'à un poteau entre un hangar possédé par Increase Bullock et un hangar ci-devant possédé par le dit Joshua Copp ; de là ouest le long du côté sud du chemin de la Reine, cinq perches jusqu'au point de départ.

Quatrièmement.—Comme partie du lot numéro vingt-quatre, dans le deuxième rang des lots situés dans le dit canton de Stanstead, contenant environ cinquante-huit acres et trente-quatre perches de terre à être distraits de la partie sud du dit lot numéro vingt-quatre, bornée comme suit : au nord par partie du dit lot occupé par un nommé Islip et un nommé Lille ou George W. Fogg ou leurs représentants, au sud par partie de la ligne sud du dit lot, à l'ouest par le chemin de la Reine, et à l'est par partie du dit lot numéro vingt-quatre, et étant la même partie décrite dans l'acte de vente d'icelle par Moses Welch Copp à Daniel Austin, daté et passé devant témoins le 7 juillet 1857, et dûment enregistré.

Cinquièmement.—Tout le résidu du lot numéro vingt-deux, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, lequel s'étend à l'est du chemin de la Reine qui conduit de Georgeville à Magoon's Point, ainsi appelé, après déduction faite des étendues suivantes d'icelui, savoir : trois acres ou environ—avec les moulins et privilèges de moulin ci-devant possédés par Isaac H. Merriman, vingt-six acres ou environ situés sur le côté sud du ruis-

with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the Writ.

ALIAS PLURIES VENDITIONI EXPONAS
A LA FOLLE ENCHERE.

Superior Court.

Saint Francis, to wit : } HORACE STEWART,
No. 966. } of the township of Stanstead, in the district of Saint Francis, merchant, Plaintiff ; against DANIEL AUSTIN, of the said township of Stanstead, Defendant, to wit :

Firstly.—As part of the lot number twenty six, in the second range of lots in the said township of Stanstead, bounded and described as follows, to wit : first, beginning on the westerly side of the Queen's highway, leading from the outlet of Memphremagog Lake to Georgeville, at the north east corner of a small portion of said lot formerly owned by Levi Bigelow as a tavern stand ; thence along the northwardly line of the said piece of land to the north west corner of the same ; thence north on a line with that in the rear of the said above mentioned premises, four rods ; thence eastwardly parallel with the said northwardly line to the said westwardly side of the said highway ; thence along the said westwardly side of the said highway, four rods to the place of beginning.

Secondly.—As another piece of the same lot number twenty six, in the said second range of Stanstead ; bounded and described as follows : beginning on the northwardly side of the highway leading from the said Levi Bigelow's tavern stand to the Lake Shore, at the south west corner of the plot of ground formerly owned by the said Levi Bigelow, as a tavern stand as aforesaid ; thence west seventeen degrees north, three rods and two links to the building lot at present owned by Increase Bullock ; thence north seventeen degrees east, eight rods to the north east corner of the last mentioned building lot ; thence north thirty three degrees east, twelve rods and twelve links ; thence east, thirty two degrees south, five rods and seven links ; thence south, thirty four degrees west, nineteen rods and nine links to the place of beginning, supposed to contain about two rods and twelve square perches of land, more or less.

Thirdly.—As part of lot number twenty six, in the second range of Stanstead, described as follows : beginning at a stone near the north west corner of the store formerly owned by Joshua Copp ; thence south, thirty one degrees west, eight rods ; thence eastwardly to a stake between a shed owned by Increase Bullock and a shed formerly owned by the said Joshua Copp ; thence westerly along the south side of the Queen's highway, five rods to the place of beginning.

Fourthly.—As part of lot number twenty four, in the second range of lots in the said township of Stanstead, containing about fifty eight acres and thirty four perches of land to be taken off the south part of said lot number twenty four, bounded as follows : on the north by part of said lot held by one Islip and by one Lille or George W. Fogg, or their representatives, on the south by part of the south line of said lot, on the west by the Queen's highway, and on the east by part of said lot number twenty four, and being the same as described in the deed of sale thereof from Moses Welch Copp to Daniel Austin, dated and passed before witnesses, the 7th July, 1857, duly registered.

Fifthly.—All the rest, residue and remainder of lot number twenty two, in the second range of Stanstead aforesaid, which lies eastwardly of the Queen's highway, leading from Georgeville to Magoon's Point, so called, after deducting the parts or portion thereof following, to wit : three acres or thereabouts—with the mills and mill privilege formerly owned by Isaac H. Merriman, twenty six acres or thereabouts, lying on the

seau du moulin, étant une étendue de terre vendue par Abraham Blake à John Perkins, le résidu susdit supposé contenir environ cent soixante-quatre acres de terre, plus ou moins.

Sixièmement.—Le lot numéro vingt-trois, dans le deuxième rang de Stanstead susdit, contenant deux cent soixante-quatre acres de terre, et l'allocation pour les chemins publics.

Septièmement.—L'extrémité est, trente acres en superficie du lot numéro vingt-trois, dans le premier rang de Stanstead susdit—ensemble des bâtisses érigées sur les diverses étendues de terre et améliorations faites sur icelles.

Pour être vendus au bureau du registraire de la division d'enregistrement du comté de Stanstead, à Stanstead Plain, dans le dit district de Saint-François, le QUATORZIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi, étant la onzième vente à la folle enchère, frais et charges de Daniel W. Austin, de Stanstead susdit, cultivateur, l'adjudicataire. Le dit bref rapportable le dix-huitième jour de décembre prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 25 novembre 1876. 7263
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS.

Cour Supérieure—Saint-François.

Saint-François, à savoir : } ANTOINE LANCLOT, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur, par reprise d'instance ; contre SAMUEL WESLEY GILLESPIE, de la cité de Brooklyn, dans l'Etat de New-York, un des Etats-Unis de l'Amérique, marchand, Défendeur, à savoir :

Cette étendue de terre connue et désignée comme partie du lot numéro quatre, dans le cinquième rang du canton d'Ascot ; bornée et décrite comme suit, savoir : commençant au poteau qui marque le coin nord-ouest du dit lot ; de là à la ligne du rang, sud dix degrés ouest vingt-huit chaînes et soixante et six chaînons au poteau marquant le coin sud-ouest du dit lot, à une borne de poteau et pierre avec morceaux de faïence ; de là à la ligne du côté qui se trouve entre les lots numéros trois et quatre, sud soixante et dix-huit degrés et demi, est trente chaînons et trente-deux chaînons et demi au centre du chemin qui sépare la dite partie ouest de la partie est du dit lot ; de là au centre du dit chemin dans ses différents détours à la ligne nord du dit lot ; de là à la dite ligne nord, nord soixante et dix-huit degrés et demi ouest au point de départ, et contenant quatre-vingt-onze acres, trois cent vingt-sept perches de terre—avec les bâtisses dessus construites et améliorations faites.

Pour être vendu au bureau du registraire pour la division d'enregistrement de Sherbrooke, en la cité de Sherbrooke, dans le dit district, le CINQUIÈME jour d'AVRIL prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le deuxième jour de mai prochain.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Bureau du Shérif, Sherbrooke, 29 novembre 1876. 7565
[Première publication, 2 décembre 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Cour de Circuit—District de Saint-François.

Saint-François, à savoir : } NARCISSE CÔTÉ, du canton d'Ascot, dans le district de Saint-François, cultivateur, Demandeur ; contre les terres et tenements de FIRMIN ALBERT, de la cité de Sherbrooke, dans le district de Saint-François, Défendeur, à savoir :

Un certain lot de terre connu comme faisant partie du lot numéro vingt et un dans le quatrième rang du canton d'Ascot, dans le dit district ; borné comme suit, savoir : à l'ouest par le chemin public, au sud par la terre de William Houle, à l'est

south side of the mill brook, being a certain piece sold by Abraham Blake to John Perkins, the residue aforesaid supposed to be about one hundred and sixty four acres of land, more or less.

Sixthly.—Lot number twenty three, in the second range of Stanstead aforesaid, containing two hundred and sixty four acres of land, and allowance for highways.

Seventhy.—The east end, thirty superficial acres of lot number twenty three, in the first range of Stanstead aforesaid—together with the buildings and improvements on the said several pieces or parcels of land erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of the county of Stanstead, at Stanstead Plain, in said district of Saint Francis, on the FOURTEENTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon, being the eleventh sale at the *folle enchère*, costs and charges of Daniel W. Austin, of Stanstead aforesaid, farmer, the *adjudicataire*. The said writ returnable on the eighteenth day of December next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 25th November, 1876. 7364
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS.

Superior Court—Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } ANTOINE LANCLOT, No. 264. } A of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff, *par reprise d'instance* ; against SAMUEL WESLEY GILLESPIE, of the city of Brooklyn, in the State of New York, one of the United States of America, merchant, Defendant, to wit :

That certain tract of land known and described as part of the lot number four in the fifth range of the township of Ascot ; bounded and described as follows, to wit : beginning at the north westerly corner post of the said lot thence on the range line, south ten degrees west twenty eight chains and sixty six links to the south westerly corner post of the said lot, at a bounding of post and stone with pieces of earthenware thereunder ; thence on the side line between lots numbers three and four, south seventy eight degrees and a half, east thirty chains and thirty two and a half links to the centre of the road which separates said westerly part from the easterly part of said lot ; thence in the centre of said road in its different courses to the north line of said lot ; thence on said north line, north seventy eight and a half degrees west to the place of beginning and containing ninety one acres, three hundred and twenty seven perches of land—with the buildings and improvements thereon erected and made.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the city of Sherbrooke, in said district, on the FIFTH day of APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the second day of May next.

G. F. BOWEN, Sheriff.
Sheriff's Office, Sherbrooke, 29th November, 1876. 7266
[First published, 2nd December, 1876.]

FIERI FACIAS DE TERRIS.

Circuit Court—District of Saint Francis.

Saint Francis, to wit : } NARCISSE CÔTÉ, of the township of Ascot, in the district of Saint Francis, farmer, Plaintiff ; against the lands and tenements of FIRMIN ALBERT, of the city of Sherbrooke, in the district of Saint Francis, Defendant, to wit :

All that certain lot of land, known as part of lot number twenty one in the fourth range of the township of Ascot, in said district ; bounded as follows, to wit : on the west by the highway, on the south by the land of William Houle, on the

par la terre de Pierre Boucher (partie du dit lot), et au nord par la ligne de division entre les lots numéros vingt et un et vingt-deux—avec la réserve d'un droit de passage de trente pieds de large le long du côté sud de la dite terre vers l'est cinquante acres étant la propriété de Pierre Boucher, avec les appartenances et dépendances qui s'y trouvent.

Pour être vendu au bureau du registraire de la division d'enregistrement de Sherbrooke, dans la dite cité de Sherbrooke, le QUINZIEME jour de FEVRIER prochain, à ONZE heures de l'avant-midi. Le dit bref rapportable le vingt-cinquième jour de février prochain.

G. F. BOWEN,

Bureau du Shérif, Sherbrooke, 10 octobre 1876. 5925 2
[Première publication, 14 octobre 1876.]

east by the land of Pierre Boucher (part of said lot), and on the north by the side line between the lots numbers twenty one and twenty two—with the reserve of the right of way of thirty feet wide along the south side of the said land, to the east fifty acres now belonging to Pierre Boucher, with its appurtenances and dependencies whatsoever.

To be sold at the registry office of the registration division of Sherbrooke, in the said city of Sherbrooke, on the FIFTEENTH day of FEBRUARY next, at ELEVEN o'clock in the forenoon. The said writ returnable on the twenty fifth day of February next.

G. F. BOWEN,

Sheriff's Office, Sherbrooke, 10th October, 1876. 5926
[First published, 14th October, 1876.]

Ventes par le Shérif-St. Hyacinthe.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis, et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi; toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du bref.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Cour Supérieure—Saint-Hyacinthe.

Saint-Hyacinthe, à savoir: } JEAN-BAPTISTE
No. 1737. } CADIEUX, Dem-
demandeur; contre ELIE DUCHESNE, Défendeur,
à savoir:

Une terre située en la paroisse Saint-Dominique, dans le septième rang, de trois arpents de front sur trente arpents de profondeur, tenant devant au chemin de la Reine, en profondeur aux terres du huitième rang, d'un côté à Antoine Joseph Fredette, et d'autre côté à Octave Girard—avec une maison et dépendances dessus construites.

Pour être vendue à la porte de l'église de la paroisse Saint-Dominique, le DIXIEME jour d'AVRIL prochain, à DIX heures de l'avant-midi. Bref rapportable le dix-huitième jour d'avril prochain.

L. TACHÉ,

Bureau du Shérif, Saint-Hyacinthe, 29 novembre 1876. 7211
[Première publication, 2 décembre 1876.]

Ventes par le Shérif.—Terrebonne.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les TERRES et HERITAGES sous mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs tels que mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le Registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou

Sheriff's Sales.—St. Hyacinthe.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in the certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*, are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen day next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

FIERI FACIAS DE BONIS ET TERRIS.

Superior Court—Saint Hyacinthe.

Saint Hyacinthe, to wit: } JEAN BAPTISTE
No. 1737. } CADIEUX, Plaintiff; against ELIE DUCHESNE, Defendant, to wit:

A land situate in the parish of Saint Dominique, in the seventh range, of three arpents in front by thirty arpents in depth, joining in front the Queen's highway, in rear the lands of the eighth range, on one side Antoine Joseph Fredette, and on the other side Octave Girard—with one house and dependencies thereon erected.

To be sold at the church door of the parish of Saint Dominique, the TENTH day of APRIL next, at TEN o'clock in the forenoon. Writ returnable on the eighteenth day of April next.

L. TACHÉ,

Sheriff's Office, Saint Hyacinthe, 29th November, 1876. 7212
[First published, 2nd December, 1876.]

Sheriff's Sales.—Terrebonne.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned LANDS and TENEMENTS have been seized, and will be sold at the respective times and places mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge* or other oppositions to the sale, except in cases of *Venditioni Exponas*,

autres oppositions à la vente, excepté dans les cas de *Venditioni Exponas*, doivent être déposées au bureau du soussigné avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le rapport du Bref

VENDITIONI EXPONAS.

Cour Supérieure—Bas-Canada—District de Terrebonne.

Canada, } **J**EAN-BAPTISTE
Province de Québec, } FILION, cultivateur,
District de Terrebonne, } de Saint-Eustache, dans
à savoir; No. 407. } le district de Terre-
bonne, Demandeur; vs. JOSEPH FILION, méca-
nicien et menuisier, du dit lieu de Saint-Eus-
tache, dit district, Défendeur.

Les terres et tenements décrits dans la cédule B, annexée au dit bref, et saisis sur le dit défendeur par le shérif du dit district de Terrebonne, le septième jour d'août, mil huit cent soixante et quinze, comme suit, savoir:

Un terrain situé au Grand Chicot, en la paroisse de Saint-Eustache, comté des Deux-Montagnes, district de Terrebonne; contenant un arpent et demi de front sur quarante arpents de profondeur, plus ou moins; tenant devant à la rivière du Chicot, derrière à Damase Bouvrette, d'un côté à Olivier Savard, et de l'autre côté à Dame Valérie Rochon, veuve Joseph Filion—avec une grange dessus érigée.

A être vendu à la charge envers Joseph Lefebvre de Bellefeuille, écuyer, de Saint-Eustache susdit, de la jouissance et usufruit du dit terrain, durant la vie du dit Joseph Filion.

Pour être vendus à la porte de l'église paroissiale de la paroisse de Saint-Eustache, dit district, JEUDI, le VINGT ET UNIÈME jour de DÉCEMBRE prochain, à MIDI. Le dit bref rapportable le vingt-huitième jour de décembre prochain (1876.)

Z. ROUSSILLE,

Bureau du Shérif, Shérif.
Sainte-Scholastique, 20 novembre 1876. 7073 2
[Première publication, 25 novembre 1876.]

Avis Divers.

AVIS D'APPLICATION POUR UNE CHARTE PAR LETTRES PATENTES.

Acte d'Incorporation des Compagnies à fonds social.

Avis est par le présent donné que dans un mois après la publication de cet avis, les personnes ci-après dénommées s'adresseront à Son Excellence le Lieutenant-Gouverneur en Conseil, pour obtenir des lettres patentes sous le Grand Sceau, leur accordant ainsi qu'à toutes autres personnes qui pourront obtenir des parts dans la compagnie, à être par là créée, un corps politique incorporé sous le nom de "Quebec and Lake Saint John Railway Lumbering and Trading Company," en vertu des dispositions du dit acte.

Les objets que l'on a en vu dans l'obtention de l'incorporation de la dite Compagnie sont de construire le chemin à lisses de Québec et du Lac Saint-Jean, savoir: un chemin à lisses portant le dit nom, qui s'étendra de la cité de Québec au Lac Saint-Jean.

De faire usage du dit chemin quand il sera construit.

De faire toutes espèces d'opérations dans la production de bois et en général toutes espèces d'opérations commerciales, à Québec, à Saint-Raymond, du lac Edward, à La Tuque, au lac Saint-Jean et à d'autres places.

De conduire et faire toutes sortes d'opérations et travaux sur le dit chemin comme entrepreneurs et toutes affaires concernant tels travaux.

are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the return of the writ.

VENDITIONI EXPONAS

Superior Court—Lower Canada—District of Terrebonne.

Canada, } **J**EAN-BAPTISTE FI-
Province de Québec, } LION, farmer, of Saint
District of Terrebonne, } Eustache, in the district
to wit: No. 407. } of Terrebonne, Plaintiff;
vs. JOSEPH FILION, machinist and joiner, of the
same place, Saint Eustache aforesaid, said district,
Defendant.

The lands and tenements described in schedule B, annexed to the said writ, and seized upon the said defendant by the sheriff of the said district of Terrebonne, on the seventh day of August, one thousand eight hundred and seventy five, to wit:

A lot situate at Grand Chicot, in said parish of Saint Eustache, county of two Mountains, in the district of Terrebonne aforesaid, containing one arpent and a half in front by forty arpents in depth, more or less; bounded in front by the Chicot river, in rear by Damase Bouvrette, on one side by Olivier Savard, and on the other side by Dame Valérie Rochon, Mrs. widow Joseph Filion—with a barn thereon erected.

To be sold subject to the reservation of the usufruct and enjoyment thereof to Joseph Lefebvre de Bellefeuille, esquire, of Saint Eustache aforesaid, during the lifetime of the said Joseph Filion.

To be sold at the parochial church door of the parish of Saint-Eustache, district aforesaid, on THURSDAY, the TWENTY FIRST day of DECEMBER next, at NOON. Said writ returnable the twenty eighth day of December next, (1876.)

Z. ROUSSILLE,

Sheriff's Office, Sheriff.
Saint-Scholastique, 20th November, 1876. 7074
[First published, 25th November, 1876.]

Miscellaneous Notices.

NOTICE OF APPLICATION FOR CHARTER BY LETTERS PATENT.

The Joint Stock Companies Incorporation Act.

Notice is hereby given that within one month after the publication of this notice, application will be made to His Excellency the Lieutenant-Governor in Council, by the persons hereinafter named for Letters-Patent, under the Great Seal, granting them, and such other persons as may become shareholders in the company, to be thereby created, a body corporate and politic by the name of the Quebec and Lake Saint John Railway Lumbering and Trading Company, under the provisions of the said act.

The purposes for which the incorporation of the said company is sought are to build the Quebec and Lake Saint John Railway, to wit: a railway which will bear the said name and will extend from the city of Quebec, to Lake Saint John.

To work the said railway when built.

To carry on lumbering and general trading operations at Quebec, Saint Raymond, Lake Edward, La Tuque, Lake Saint John and other places.

To carry on all operations and works on said railway as contractors and all business concerning such works.

D'établir des dépôts, magasins et bureaux d'affaires pour l'achat et la vente d'articles de commerce, denrées, effets et marchandises.

Le principal bureau d'affaires de la dite compagnie sera à la cité de Québec.

Le montant du fonds capital de la dite compagnie sera deux cent mille piastres divisé en quatre cent parts de cinq cent piastres chaque.

Tous les réquerants ci-dessous mentionnés sont sujets de Sa Majesté par naissance, savoir :

John Ross, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts ; William Withall, de la cité de Québec, marchand, cinquante parts ; James Gibb Ross, de la paroisse de Saint-Roch de Québec nord, dans la banlieue de la cité de Québec, marchand, cinquante parts ; James Connolly, de la paroisse de Québec, dans la banlieue de la cité de Québec, marchand, vingt-cinq parts ; Jean-Baptiste Renaud, de la cité de Québec, marchand, dix parts ; Elisée Beaudet, de la cité de Québec, marchand, six parts ; Isidore Thibaudeau, de la cité de Québec, marchand, cinq parts ; Adolphe P. Caron, de la cité de Québec, avocat, conseiller de la Reine et membre des Communes du Canada, cinq parts ; Prudent Vallée, de la cité de Québec, constructeur, une part.

Les personnes suivantes constitueront le comité de directeurs provisoires : le dit John Ross, William Withall, James Gibb Ross, James Connolly, J. B. Renaud, E. Beaudet, Isidore Thibaudeau et Adolphe P. Caron.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Procureurs des Réquerants.
Québec, 30 novembre 1876. 7321.

Canada, }
Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
District de Montréal. }
Dame Julie Beaudoin, épouse d'Edouard Lemay dit Delorme, charpentier et constructeur de moulins, de la cité de Montréal, dûment autorisée à ester en justice. Demanderesse ;

vs.
Le dit Edouard Lemay dit Delorme, Défendeur.

Une action en séparation de corps et de biens a été instituée en cette cause, le vingt-neuvième jour de novembre courant 1876.

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Avocats de la Demanderesse.
Montréal, 29 novembre 1876. 7305

Avis de Faillite.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
Province de Québec, }
District de Joliette. } *Cour Supérieure.*

Edouard Guilbault, marchand, manufacturier de chaussures, de la ville et du district de Joliette, Demandeur ; vs. Clément Fréchette, marchand de chaussures, et Séraphin Marseille, commerçant, tous deux de la dite ville de Joliette, et y faisant affaires en société sous les nom et raison de Fréchette et Marseille, Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a émané en cette cause.
A. MAGNAN,
Syndic officiel.
Joliette, 29 novembre 1876. 7273

ACTE DE FAILLITE DE 1875.
John McNicol, Demandeur ; vs. James K. Wilder, Défendeur.

Un bref de saisie a émané en cette cause.
CHAS. J. S. BACON,
Syndic officiel.
Sherbrooke, 30 novembre 1876. 7277

To establish stores, depots and places of business, for the buying and selling of articles of commerce, produce, ware and merchandise.

The chief place of business of the said company will be at the city of Quebec.

The amount of the capital stock of the said company will be two hundred thousand dollars, divided into four hundred shares of five hundred dollars each.

The whole of the undermentioned applicants are subjects of Her Majesty by birth, viz :

John Ross, of the city of Quebec, merchant, fifty shares ; William Withall, of the city of Quebec, merchant, fifty shares ; James Gibb Ross, of the parish of Saint Roch of Quebec north, in the Banlieue of the city of Quebec, merchant, fifty shares ; James Connolly, of the parish of Quebec, in the Banlieue of the city of Quebec, merchant, twenty five shares ; Jean Baptiste Renaud, of the city of Quebec, merchant, ten shares ; Elisée Beaudet, of the city of Quebec, merchant, six shares ; Isidore Thibaudeau, of the city of Quebec, merchant, five shares ; Adolphe P. Caron, of the city of Quebec, advocate, Queen's Counsel and member of the Commons of Canada, five shares ; Prudent Vallée, of the city of Quebec, builder, one share.

The following persons constitute the board of provisional directors : the said John Ross, William Withall, James Gibb Ross, James Connolly, J. B. Renaud, E. Beaudet, Isidore Thibaudeau and Adolphe P. Caron.

ANDREWS, CARON & ANDREWS,
Attorneys for Applicants.
Quebec, 30th November, 1876. 3722

Canada, }
Province of Quebec, } *Superior Court.*
District of Montreal. }
Dame Julie Beaudoin, wife of Edouard Lemay dit Delorme, carpenter and millwright, of the city of Montreal, duly authorized to ester en justice, Plaintiff ;

vs.
The said Edouard Lemay dit Delorme, Defendant.

An action *en séparation de corps et de biens* has been instituted in this cause, the twenty ninth day of November instant (1876).

MOUSSEAU, CHAPLEAU,
ARCHAMBAULT & DESAULNIERS,
Attorneys for Plaintiff.
Montreal, 29th November, 1876. 7305

Bankrupt Notices.

INSOLVENT ACT OF 1875.
Province of Quebec, }
District of Joliette. } *Superior Court.*

Edward Guilbault, boot and shoe manufacturer, of the town and district of Joliette, Plaintiff ; vs. Clément Fréchette, boot and shoe manufacturer, and Séraphin Marseille, trader, both of the said town of Joliette, and there carrying on business together in copartnership, under the name, style and firm of Fréchette and Marseille, Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause.
A. MAGNAN,
Official assignee.
Joliette, 29th November, 1876. 7274

INSOLVENT ACT OF 1875.
John McNicol, Plaintiff ; vs. James K. Wilder, Defendant.

A writ of attachment has issued in this cause.
CHAS. J. S. BACON,
Official assignee.
Sherbrooke, 30th November, 1876. 7278

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Zéphirin Madore Gelinat et Joseph Madore Gelinat, tant individuellement que comme membres de la société de Zéphirin & Madore Gelinat, faillis.

Les faillis m'ont fait une cession de leurs biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 1, rue Saint-Joseph, mercredi, le vingt-septième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir l'état de leurs affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Syndic officiel.

Trois-Rivières, 30 novembre 1876. 7275

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de William Ellison, failli.

Je, soussigné, Richard H. Wurtele, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers sont notifiés de produire entre mes mains leurs réclamations sous un mois.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 28 novembre 1876. 7269

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Lowndes, Frères, faillis.

Une assemblée des créanciers sera tenue à mon bureau, No. 76, rue Saint-Pierre, Québec, mardi, le dix-neuvième jour de décembre prochain, à onze heures a. m., pour autoriser le syndic à transférer certain immeuble tel que pourvu par la section 85 de l'acte de faillite de 1875, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

R. HENRY WURTELE,
Syndic.

Québec, 29 novembre 1876. 7267

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de James K. Wilder, du canton d'Ascot, commerçant et boucher, failli.

Un bref de saisie a émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, Brooks Block, dans la cité de Sherbrooke, mercredi, le vingt-septième jour de décembre prochain, à onze heures de l'avant-midi, pour recevoir un état de ses affaires, et nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

C. J. S. BACON,
Syndic provisoire.

Sherbrooke, 30 novembre 1876. 7279

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de George A. Boon, de la cité de Montréal, propriétaire d'express, failli.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, en conséquence duquel le failli m'a fait une cession de ses biens, et les créanciers sont notifiés de se réunir au bureau de Stewart, Dupuy & Compagnie, Merchant's Exchange Building, No. 11, rue Saint-Sacrement, Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

LOUIS DUPUY,
Syndic officiel.

Montréal, 30 novembre 1876. 7289

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Horace Champeau, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Un premier et dernier bordereau des dividendes a été préparé en cette affaire et ouvert aux oppositions jusqu'au vingt-sixième jour de décembre A. D. 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 30 novembre 1876. 7287

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Zephirin Madore Gelinat and Joseph Madore Gelinat, individually as well as members of the firm of Zephirin & Madore Gelinat, Insolvents.

The insolvents have made an assignment of their estate to me, and the creditors are notified to meet at my office, No. 1, Saint Joseph street, on Wednesday, the twenty seventh day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statement of their affairs, to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

CHARLES DUPONT HEBERT,
Official assignee.

Three Rivers, 30th November, 1876. 7276

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of William Ellison, an Insolvent.

I, the undersigned, Richard H. Wurtele, have been appointed assignee in this matter. Creditors are notified to file their claims before me within one month.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 28th November, 1876. 7270

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Lowndes, Bros., Insolvents.

A meeting of creditors will be held at my office, No. 76, Saint Peter street, Quebec, on Tuesday, the nineteenth day of December next, at eleven o'clock a. m., to authorize the assignee to transfer certain immovable property as provided by section 85 of the insolvent act of 1875, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

R. HENRY WURTELE,
Assignee.

Quebec, 29th November, 1876. 7268

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of James K. Wilder, of the township of Ascot, trader and butcher, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, in Brooks Block, in the city of Sherbrooke, on Wednesday, the twenty seventh day of December next, at eleven o'clock in the forenoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit.

C. J. S. BACON,
Interim assignee.

Sherbrooke, 30th November, 1876. 7280

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of George A. Boon, of the city of Montreal, express man, an Insolvent.

A writ of attachment has issued in this cause, in consequence of which the insolvent has made an assignment of his estate to me, and the creditors are notified to meet at the office of Stewart, Dupuy & Company, Merchant's Exchange Building, No. 11, Saint Sacrement street, Montreal, on Tuesday, the twenty sixth day of December A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive statements of his affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

LOUIS DUPUY,
Official assignee.

Montreal, 30th November, 1876. 7290

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Horace Champeau, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

A first and final dividend sheet as been prepared in this matter subject to objection until the twenty sixth day of December A. D. 1876, after which dividends will be paid.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 30th November, 1876. 7288

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Etienne Chagnon et François Bousquet, fondateurs et commerçants, tous deux du village de Coaticook, y faisant affaires en société comme tels, sous les nom et raison de Chagnon & Bousquet, et tant qu'individuellement, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de décembre prochain (1876), après lequel jour les dividendes seront payés.

H. C. H. CHAGNON,

Syndic.
7295

Coaticook, 29 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Shearer MacKedie & Cie., faillis.

Les faillis ont déposé dans mon bureau un consentement par écrit à leur décharge, signé par une majorité en nombre de leurs créanciers qui ont respectivement prouvé des réclamations de cent piastres et au-dessus, représentant les trois quarts en valeur de leurs dettes. Les créanciers sont priés de s'assembler à mon bureau, numéro 22, rue Saint-Jean, dans la cité de Montréal, lundi, le dix-huitième jour de décembre prochain, à trois heures de l'après-midi, pour considérer le dit consentement à la décharge des dits faillis.

JAMES COURT,

Syn. lic.
7291

Montréal, 30 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alphonse Keroack, marchand de cuir en gros et commerçant, de la cité de Montréal, failli.

Avis est par le présent donné que lundi, le dix-huitième jour de décembre A. D. 1876, à onze heures a. m., une assemblée des créanciers du susdit failli sera tenue au bureau de Perkins, Beausoleil et Perkins, 60, rue Saint-Jacques, Montréal, pour délibérer et décider les questions relatives à l'acte de composition signé dans cette affaire, et les garanties qui ont été données.

ARTHUR M. PERKINS,

Syn. lic.
7283

Montréal, 30 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de Joseph Moise Dufresne, de la cité de Montréal, et Thomas McGarity, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, épiciers, tant individuellement que comme ayant fait affaires en société à Montréal et à Ottawa, sous les nom et raison de Dufresne et McGarity; et le dit Joseph Moise Dufresne, comme ayant fait affaires à Montréal, seul, après la dissolution de la dite société, sous le dit nom de Dufresne & McGarity, faillis.

Un premier bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'à mardi, le vingt-sixième jour de décembre 1876, après lequel jour les dividendes seront payés.

ARTHUR M. PERKINS,

Syndic.

Bureau de Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, rue Saint-Jacques.

Montréal, 30 novembre 1876.

7285

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMEND-
MENTS.

Dans l'affaire de Sévère Mathieu, de la cité de Montréal, commerçant, failli.

Je, soussigné, Alphonse Doutre, syndic officiel, de la cité de Montréal, ai été nommé syndic en cette affaire. Les créanciers qui n'ont pas encore produit entre mes mains leurs réclamations sont priés de le faire sous un mois.

ALPHONSE DOUTRE,

Syndic officiel.

Bureau : 59, rue Saint-François-Xavier.

Montréal, 27 novembre 1876.

7299

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Etienne Chagnon and François Bousquet, founders and traders, both of the village of Coaticook, carrying on business in co-partnership there as such under the name, style and firm of Chagnon & Bousquet, as well individually, Insolvents.

A first dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of December next (1876), after which dividends will be paid.

H. C. H. CHAGNON,

Assignee.
7296

Coaticook, 29th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Shearer MacKedie & Co., Insolvents.

The Insolvents have deposited in my office a consent in writing to their discharge signed by a majority in number of their creditors who have respectively proved claims of one hundred dollars and upwards, representing three fourths in value of their liabilities. The creditors are notified to meet at my office, number 22, Saint John street, in the city of Montreal, on Monday, the eighteenth day of December next, at three o'clock in the afternoon, to take into consideration the said consent to the discharge of the said insolvents.

JAMES COURT,

Assignee.
7292

Montreal, 30th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alphonse Keroack, of the city of Montreal, wholesale dealer in leather and trader, an Insolvent.

Notice is hereby given that on Monday, the eighteenth day of December A. D. 1876, at eleven o'clock a. m., a meeting of the creditors of the above insolvent will be held at the office of Perkins, Beausoleil and Perkins, 60, Saint James street, Montreal, to discuss and decide upon questions connected with the deed of composition signed in this matter, and the guarantee given thereon.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.
7284

Montreal, 30th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Joseph Moise Dufresne, of the city of Montreal, and Thomas McGarity, of the city of Ottawa, in the province of Ontario, grocers, as well individually as having carried on business in partnership, at Montreal and Ottawa, under the name or firm of Dufresne & McGarity; and the said Joseph Moise Dufresne, as having carried on business at Montreal, alone, after the dissolution of the said partnership of Dufresne & McGarity, Insolvents.

A first dividend has been prepared subject to objection until Tuesday, the twenty sixth day of December 1876, after which day dividends will be paid.

ARTHUR M. PERKINS,

Assignee.

Office of Perkins, Beausoleil & Perkins,
60, Saint James street,

Montreal, 30th November, 1876.

7286

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMEND-
MENTS.

In the matter of Sévère Mathieu, of the city of Montreal, trader, an Insolvent.

I, the undersigned, Alphonse Doutre, of the city of Montreal, official assignee, have been appointed assignee in this matter. Creditors who have not already done so are notified to file their claims before me within one month.

ALPHONSE DOUTRE,

Official assignee.

Office : 59, Saint François Xavier street.

Montreal, 27th November, 1876.

7300

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Province de Québec, }
 District de Montréal. } *Cour Supérieure.*
 No. 1187.

Dans l'affaire de Francis T. Hart *et al.*, Demandeur; contre John Foulds, Défendeur.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause, et les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 11, rue de l'Hôpital, à Montréal, mardi, le vingt-sixième jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos, et pour le règlement des affaires de la faillite en général.

DAVID J. CRAIG,
 Syndic officiel.

Montréal, 28 novembre 1876. 7309

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Alexander Walker, failli.

Un bordereau des dividendes a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-huitième jour de décembre courant, après lequel jour les dividendes seront payés.

JAMES COURT,
 Syndic. 7293

Montréal, 1er décembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Henri Hedge, marchand, de la cite de Montréal, province de Québec, Demandeur: vs. Alfred D'Aoust et Elie Brisbois, tous deux de la cité de Winnipeg, dans la province de Manitoba, dans la Puissance du Canada, marchands et commerçants, tous deux individuellement et comme faisant affaires dans la dite cité de Winnipeg et dans la dite cité de Montréal, sous les nom et raison de "D'Aoust et Brisbois." Défendeurs.

Un bref de saisie-arrêt a été émané en cette cause. Les créanciers sont notifiés de se réunir à mon bureau, No. 59, rue Saint-François-Xavier, Montréal, mardi, le vingt-sixième (26) jour de décembre A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, pour recevoir un état de leurs affaires, pour le règlement des affaires de la faillite en général, et pour nommer un syndic s'ils le jugent à propos.

ALPHONSE DOUTRE,
 Syndic officiel.

Bureau: 59, rue Saint-François-Xavier,
 Montréal, 26 novembre 1876. 7301

ACTE DE FAILLITE DE 1875 ET SES AMENDMENTS.

Dans l'affaire de Charles Jeffery, failli: et Charles Jeffery, failli; (produit spécial de vente d'immeubles); et Jeffery, Frères & Cie., faillis.

Un premier et dernier bordereau des dividendes dans chacune des sus dites affaires, a été préparé et ouvert aux oppositions jusqu'au dix-neuvième jour de décembre prochain, après lequel jour les dividendes seront payés.

EDWARD EVANS,
 Syndic. 7207

Montréal, 30 novembre 1876.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada, }
 Province de Québec, } *Cour Supérieure.*
 District de Bedford. }

Dans l'affaire de Joseph L. Bombardier, failli.

Le huitième jour du mois de janvier prochain, le soussigné demandera à la dite cour sa décharge en vertu du dit acte.

J. L. BOMBARDIER,
 Par J. F. LEONARD,
 Son procureur *ad litem*.

Sweetsburg, 28 novembre 1876. 7323

INSOLVENT ACT OF 1875.

Province of Quebec, }
 District of Montreal. } *Superior Court.*
 No. 1187.

In the matter of Francis T. Hart *et al.*, Plaintiff; against John Foulds, Defendant.

A writ of attachment has been issued in this cause, and the creditors are notified to meet at my office, No. 11, Hospital street, in Montreal, on Tuesday, the twenty sixth day of December, A. D. 1876, at three o'clock in the afternoon, to receive statements of affairs, and to appoint an assignee if they see fit, and for the ordering of the affairs of the estate generally.

DAVID J. CRAIG,
 Official assignee.

Montreal, 28th November, 1876. 7310

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Alexander Walker, an Insolvent.

A dividend sheet has been prepared open to objection until the eighteenth day of December instant, after which dividends will be paid.

JAMES COURT,
 Assignee. 7291

Montreal, 1st December, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875 AND ITS AMENDMENTS.

Henri Hedge, of the city of Montreal, province of Quebec, merchant, Plaintiff: vs. Alfred D'Aoust and Elie Brisbois, both of the city of Winnipeg, in the province of Manitoba, in the Dominion of Canada, merchants and traders, both individually and as carrying on business in the said city of Winnipeg, and in the said city of Montreal, under the name and style of "D'Aoust and Brisbois." Defendants.

A writ of attachment has issued in this cause. Creditors are notified to meet at my office, No. 59, Saint François Xavier street, Montreal, on Tuesday, the (26) twenty sixth day of December, A. D. 1876, at the hour of three of the clock in the afternoon, to receive a statement of their affairs, and the ordering of the estate generally, and appoint an assignee if they see fit.

ALPHONSE DOUTRE,
 Official assignee.

Office: 59, Saint François Xavier street,
 Montreal, 26th November, 1876. 7302

INSOLVENT ACT OF 1875 AND AMENDMENTS THERETO.

In the matter of Charles Jeffery, an Insolvent; and Charles Jeffery, an Insolvent; (special being proceeds sale of immovables); and Jeffery, Brothers & Co., Insolvents.

A first and final dividend sheet in each of the above matter has been prepared open to objection until the nineteenth day of December next, after which dividends will be paid.

EDWARD EVANS,
 Assignee. 7308

Montreal, 30th November, 1876.

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada, }
 Province of Quebec, } *Superior Court.*
 District of Bedford. }

In the matter of Joseph L. Bombardier, an Insolvent.

On the eighth day of January next, the undersigned will apply to the said court for his discharge under the said act.

J. L. BOMBARDIER,
 By J. F. LEONARD,
 His attorney *ad litem*.

Sweetsburg, 28th November, 1876. 7324

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de W. C. Ford, failli.

Une assemblée des inspecteurs et des créanciers dans cette affaire sera tenue dans le bureau de Taylor & Duff, 353, rue Notre-Dame, Montréal, mercredi, le vingtième jour de décembre prochain, A. D. 1876, à trois heures de l'après-midi, afin de recevoir le rapport du syndic, et de ratifier les procédés concernant la vente des effets de commerce, des meubles, garnitures etc., annoncés et vendus par soumissions le trentième jour de novembre, par ordre des inspecteurs comme aussi la renonciation au bail des prémisses, dont il a été disposé par ordre des inspecteurs, et afin de donner instruction au syndic pour ce qui reste à faire.

JOHN TAYLOR,
Syndic.Bureau de Taylor & Duff,
Montréal, 30 novembre 1876.

7297

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. C. Ford, an Insolvent.

A meeting of inspectors and creditors in the above matter will be held in the office of Taylor & Duff, 353, Notre Dame street, Montreal, on Wednesday, the twentieth day of December next, A. D. 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of receiving the report of the assignee, and ratifying the proceedings in relation to the sale of stock in made furniture fixings &c, advertised and sold by tender on the thirtieth day of November, by order of inspectors as also the relinquishment of lease of premises, disposed of by order of inspectors, and for the purpose of instructing the assignee how further to proceed.

JOHN TAYLOR,
Assignee.Office of Taylor & Duff,
Montreal, 30th November, 1876.

7298

Ventes d'immeubles en vertu des
Actes concernant la Faillite.

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875.

Dans l'affaire d'Alexandre Amédée Saint-Julien,
du village de Vaudreuil, district de Montréal,
failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que l'immeuble ci-après décrit sera vendu aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, dans la cité de Montréal, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après la vente, savoir :

Un terrain de forme irrégulière situé dans le village Saint-Michel de Vaudreuil, dans le comté de Vaudreuil, contenant environ vingt-sept mille cinquante-quatre pieds en superficies, plus ou moins, sans garantie de mesure précise : tenant du côté nord-ouest à la rue Saint-Louis, du côté sud-est à la rue Saint-Michel, du côté ouest à la rue Boisvert, et du côté-est par le terrain d'Avila Valois—avec une maison en bois à deux étages, une boulangerie, fournaise et autres bâtisses dessus construites.

Pour être vendu à la porte de l'église de la paroisse de Vaudreuil, MERCREDI, le TROISIEME jour de JANVIER A. D. 1877, à MIDI.

A. B. STEWART,
Syndic.

Montréal, 29 novembre 1876.

[Première publication, 2 décembre 1876.]

7223

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of W. C. Ford, an Insolvent.

A meeting of inspectors and creditors in the above matter will be held in the office of Taylor & Duff, 353, Notre Dame street, Montreal, on Wednesday, the twentieth day of December next, A. D. 1876, at the hour of three o'clock in the afternoon, for the purpose of receiving the report of the assignee, and ratifying the proceedings in relation to the sale of stock in made furniture fixings &c, advertised and sold by tender on the thirtieth day of November, by order of inspectors as also the relinquishment of lease of premises, disposed of by order of inspectors, and for the purpose of instructing the assignee how further to proceed.

JOHN TAYLOR,
Assignee.Office of Taylor & Duff,
Montreal, 30th November, 1876.

7298

Sales of Real Estate under Insol-
vent Acts.

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875.

In the matter of Alexandre Amédée Saint-Julien,
of the village of Vaudreuil, district of Montreal,
an Insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovable will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the city of Montreal, previous to the fifteen days next preceeding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

A lot of irregular outline situate in the village of Saint Michel de Vaudreuil, in the county of Vaudreuil, containing about twenty seven thousand and fifty four feet in superficial extent, more or less, without warranty as to precise measurement : bounded on the north west side by Saint Louis street, on the south east side by Saint Michel street, on the west side by Boisvert street, and on the east side by Avila Valois's property—with a storey wooden house, a bakery, furnace and outbuildings thereon erected.

To be sold at the door of the parish church of the parish of Vaudreuil, on WEDNESDAY, the THIRD day of JANUARY A. D. 1877, at the hour of TWELVE of the clock NOON.

A. B. STEWART,
Assignee.

Montreal, 29th November, 1876.

[First published, 2nd December, 1876.]

7224

ACTES DE FAILLITE DE 1869 ET 1875 ET
SES AMENDEMENTS.Dans l'affaire de Michel Boyce, de la cité de Mont-
réal, failli.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli sus-nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registraire n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada,

INSOLVENT ACTS OF 1869 AND 1875 AND
ITS AMENDMENTS.In the matter of Michael Boyce, of the city of
Montreal, an Insolvent.

PUBLIC NOTICE, is hereby given that the immoveables hereinafter described belonging to the estate of the above named insolvent, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them

sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charges, ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Les lots de terre sis et situés dans le quartier Saint-Jacques, de la cité de Montréal, et désignés sous les numéros 35, 36, 37, 38 et 39, de la subdivision du numéro onze cent cinquante-cinq, du plan et livre de renvoi officiels du quartier Saint-Jacques susdit, les dits lots situés sur la rue Wolf, en la dite cité de Montréal, et les lots numéros 11 et 12 de la subdivision du numéro onze cent cinquante-quatre, du dit plan et livre de renvoi officiels du dit quartier Saint-Jacques, ces derniers lots situés sur la rue Montcalm, dans la cité de Montréal susdit.

Pour être vendus au bureau de Lajoie & Seath, Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques, en la cité de Montréal, LUNDI, le CINQUIÈME jour de FÉVRIER prochain (1877), à ONZE heures de l'avant-midi.

L. JOS. LAJOIE,
Syndic.

Bureau de Lajoie & Seath,
Nos. 66 et 68, rue Saint-Jacques.
Montréal, 30 novembre 1876. 7303
[Première publication, 2 décembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire d'Andrew Armstrong et William Bogie, du village de Melbourne, hôteliers, tant individuellement que comme membres de la société "Bogie et Armstrong", faillis.

AVIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du failli ci-dessus nommé, seront vendus aux temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamarions que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées au bureau du soussigné, dans le palais de justice, dans le village de Richmond, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Ces deux étendues ou partie de terre sise et situées dans le susdit village de Melbourne, formant partie du lot numéro dix, dans le huitième rang du canton de Melbourne, situées sur le côté est du chemin de la Reine et plus particulièrement connues et désignées comme suit :

Premièrement.—Environ les trois quarts d'un acre en superficie; bornés en front vers l'ouest par le chemin de la Reine, au nord par la propriété de Léonard Thomas, à l'est par le morceau de terre ci-dessus et en deuxième lieu désigné, et au sud par le chemin conduisant du dit chemin de la Reine à la rivière Saint-François, appelé le Chemin de Traverse.

Deuxièmement.—Environ un quart d'acre en superficie, situé sur le bord de la dite rivière Saint-François, étant de forme irrégulière et borné vers le nord par la propriété du dit Léonard Thomas, à l'est par la rivière Saint-François, au sud par le chemin qui conduit du dit chemin de la Reine à la dite rivière et appelé le Chemin de Traverse, et à l'ouest par le morceau de terre en premier lieu désigné comme les dits deux morceaux de terre se trouvent—avec les bâtisses servant d'hôtel et

known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge, or other* oppositions to the sale are required to be filed with the undersigned, at his office, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

The lots of land situate and being in Saint James ward, of the city of Montreal, and designated as numbers 35, 36, 37, 38 and 39, on the plan and book of reference for the subdivision of the official number eleven hundred and fifty five, of Saint James ward aforesaid, said lots being on Wolf street, in the said city of Montreal, lots numbers 11 and 12 of the subdivision of the official number eleven hundred and fifty four, of the said Saint James ward, the last mentioned lots being on Montcalm street, in the city of Montreal aforesaid.

To be sold at the office of Lajoie & Seath, Nos. 66 and 68, Saint James street, in the city of Montreal, on MONDAY, the FIFTH day of FEBRUARY next, (1877), at the hour of ELEVEN of the clock in the forenoon.

L. JOS. LAJOIE,
Assignee.

Office of Lajoie & Seath,
66 & 68, Saint James street,
Montreal, 30th November, 1876. 7304
[First published, 2nd December, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

In the matter of Andrew Armstrong and William Bogie, of the village of Melbourne, hotel keepers, as well individually as members of the firm of "Bogie and Armstrong," Insolvents.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the immovables hereinafter mentioned belonging to the estate of the said insolvents, will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate under article 700 of the code of civil procedure of Lower Canada, are hereby required to make them known according to law. All oppositions *afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge or other* oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, in the court house, in the village of Richmond, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Those two certain tracts or parcels of land situate and being in the aforesaid village of Melbourne, forming part and portion of the lot number ten, in the eighth range of the township of Melbourne, situated on the easterly side of the Queen's highway and more particularly known and distinguished, as

Firstly.—About three fourths of an acre in superficies; bounded in front towards the west by the Queen's highway, on the north by the property of Léonard Thomas, on the east by the piece of land hereinafter secondly described, and on the south by the road leading from the said Queen's highway to the river Saint Francis, called the Ferry Road.

Secondly.—About one fourth of an acre in superficies, lying upon the bank of the said river Saint Francis, being of an irregular figure and bounded towards the north by the property of the said Léonard Thomas, on the east by the river Saint Francis, on the south by the road leading from the said Queen's highway of the said river and called the Ferry Road, and on the west by the parcel of land herein firstly described as the said two parcels of land are and extend—with the

les améliorations sus-érigées et les appartenances, appartenant sans exception autre que le droit de passage sur le morceau de terre en second lieu désigné, en faveur du susdit Leonard Thomas, de communiquer de sa présente terre au dit Chemin de Traverser, et le dit droit de passage d'être au moins douze pieds de largeur et devant servir en commun entre le dit Leonard Thomas et le propriétaire voisin.

Pour être vendus au bureau du soussigné, dans le village de Richmond, JEUDI, le VINGT-HUITIÈME jour de DECEMBRE prochain, à ONZE heures de l'avant-midi.

W. BROOKE,
Syndic.

Richmond, 30 novembre 1876. 7311
[Première publication, 2 décembre 1876.]

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Canada,
Province de Québec. }
District de Saint-François. }
Dans l'affaire de George Goodwin, du village de Cookshire Eaton, tanneur, failli.

A VIS PUBLIC est par le présent donné que les immeubles ci-après décrits appartenant à la succession du dit failli sus-nommés seront vendus au temps et lieu mentionnés plus bas. Toutes personnes ayant à exercer à cet égard des réclamations que le registrateur n'est pas tenu de mentionner dans son certificat, en vertu de l'article 700 du code de procédure civile du Bas-Canada, sont par le présent requises de les faire connaître suivant la loi. Toutes oppositions afin d'annuler, afin de distraire, afin de charge ou autres oppositions à la vente, doivent être déposées entre les mains du soussigné, à son bureau, Brook Block, en la cité de Sherbrooke, avant les quinze jours qui précéderont immédiatement le jour de la vente; les oppositions afin de conserver peuvent être déposées en aucun temps dans les six jours après le jour de la vente, à savoir :

Premièrement.—Ce morceau ou partie et lot de terre sis et situé dans le canton d'Eaton, connu et désigné comme partie du lot numéro onze dans le huitième rang du dit canton d'Eaton, borné et décrit comme suit : commençant à un poteau du côté est du chemin public, conduisant à Cookshire au coin Eaton, au coin sud-ouest de la terre maintenant la propriété de Joseph Hodsell; de là le long du dit chemin public, dix perches à un poteau; de là à l'est neuf perches et quatre chaînons à un poteau; de là au nord-ouest neuf perches et un chaînon; de là à l'ouest le long de la ligne sud de la dite terre de Joseph Hodsell, neuf perches et dix-huit chaînons au point de départ—ensemble avec une tannerie sus-érigée, avec un engin à vapeur et toutes les dépendances et appartenances.

Deuxièmement.—Tout ce lot ou partie de terre sis et situé dans le village de Cookshire, dans le canton d'Eaton, connu et désigné comme partie du lot numéro onze, dans le huitième rang des lots du dit canton d'Eaton, borné et décrit comme suit : commençant au coin sud-est de la terre étant ci-devant la propriété de James Goodwin, et courant vers l'ouest dix perches le long de la ligne sud de la terre ci-devant appartenant au dit James Goodwin; de là sud-est dix-sept perches et treize chaînons, parallèles avec le chemin de la Reine, conduisant de Cookshire au coin Eaton; de là à l'est dix perches au dit chemin de la Reine; de là vers le nord dix-sept perches et treize chaînons le long du dit chemin public au point de départ, contenant un acre et seize perches, plus ou moins, en superficie—ensemble avec une maison sus-érigée, et toutes les bâtisses, améliorations, dépendances et appartenances.

Pour être vendus au palais de justice, dans la

hotel buildings thereon and other the improvements thereon made and the members and appurtenances thereunto belonging without any exception other than the right of way across the parcel of land secondly described, in favor of the above named Leonard Thomas, to communicate from his present land to the said Ferry Road, and said right of way to be at least twelve feet wide and to be used in common between the said Leonard Thomas and the proprietor thereof.

To be sold in the office of the undersigned, in the village of Richmond, on THURSDAY, the TWENTY EIGHTH day of DECEMBER next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

W. BROOKE,
Assignee.

Richmond, 30th November, 1876. 7312
[First published, 2 December, 1876.]

INSOLVENT ACT OF 1875.

Canada,
Province of Quebec. }
District of Saint-François. }
In the matter of George Goodwin, of the village of Cookshire Eaton, tanner, an insolvent.

PUBLIC NOTICE is hereby given that the undermentioned immovables property belonging to the estate of the above named insolvent will be sold at the time and place mentioned below. All persons having claims on the same which the registrar is not bound to include in his certificate, under article 700 of the code of civil procedure of Lower-Canada, are hereby required to make them known according to law; all oppositions *afin d'annuler*, *afin de distraire*, *afin de charge* or other oppositions to the sale, are required to be filed with the undersigned, at his office, Brook Block, in the city of Sherbrooke, previous to the fifteen days next preceding the day of sale; oppositions *afin de conserver* may be filed at any time within six days next after the day of sale, to wit :

Firstly.—That piece parcel and lot of land lying and being in the township of Eaton, known and distinguished as part of lot number eleven in the eighth range of said township of Eaton, bounded and described as follows : beginning at a post on the east side of the highway leading from Cookshire to Eaton corner, at the south west corner of land now owned by Joseph Hodsell; thence along said highway, ten rods to a post; thence easterly nine rods and four links to a post; thence northerly nine rods and one link; thence westerly along the southern boundary of the said Joseph Hodsell's land, nine rods and eighteen links to the place of beginning—together with a tannery thereon erected, with steam engine therein and all and every the dependencies and appurtenances thereunto belonging.

Secondly.—All that lot or parcel of land situated and being in the village of Cookshire, in the township of Eaton, known and distinguished as being part and parcel of lot number eleven in the eighth range of lots in the said township of Eaton, bounded and described as follows : beginning at the south eastern corner of land lately owned by James Goodwin, and running westerly ten rods along the southern boundary of the land lately owned by the said James Goodwin; thence southerly seventeen rods and thirteen links, parallel with the Queens highway, leading from Cookshire to Eaton corner; thence easterly ten rods to the said Queen's highway; thence northerly seventeen rods and thirteen links along said highway to the place of beginning, containing one acre and sixteen rods, more or less, in superficial measure—together with the dwelling house thereon erected and made, and each all and every the buildings, betterments, dependencies and appurtenances thereunto belonging and thereon erected.

To be sold at the court house, in the city of

cit  de Sherbrooke, en la salle r serv e aux affaires
de faillite, JEUDI, le CINQUIEME jour d'AVRIL
prochain,   ONZE heures de l'avant-midi.

CHAS. J. S. BACON,
Syndic.

J. J. GRIFFITH,

Encanteur.

Sherbrooke, 30 novembre 1876. •• 7281
[Premi re publication, 2 d cembre 1876.]

Sherbrooke, in the room set aside for matters in
insolvency, on THURSDAY, the FIFTH day of
APRIL next, at ELEVEN o'clock in the forenoon.

CHAS. J. S. BACON,
Assignee.

J. J. GRIFFITH,

Auctioneer.

Sherbrooke, 30th November, 1876. 7282
[First published, 2nd December, 1876.]

